UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Etude des connaissances, attitudes et pratiques des écoliers face au phénomène des violences sexuelles commuses par des enseignants en milieu scolaire

Hafashimana, Siméon; Sous la direction du : Prof Paul Nkunzimana

2015
UB, FPSE
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1678

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

ETUDE DES CONNAISSANCES, ATTITUDES ET PRATIQUES DES ECOLIERS FACE AU PHENOMENE DES VIOLENCES SEXUELLES COMMISES PAR DES ENSEIGNANTS EN MILIEU SCOLAIRE

Enquête menée dans les Directions Communales de l'Enseignement de MUSAGA et BUBANZA

par

Sous-Lieutenant HAFASHIMANA Siméon

Sous la direction du

Professeur Paul NKUNZIMANA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de **Licencié en Psychologie**

Option : Psychologie Clinique et Sociale

Bujumbura, septembre 2015

DEDICACE

A nos chers parents ;

A nos frères et sœurs ;

A la 41ème promotion des officiers à l'Institut Supérieur des Cadres Militaires ;

A tous ceux qui nous sont chers.

REMERCIEMENTS

Au terme de notre travail, nous éprouvons un agréable plaisir d'exprimer nos vifs remerciements à certaines personnes sans le concours desquelles ce travail n'aurait pas été réalisé.

Nous pensons, en premier lieu, au Professeur Paul NKUNZIMANA qui, malgré ses multiples occupations, a accepté de guider nos premiers pas en matière de recherche. Sa rigueur scientifique, son dévouement et sa disponibilité, ses remarques et ses conseils judicieux nous ont été de grande utilité. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

Notre profonde reconnaissance s'adresse également à nos parents qui nous ont montré le chemin de l'école et soutenu tant moralement que matériellement durant notre cursus scolaire et académique. Nous tenons aussi à remercier tous les enseignants qui, depuis ceux de l'école primaire jusqu'à ceux de l'université du Burundi, ont permis notre épanouissement tant moral qu'intellectuel. Nous ne pouvons pas non plus oublier de remercier le commandement de l'ISCAM pour ses efforts consentis à travers son soutien moral et matériel qu'il nous a accordé durant toute notre formation académique.

Nos remerciements s'adressent à l'UNICEF qui, en collaboration avec TPO, ont initié ce projet de recherche et nous ont soutenu matériellement dans la collecte des données sur le terrain mais aussi, nous disons merci à toute l'équipe de chercheurs avec qui nous avons travaillé en partenariat dans la réalisation de nos travaux de recherche pour l'étroite collaboration qu'ils ont manifestée. Nos sentiments de gratitude s'adressent aussi à tous les enquêtés qui ont répondu à nos questions de recherche ; en effet, ce travail est le résultat de leur franche coopération.

A tous ceux qui nous tiennent à cœur, nous disons merci.

Sous-Lieutenant HAFASHIMANA Siméon

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

al. : autres collaborateurs

EP : Ecole Primaire

ESF : Expansion Scientifique Française

etc. : et cætera

FPSE : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education

loc. cit. : loco citato (à l'endroit cité)

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

op. cit. : opere citato (ouvrage cité)

p. : page

pp. : de la page…à la page…

PUF : Presses Universitaires de France

SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise

TPO : Transcultural Psychological Organization

UB : Université du Burundi

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and cultural organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)

UNICEF : United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance.)

V. : Volume

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

RESUME

Le phénomène de violences sexuelles commises par des enseignants en milieu scolaire est une réalité incontestable au Burundi et a été accentué par la guerre la plus sanglante datant de 1993 qu'a connue le pays. Nous avons étudié la problématique relative aux effets de l'information-éducation sexuelle de la jeunesse, devenue perturbée à cause des séquelles de ladite guerre sur tous les plans.

En effet, l'objectif général de notre recherche était d' *« étudier les connaissances, les attitudes et les pratiques des écoliers face au phénomène des violences sexuelles commises par des enseignants en milieu scolaire ».* Il apparaît que la famille et l'entourage, les moyens de communication, les églises et les témoignages des victimes sont les sources d'informations des écoliers sur l'existence du phénomène. L'indiscipline et irresponsabilité de l'enseignant et de l'écolier, la pauvreté et les conséquences de cette dernière sont des facteurs à la base de ces violences. La désolation et la qualification d'actes de cruauté constituent l'appréciation du phénomène chez les écoliers tandis que le recours aux parents et aux autorités scolaires, la résistance, la fuite ou l'abandon scolaire seraient les moyens de défense en cas d'agression sexuelle. Le soutien moral et l'encouragement seraient des attitudes à adopter face à un camarade victime de cette menace sexuelle. Les écoliers poursuivent leurs études grâce au soutien familial et aux conseils des enseignants. Le fait qu'ils prônent l'évitement des familiarités avec les enseignants, respectent des ordres reçus avec une maîtrise de soi forte, leur permettrait d'échapper à toute tentation sexuelle. Aussi, les aspirations à de hautes fonctions et la valeur accordée à l'école sont des indices personnels de résilience. Enfin, l'éducation sexuelle en famille et à l'école, le respect de la dignité humaine et la répression du criminel sont des perspectives d'éradication de cette infraction.

Pour épargner la jeunesse de toute forme d'exploitation sexuelle, il est suggéré à chacune des composantes du tissu social, quels que soient son statut et son rôle social, d'être responsable dans le contrôle de ses instincts sexuels afin de les plier aux exigences de la société.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE i
REMERCIEMENTS ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS iii
RESUME iv
TABLE DES MATIERES v
0. INTRODUCTION GENERALE 1

0.1. Justification du choix du sujet 3
0.2. Délimitation du sujet 5

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE 6

CHAPITRE I: ELUCIDATION DES CONCEPTS-CLES 7

1.1. Education 7
1.2. Education sexuelle 8
1.3. Violence 9
1.4. Violence sexuelle 10
1.5. Connaissance 11
1.6. Attitude 12
1.7. Pratique 13
1.8. Résilience 14

CHAPITRE II: QUELQUES GENERALITES SUR LES VIOLENCES SEXUELLES 16

2.1. Quelques formes de violence sexuelle 16
2.1.1. Harcèlement sexuel 16
2.1.2. Prostitution forcée 17
2.1.3. Inceste 17
2.1.4. Viol 19
2.2. Quelques facteurs à la base des violences sexuelles 20
2.2.1. Pauvreté 20
2.2.2. Impunité 21
2.2.3. Dégradation des mœurs traditionnelles 22
2.2.4. Abus d'alcool et de drogue 22
2.2.5. Guerre 23

2.3. Facteurs de la résilience en cas de violences sexuelles 24
2.3.1. Facteurs liés à l'individu 24
2.3.2. Facteurs liés à l'environnement 26

CHAPITRE III : L'ENSEIGNANT FACE A L'EDUCATION-FORMATION DES ECOLIERS 28

3.1. Responsabilités de l'enseignant 28
3.1.1. Gestion équitable de sa classe 28
3.1.2. Obligation de coopérer avec les parents 29
3.1.3. Transmission et évaluation des connaissances 30
3.1.4. Assurer l'éducation sexuelle aux écoliers 31
3.2. Impact des violences sexuelles de l'enseignant sur les écoliers 32
3.2.1. Sens d'irresponsabilité de l'enseignant 32
3.2.2. Perte de la crédibilité chez l'enseignant 33
3.2.3. Honte et dépression chez l'élève 34
3.2.4. Echec scolaire chez la victime 35
3.2.5. Rejet social de l'enfant 36
3.2.6. Désespoir et abandon scolaire 36

CHAPITRE IV: PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES 38

4.1. Problématique 38
4.1.1. Objectifs de la recherche 42
4.1.1.1. Objectif général 42
4.1.1.2. Objectifs spécifiques 42
4.2. Méthode et technique de la recherche 43
4.2.1. Méthode qualitative 43
4.2.2. *Focus group* 43
4.3. Terrain et population d'enquête 44
4.4. Travail de terrain 45
4.4.1. Préenquête 46
4.4.2. Technique du choix des enquêtés et déroulement de l'enquête 47
4.5. Difficultés rencontrées 51

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS 53

CHAPITRE V: CONNAISSANCES DES ECOLIERS SUR LE PHENOMENE DES VIOLENCES SEXUELLES DES ENSEIGNANTS 54

5.1. Principales sources d'information 54
5.1.1. Membres de la famille et entourage 54
5.1.2. Médias et téléphonie mobile 55
5.1.3. Eglises 56
5.1.4. Témoignages des victimes 57
5.2. Facteurs des violences sexuelles 58
5.3. Quelques cas de violences sexuelles commises connues par les écoliers 62

CHAPITRE VI : ATTITUDES DES ECOLIERS FACE AU PHENOMENE DES VIOLENCES SEXUELLES DES ENSEIGNANTS 65

6.1. Appréciation du phénomène 65
6.1.1. Sentiments de désolation 65
6.1.2. Acte de déshonneur et cruauté 66
6.2. Réactions en cas d'agression ou de séduction sexuelle de l'enseignant 67
6.2.1. Information aux parents et aux autorités scolaires 67
6.2.2. Abandon scolaire 69
6.2.3. Refus et fuite 70
6.3. Attitudes face à l'agression sexuelle d'un camarade 71
6.3.1. Soutien moral et encouragement 71
6.3.2. Plaidoirie pour la prise en charge médicale et psychologique 72

CHAPITRE VII: PRATIQUES ET FACTEURS DE RESILIENCE DES ECOLIERS 74

7.1. Pratiques échappatoires 74
7.1.1. Absence de familiarités 74
7.1.2. Respect des ordres et maîtrise de soi 75
7.2. Facteurs personnels de la poursuite scolaire 77
7.2.1. Aspiration à de hautes fonctions 77
7.2.2. Motivation pour la valeur de l'école 78
7.3. Facteurs renforçant la résilience des écoliers face aux violences sexuelles 79
7.3.1. Soutien parental et des membres de l'entourage 79

7.3.2. Conseils des enseignants 81

CHAPITRE VIII : PERSPECTIVES D'ERADICATION DES VIOLENCES SEXUELLES EN MILIEU SCOLAIRE 83

8.1. Contribution des écoliers 83

8.1.1. Contrôle de soi et patience 83

8.1.2. Travailler sérieusement et surveiller le comportement de l'enseignant 84

8.2. Rôle des parents 85

8.2.1. Education sexuelle des enfants 86

8.2.2. Achat du matériel suffisant et conseils aux enseignants 87

8.3. Place des enseignants 88

8.3.1. Conseil mutuel et éducation sexuelle 88

8.3.2. Respect de la déontologie professionnelle et de la dignité humaine 90

8.4. Travail de la justice 91

8.4.1. Punir sérieusement les coupables 91

8.4.2. Bannissement de la corruption 92

CONCLUSION GENERALE 94

BIBLIOGRAPHIE 99

ANNEXES 103

0. INTRODUCTION GENERALE

A travers le monde, des milliers de personnes sont soit victimes, soit témoins oculaires ou auriculaires des violences de nature variée. Parmi ces violences, celles qui sont liées à l'agression sexuelle occupent une place de choix. Quand les gens sont séquestrés, violés, harcelés sexuellement ou torturés d'une manière ou d'une autre pour toute forme d'exploitation sexuelle, ils se sentent sans doute découragés dans leurs préoccupations journalières. Nous comprenons par-là que leur rendement peut baisser. La situation de crise socio-économique, de guerre ou de désordre constitue un facteur déterminant dans la commission de ces violences ; elle traduit donc un dysfonctionnement social qui paralyse le travail de l'appareil judiciaire et policier dans la prévention et la répression des infractions.

Le Burundi est l'un des pays qui n'ont pas eu la chance d'être épargnés par la guerre. La guerre qui l'a secoué, depuis 1993, a occasionné la prolifération des actes de criminalité sexuelle. Les *combattants* ont été les auteurs clés en la matière, sans pour autant oublier des civils qui profitaient du chaos qui s'installait dès lors. Ce qui est aussi préoccupant, c'est qu'au sein de certaines écoles, habituellement destinées à éduquer les enfants, des enseignants sont pointés du doigt et accusés de violenter ceux dont ils ont la charge. Normalement, l'enseignant devrait apparaître devant les enfants en image de parent, être rassurant et sécurisant, un modèle, un idéal vers lequel les enfants doivent tendre. Contextuellement, BALLON décrit le portrait d'un enseignant idéal qui doit tendre vers la perfection sur tous les plans de cette manière : *« Dépositaire d'une foi sacerdotale, l'image du bon enseignant, c'est l'image de l'adulte modèle, exemplaire, sans défaillance, sans les petites faiblesses ou bassesses ou le défaut trop humain qui ne sauraient être que source de discrédit aux yeux de ses élèves. »*[1]

Un bon enseignant est donc celui qui a une maîtrise de soi, qui contrôle ses actions, ses paroles, ses gestes, etc. devant les enfants qui lui sont confiés pour les encadrer tant intellectuellement que socialement ; il doit servir donc de référence crédible aux yeux des enfants, voire de la société. Dans le cas contraire, cette image idéale de l'enseignant peut entrer en contradiction avec la vie professionnelle de ce dernier. Cet éducateur peut faire l'objet de stimuli séducteurs du milieu pouvant l'amener à poser des comportements contraires à la déontologie professionnelle, telle l'agression sexuelle. Dans ces conditions, cela constitue une entorse à l'exécution de la mission qui lui est assignée. Ce phénomène d'exploitation sexuelle constitue sans doute un handicap majeur à l'épanouissement des

[1] BALLON, R., L'argent et l'école, Paris, Stock, 1977, p.86.

écoliers ; il engendre des conséquences considérables sur la vie psychologique des enfants étant donné que ceux-ci n'ont pas de maturité pour gérer efficacement ces situations. Cette atteinte est surtout accentuée par le fait que ces violences sont infligées par des gens qui incarnent devant ces jeunes une autorité incontournable. HAESEVOETS indique que *« l'expérience sexuelle abusive endommage l'enfant tant au niveau de son corps physique qu'au niveau de son corps psychique. »*[1]

L'agression sexuelle ne perturbe donc pas seulement la santé physique d'un enfant victime, mais aussi elle entrave son intégrité psychique. Nous comprenons par-là que ce qui touche le corps touche aussi le psychique et vice-versa.

Actuellement, certaines pratiques éducatives locales, pourtant utiles, s'effacent progressivement au profit du copiage au modèle culturel occidental. Ici, nous pouvons citer entre autres les contes du soir autour du feu, les proverbes, les sketchs burundais, etc. qui aident à donner des leçons morales aux enfants afin de craindre l'interdit. Certains parents et l'entourage affichent également une attitude démissionnaire dans la supervision et l'encadrement de la jeunesse en se préoccupant des contraintes de la vie imposées par les conditions d'existence devenues, aujourd'hui, particulièrement précaires. De plus, avec l'avancée technologique, les enfants peuvent côtoyer des réseaux sociaux pouvant les impliquer dans le vagabondage sexuel et faciliter ces violences en milieu scolaire. Les séquelles de ladite guerre se font aussi remarquer au moment où certains comportements barbares se manifestent encore de la part de ces éducateurs.

Ainsi, notre sujet de recherche intitulé *« Etude des connaissances, attitudes et pratiques des écoliers face au phénomène des violences sexuelles commises par des enseignants en milieu scolaire»* a mis au clair les réactions de ces enfants autour à l'égard de ce phénomène. Nous avons scindé notre travail en deux parties principales à savoir le volet théorique d'une part et le cadre empirique, d'autre part.

Au niveau de la première partie de notre travail, nous avons élucidé les concepts-clés que nous avons utilisés tout au long de notre travail. Nous avons mis en exergue quelques généralités sur les violences sexuelles. Nous avons aussi fouillé l'impact de ces violences sur le travail socio-scolaire, une fois commises par les enseignants sur écoliers. Nous avons également annoncé le problème à l'étude, défini la méthode que nous avons adoptée pour mener à bon port notre étude et précisé l'instrument dont nous nous sommes servi pour la collecte des données de recherche.

[1] HAESEVOETS, J.H., L'enfant victime d'inceste : de la séduction traumatique à la violence sexuelle, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 1997, p.89.

Quant à la deuxième partie, elle est principalement axée sur la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats issus du travail de terrain. Il a donc été question d'interpréter les données en rapport avec les connaissances, les attitudes et les pratiques des écoliers face au phénomène des violences sexuelles des enseignants en milieu scolaire. Nous avons également pu relever les perspectives d'éradication de ce phénomène et formulé, par la suite, des suggestions qui viseraient la protection de la jeunesse scolarisée contre cette pratique.

0.1. Justification du choix du sujet

Suite aux conséquences multiples liées à des actes de violence provoquée par la situation de crise sociopolitique que traverse le Burundi, plusieurs organisations tant gouvernementales que non gouvernementales se sont engagées dans la lutte contre ces violences qui menacent la population en général, et les personnes vulnérables dont les enfants, en particulier.

A titre d'exemple, l'UNICEF a initié le projet de recherche intitulé : « Transmission intergénérationnelle de la violence et de la résilience au Burundi » dont le sous-projet M.S.C (Etude Multi Systémique au niveau de l'école et de la communauté) a pour but de fournir une compréhension éclairée des facteurs et processus qui soutiennent la violence et la résilience à l'école et dans la communauté. Ledit sous-projet s'intéresse aux sous-thèmes suivants : *la violence à l'école primaire, les activités promotrices de la paix et Exclusions/discriminations à l'école primaire.* Etant participant dans ce cadre de recherche, nous étions tenu de choisir parmi ces sous-thèmes, celui qui nous intéressait. C'est ainsi que nous avons préféré le sous-thème de la violence à l'école primaire et plus précisément au sujet des *violences sexuelles des enseignants sur les écoliers en milieu scolaire.* Le souci de choisir ce sujet a été guidé par l'importance que nous accordons aux conséquences qui découlent des violences sexuelles faites aux enfants de l'école primaire par leurs éducateurs. En effet, l'ignorance de ces jeunes, mêlée de leur immaturité intellectuelle, au manque de sources d'informations à propos de l'éducation sexuelle et les effets de ces violences sur la santé des enfants peuvent les pousser à s'exposer à ces crimes. Parlant de la recherche, LEON signale que *«l'élaboration d'un projet de recherche suppose tout d'abord un intérêt réel pour le thème que l'on se propose d'explorer.»*[1]

Partant de cela, nous comprenons que la recherche a comme préalable une motivation interne qui incite le chercheur à fournir ses efforts afin de s'enquérir efficacement de la situation qui prévaut sur le terrain. Dans cette logique, nous nous sommes livré à la consultation d'autres

[1] LEON, A., Manuel de psychopédagogie expérimentale, Paris, PUF, 1977, p.39.

travaux déjà réalisés par d'autres chercheurs sur diverses violences sexuelles qui se commettent. Il s'agit de :

- AMANIMANA (C), qui a travaillé sur *Les séquelles cliniques chez les enfants victimes de violence sexuelle* et conclu qu'en plus des conséquences physiques, de nombreuses réactions émotionnelles peuvent survenir suite au traumatisme psychologique causé par la violence sexuelle. La situation des victimes du viol est aggravée par la stigmatisation dont elles font l'objet de la part de l'entourage et l'impunité de leurs bourreaux.
- NKURUNZIZA (E), sur *La problématique de la maternité issue du viol subi par les jeunes adolescentes : approche psychosociologique*, a montré que la jeune adolescente enceinte suite au viol mène une vie caractérisée par l'angoisse, le désespoir, l'auto-culpabilisation, la dépression et l'isolement social. De plus, les attitudes adoptées par la victime vis-à-vis de son enfant issu du viol sont tributaires des attitudes des membres de sa famille et de la situation à laquelle cette maternité la fait confronter.
- NJEJIMANA (A), sur *Le vécu psychosocial du détenu auteur de viol,* a tiré des conclusions suivantes : au point de vue psychologique, le détenu auteur de viol a une image négative de lui-même. Cette image résulte de sa sous-estimation. Il éprouve de la honte, la culpabilité et la peur. De plus, les sentiments du détenu auteur de viol dépendent fortement de ce qu'il pense que les autres pensent de lui. Au point de vue social, le détenu auteur de viol est caractérisé par le retrait et évite tout contact avec la communauté. Il pense que tout le monde est au courant de sa situation et il essaie également de dissimuler son infraction de peur qu'il ne soit objet de critiques et de moqueries.

Après avoir analysé les conclusions tirées par nos prédécesseurs, notre satisfaction n'a pas été totale en la matière, étant donné que leurs recherches se sont concentrées exclusivement sur les victimes des violences sexuelles. Pour ce qui nous concerne, il était bon de savoir si la jeunesse scolarisée est au courant des violences sexuelles que certains enseignants commettent dans les écoles et de découvrir son point de vue vis-à-vis de ce fléau qui affecte le système éducatif burundais. Mais aussi, il était important de cerner ses pratiques adaptatives pour y faire face afin de surmonter toute incitation à l'exploitation sexuelle car, on ne peut affronter une situation difficile sans qu'on ne soit informé, au préalable, de sa présence. Donc, au lieu d'attendre qu'on enregistre des victimes de ces violences parmi ces enfants, il importait de découvrir leur niveau de compréhension du phénomène, les lacunes

qui s'y rapportent afin d'arrêter des mesures de protection et de prévention car, *« mieux vaut prévenir que guérir»*.

0.2. Délimitation du sujet

Etant donné que le phénomène des violences sexuelles est assez répandu dans nombre de secteurs du pays, il s'est avéré nécessaire de circonscrire notre champ d'investigation. En effet, quand les violences sexuelles se commettent, il y a des agresseurs et des victimes. Ce crime constitue un danger qui menace tout le monde étant donné qu'il se produit au sein de la société. Cela revient à dire que même ceux qui n'en ont pas encore subi peuvent avoir des renseignements et développer une attitude spécifique par rapport à ce qui se passe autour d'eux.

Pour ce qui nous concerne, nous nous sommes borné sur le secteur de l'enseignement primaire en explorant les connaissances, les attitudes et les pratiques des écoliers face au phénomène des violences sexuelles des enseignants sur les éduqués. En effet, nous avons voulu cerner leurs sources d'information en la matière et leurs savoirs sur les facteurs qui sont à la base des violences sexuelles que les enseignants commettent envers les apprenants. Il s'agissait aussi de découvrir leur réaction face à ce phénomène et leurs stratégies résilientes pour faire face à ce danger qui les guettent en milieu scolaire.

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE I: ELUCIDATION DES CONCEPTS-CLES

Dans le but de lever la confusion sémantique de la part de nous-même et de nos lecteurs, nous avons senti la nécessité de préciser le sens de certains concepts-clés qui apparaissent le plus souvent dans notre travail. Cela évite donc le risque d'une mauvaise interprétation pouvant fausser l'orientation et même le fond de notre recherche. Nous avons donc défini les termes et expressions suivants : éducation, éducation sexuelle, violence, violence sexuelle, connaissance, attitude, pratique et résilience.

1.1. Education

Le terme *éducation* est couramment utilisé, mais il couvre multiples sens. Au sens général, ce terme désigne l'art de développer les qualités potentielles physiques, intellectuelles et morales d'une personne. Il s'agit donc d'une socialisation méthodique de la jeune génération pour l'adapter à la société. Cette socialisation est continuelle car, elle débute dès la naissance et se termine à la mort de l'individu, ceci parce que l'individu se trouve toujours confronté à de nouvelles situations qui demandent de nouvelles stratégies afin de s'adapter aux exigences de la vie.

Selon HUBERT, l'éducation est *« l'ensemble des actions et des influences exercées volontairement par un être humain sur un autre être humain, en principe par un adulte sur un jeune, et orientées vers un but qui consiste en la formation dans l'être jeune des dispositions de toute espèce correspondant aux fins auxquelles, parvenu à la maturité, il est destiné. »*[1] L'éducation est donc assurée par un adulte pour préparer le jeune à répondre positivement aux obligations sociales qui l'attendent une fois devenu adulte ; en effet, elle est assurée principalement par les générations adultes (parents, enseignants, aînés, etc.) par la transmission des valeurs de la société aux enfants. Néanmoins, cela ne signifie pas que le jeune doive attendre tout de l'adulte dans la mesure où il est toujours confronté aux exigences de la vie, ce qui implique *ipso facto* l'apprentissage par la vie. Cette expérience développée sur la base du contact permanent avec les objets et le monde social peut contribuer dans l'auto-éducation pouvant aider le jeune à réussir son intégration sociale.

Pour HOTYAT, *« l'éducation est un ensemble de moyens par lesquels l'enfant est aidé dans son épanouissement personnel et dans l'acquisition des capacités, des modes de*

[1] HUBERT, R., Traité de pédagogie générale, Paris, PUF, 1965, pp.5-6.

comportement, des valeurs considérées comme essentielles par le milieu humain où il est appelé à vivre.»[1]

L'éducation couvre donc l'ensemble des mécanismes mis en œuvre pour aider l'enfant à acquérir tout un amalgame de valeurs culturelles qui le permettront d'adapter son comportement et ses capacités aux besoins de son milieu de vie. Elle insiste donc sur la transmission de génération en génération des valeurs de la société. L'éducation est considérée comme une voie de transmission de la culture.

Dans notre travail, le terme *éducation* a été utilisé pour désigner l'ensemble des pratiques mises en œuvre par les parents, les enseignants, bref l'entourage social pour développer les facultés tant morales qu'intellectuelles des écoliers.

1.2. Education sexuelle

L'éducation sexuelle est une éducation qui aide l'individu à socialiser ses pulsions sexuelles, c'est-à-dire adapter ses besoins sexuels aux exigences sociales. En effet, éduquer sexuellement renvoie à donner à un garçon ou une fille des informations lui permettant d'avoir des conduites sexuelles socialement acceptables et responsables. Elle prépare donc l'adolescent à une conduite librement assumée et à l'exercice de sa responsabilité en matière de la sexualité.

BERGE explique que *« l'éducation sexuelle consiste à faire d'un garçon un homme et d'une fille une femme, avec tout ce que cela implique sur tous les plans.»*[2]

L'éducation sexuelle revêt donc un caractère socialisant considérable dans la mesure où elle prépare chacun des bénéficiaires à jouer efficacement le rôle de futur père ou de future mère. Cette éducation vise à tout prix à éclairer l'enfant dans sa conquête de l'identité sexuelle, dans sa recherche d'une meilleure perception de ses rôles sexuels, à lui fournir des informations qu'il cherche, mais aussi à l'aider dans le développement de bonnes attitudes en matière de la sexualité. En effet, l'éducation appliquée aux problèmes de la sexualité aura pour but de permettre aux adolescents de réfléchir sur le sujet et d'en prendre conscience.

Selon HANRY, *« l'éducation sexuelle est d'abord une instruction, elle doit débuter par une étude de l'anatomie et de la physiologie des organes sexuels ; mais la sexualité n'étant pas une fonction biologique comme les autres, en ce sens qu'elle comporte une relation fondamentale avec autrui, elle ne peut se passer d'une éthique aux deux aspects fondamentaux, morale personnelle et morale sociale. Orientée vers autrui, la morale*

[1] HOTYAT, F., Dictionnaire encyclopédique de pédagogie moderne, Paris, Fernand Nathan, 1973, p.108.
[2] BERGE, A., L'éducation sexuelle chez l'enfant, Paris, PUF, 1977, p.18.

personnelle rejoint sur le plan sexuel la morale sociale et ensemble, elles visent une intégration harmonieuse de la sexualité dans une éducation complète de la personnalité.»[1]
L'éducation sexuelle ne se limite donc pas aux simples conseils se rapportant au bon comportement sexuel à adopter dans les relations avec autrui, mais aussi elle renseigne sur l'anatomie et le fonctionnement des organes sexuels pour plus de compréhension.

Cette éducation aide les bénéficiaires de parvenir à des choix raisonnés dans leur conception de la vie personnelle et de la relation avec autrui. Elle permet également de prendre conscience des conséquences de leurs actes sexuels vis-à-vis d'eux-mêmes, vis-à-vis d'autrui, vis-à-vis de la société et d'arriver par-là à une meilleure connaissance des problèmes humains et sociaux qu'ils ne manqueront pas de rencontrer et d'avoir à leur égard une attitude plus compréhensive et plus responsable.

Pour le cas à l'étude, nous avons évoqué l'expression *éducation sexuelle* pour désigner toutes les informations en rapport avec la sexualité que les parents, les enseignants, les aînés, l'entourage donnent aux écoliers pour les aider à adapter leurs comportements sexuels aux normes de la société. Dans l'éducation sexuelle, les enseignants et les parents font connaître aux écoliers qu'il leur est interdit, par exemple, de nouer des relations intimes avec les enseignants, de porter des habits exhibant la configuration corporelle, de pratiquer les rapports sexuels, etc.

1.3. Violence

Le terme de *violence* fait penser au recours à la force utilisée par quelqu'un pour atteindre ses objectifs tout en violant la loi ou les droits et libertés fondamentaux d'autrui. Il s'agit donc d'une force dont on use contre le droit, la liberté publique ou les personnes. Il faut comprendre par là que la violence fait régner la loi du plus fort, tout en opprimant les individus ou les groupes d'individus faibles. Selon BIGREAD, *« la violence réside dans l'intention de faire une victime et a fortiori dans la réalisation de cette intention.»*[2]
La violence revêt l'intention de nuire à quelqu'un et exprime surtout l'acte même de contraindre l'autre par force. Elle couvre donc toutes les contraintes physiques et psychologiques exercées contre une personne (coups, séquestration, enlèvement, etc.). Suivant que ces contraintes sont légères ou graves, elles rendent leurs auteurs passibles à de peines correctionnelles. Elles constituent, en outre, une circonstance aggravante de certains délits.

[1] HANRY, P., Erotisme africain : le comportement sexuel des adolescents guinéens, Paris, Payot, 1970, pp.161-162.
[2] BIGREAD, J.M., La violence, Paris, Librairie Larousse, 1975, p.8.

L'OMS définit la violence comme étant *« l'emploi de la force physique au détriment d'autrui avec comme objectif de dominer, d'affaiblir, de blesser et/ou d'anéantir l'autre. »*[1] Nous constatons que l'usage de la force prédomine dans la violence dans l'optique de nuire à l'intégrité physique et psychique de la victime. La violence peut même déboucher à l'élimination physique de l'individu. Elle est dangereuse puisqu'elle peut causer des traumatismes physiques ou psychologiques, la mort, l'absence de l'épanouissement personnel ou la privation de la liberté.

Contextuellement, le terme de *violence* a été utilisé pour désigner le recours à la force ou à une certaine autorité chez certains enseignants de l'école primaire à l'endroit d'écoliers dans le but de les contraindre aux rapports sexuels.

1.4. Violence sexuelle

La violence sexuelle est un acte, une omission ou une conduite infligeant des souffrances physiques, sexuelles ou mentales directement ou indirectement. En effet, la violence sexuelle consommée ou non peut être commise à travers la tromperie, la séduction, la menace ou l'intimidation.

Selon l'OMS, la violence sexuelle est *« tout acte sexuel, toute tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle, ou acte visant à un trafic ou autrement dirigé contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition commise par une personne indépendamment de sa relation avec la victime dans tout contexte, y compris mais sans s'y limiter, le foyer et le travail».*[2]
La violence sexuelle est donc tout acte ou tentative visant à obtenir un acte sexuel au moyen de la coercition ou la contrainte. Cette coercition vise le recours à la force à des degrés divers. Dans ce cas, la violence sexuelle est tout contact, tout geste ou acte d'exploitation de nature sexuelle non désirée ou accomplie sans consentement du partenaire mais, imposé par la force physique.

Soulignons qu'au plan juridique, la violence sexuelle est une violation fragrante des droits fondamentaux de l'homme en ce sens qu'elle englobe toute forme d'activité sexuelle commise sans le consentement d'une personne. Le domaine des violences sexuelles est donc vaste et regorge plusieurs formes d'agressions relatives au vécu sexuel de l'individu. De ce fait, *« la violence sexuelle comprend toute une série d'actes sexuels notamment les rapports*

[1] OMS, Analyse diagnostique de la situation de la violence de femmes sinistrées au Burundi, Bujumbura, 1998, p.6.
[2] OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, Genève, 2002, p.6.

sexuels imposés dans le mariage ou dans une relation de couple, le viol par un inconnu. (...) les viols systématiques lors d'un conflit armé, le harcèlement sexuel y compris le fait d'exiger des faveurs sexuelles en échange d'un emploi, de l'argent ou d'une note scolaire, les sévices sexuels contre les enfants, la prostitution forcée, le mariage d'enfants, ainsi que les actes violant l'intégrité des filles ou des femmes, y compris les mutilations sexuelles féminines.»[1]
La violence sexuelle revêt donc plusieurs formes d'agression. Pourtant, en plus des violences physiques visant à contraindre la victime, l'agresseur peut recourir à l'intimidation psychologique, au chantage ou à d'autres menaces comme par exemple, le renvoi ou le refus de l'emploi escompté et mérité, la corruption administrative, le renvoi scolaire, etc.

Contextuellement, le concept de *violence sexuelle* a été utilisé pour évoquer les actes délictueux ou criminels portant atteinte à la vie sexuelle des écoliers pouvant être commis par les enseignants. En effet, ces éducateurs peuvent par exemple les caresser, les embrasser, les toucher, avoir ou forcer des rapports sexuels avec eux ou bien encore avoir tout contact sexuel ou autre type d'acte sexuel sans le consentement de ces éduqués soit par la corruption en leur octroyant des notes non méritées ou l'argent, soit par la contrainte.

1.5. Connaissance

La connaissance est une activité intellectuelle visant à avoir la compétence de quelque chose. Elle est une compréhension, une représentation sur quelque chose ou sur quelqu'un. Chaque personne a une connaissance matérialisée par une compétence pour juger, c'est-à-dire selon les informations qu'il a sur le sujet, de pouvoir en donner le sens où l'interpréter. La connaissance est donc le fait d'avoir des compétences dans un domaine.
Selon DORON et PAROT, la psychologie de la forme considère la connaissance comme « *une vision intérieure (einsicht ou insight), un processus dans lequel la représentation du but organise en retour l'activité du sujet et dispense celui-ci de la longue et incohérente succession des essais et erreurs par lesquels les behavioristes rendaient compte de l'apprentissage des connaissances.*»[2]
La connaissance est donc la représentation intérieure du but influençant la manière de réaliser l'activité avec plus de précision, sans tâtonnements ou hésitations à travers des essais et erreurs. Elle permet donc à l'individu de se rassurer dans ce qu'il réalise tout en étant sûr de lui-même au niveau de sa compétence et de ses capacités. L'individu est donc dispensé de détours qui entraveraient son activité.

[1] OMS, op. cit., p.18.
[2] DORON, R. et PAROT, F., Dictionnaire de psychologie, Paris, PUF, 1991, p.145.

PELICIER et ses collaborateurs définissent la connaissance comme étant « *une saisie des objets par la pensée, soit qu'il y ait eu perception, soit qu'il s'agisse d'une opération intellectuelle. Elle a pour conséquence la formation d'un savoir sur ces objets, permettant une action immédiate ou différée.* »[1]

La connaissance traduit donc l'aspect de saisie des objets par la pensée qui s'intègre dans le vécu du sujet pour une utilisation plus ou moins directe dans la vie pratique. La perception ou l'activité intellectuelle joue donc un rôle important dans l'amélioration de la connaissance chez le sujet. En effet, la connaissance est acquise par une variété de processus cognitifs comme la perception, l'apprentissage, le raisonnement, la mémoire, l'expérience, le témoignage, les informations recueillies dans l'entourage (à travers des conseils, la socialisation, l'éducation, etc.).

Pour le cas qui nous concerne, nous avons employé le concept de *connaissance* pour parler de toutes les informations détenues par les écoliers relatives au phénomène des violences sexuelles commises par les enseignants sur les éduqués en milieu scolaire. A ce niveau, il a été question aussi de découvrir toutes les sources d'informations en la matière et de quelles informations transmises à propos de ce type de violences.

1.6. Attitude

Le concept d'attitude désigne l'ensemble des manières de se comporter face à divers objets ou situations chez l'individu, manières qui se révèlent directement par des mouvements corporels, c'est-à-dire par une certaine tenue ou posture. Le sujet peut avoir donc une attitude défavorable face à une personne ou un objet mais, on ne le saura jamais si l'intéressé ne le dit pas ou ne l'extériorise pas à travers des gestes. C'est donc de l'opinion ou du geste que l'on peut prendre connaissance de l'attitude de quelqu'un face à une situation donnée.

Selon MUCCHIELLI, « *(...) une attitude est une prise de position sur un problème donné ou sur une question débattue, donc une manière de réagir, une prédisposition à certains types de réaction, ce qui intervient dans la manière même de percevoir et de définir les objets. C'est une prédisposition plus ou moins permanente susceptible de produire des comportements et des opinions.* »[2]

Il est à remarquer que l'attitude est la manière dont l'individu se comporte face à un problème ou un débat quelconque. Cet individu manifeste son attitude par sa prise de position. Chacun a donc une prédisposition spécifique aux types de réaction qu'il produit. Cette prédisposition

[1] PELICIER et al., Univers de la psychologie : vocabulaire de psychologie, v.7, Paris, Editions Lidis, 1977-1981, p.26.

[2] MUCCHIELLI, R., Questionnaire dans l'enquête psychosociale, Paris, E.S.F., 1975, p.19.

demeure permanente chez l'individu à tel point qu'elle produit et conditionne ses comportements ou opinions définissant son attitude devant n'importe quelle situation. Pour SILLAMY, *« (...) une attitude est une disposition relativement persistante à réagir d'une certaine manière à l'égard d'un objet ou d'une situation.»*[1]

L'attitude est donc une capacité personnelle et persistante de réagir d'une façon ou d'une autre selon les situations ou les objets auxquels l'individu est confronté.

Il est important de signaler que chaque personne manifeste une attitude qui lui est propre selon sa personnalité. En effet, la façon dont un objet ou une situation quelconque est apprécié demeure une affaire de chacun. Cela revient à dire que, son attitude à ce sujet dépendra de sa perception et de ses expériences personnelles.

Pour l'étude, le terme *d'attitude* a été utilisé pour désigner la manière de réagir, de se comporter ainsi que les opinions des écoliers face au phénomène des violences sexuelles des enseignants du primaire sur leurs éduqués. Chaque apprenant a donc une attitude qui lui est propre dans la mesure où chacun a son histoire personnelle, ce qui peut influer sur sa façon de concevoir ces violences.

1.7. Pratique

La pratique est une activité qui vise à appliquer une théorie ou qui recherche des résultats concrets. Elle est le fait d'exercer une activité particulière, de mettre en œuvre les règles, les principes d'un art ou d'une technique. De plus, il s'agit d'un savoir-faire, d'une compétence résultant de l'exercice habituel d'une activité. Mettre en pratique une action renvoie donc à l'application, à la concrétisation, à l'exécution ou à la réalisation de cette action. La pratique consiste à « *mettre en exécution des préceptes, des règles, des idées, etc. Elle est une méthode, un procédé, une manière de faire certaines choses».*[2]

La pratique est donc la mise en action des idées ou des règles. Elle traduit une activité tendant à une fin concrète par opposition à la théorie. Dans la vie quotidienne, l'homme a besoin de s'adonner à la pratique, c'est-à-dire à la concrétisation par les réalisations, le travail, etc. de ce qu'il pense ou souhaite dans le but d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Dans le cas contraire, la planification, l'élaboration théorique des projets ou les prévisions pour la production, non suivies par les réalisations pratiques, ne deviennent à la longue de pures et simples spéculations.

[1] SILLAMY, N., Dictionnaire encyclopédique de psychologie, Paris, Bordas, 1980, p.117.
[2] Dictionnaire encyclopédique Quillet, V.4, Paris, Librairie Aristide Quillet, 1977, p.5427.

LEGENDRE définit la pratique comme étant *« la mise en application des manières de procéder relatives à un secteur de l'activité humaine»*.[1]

La pratique fait donc appel à l'implication de l'homme par les actes dans n'importe quel secteur de production. Cette implication est axée sur la mise en marche de ses manières de procéder pour contribuer comme les autres, par les faits concrets, dans la vie de la société dont il est membre. Signalons qu'il existe des individus qui restent sans réaction, c'est-à-dire qui se montrent indifférents ou insensibles devant les situations qui les menacent ou qui menacent la société alors que tout le monde devrait conjuguer ses efforts pour agir efficacement afin de s'en sortir ou sauver les autres.

Pour l'étude, le concept de *pratique* a été employé pour désigner l'ensemble de toutes les actions et les stratégies que les élèves du primaire mettent en œuvre pour faire face ou échapper au phénomène de violences sexuelles de certains enseignants sur les apprenants.

1.8. Résilience

La résilience est la capacité à vivre, à se développer, en surmontant les chocs traumatiques, l'adversité. En fait, les individus résilients sont capables de développer, dans diverses situations surtout difficiles et traumatisantes, des stratégies d'ajustement adéquates pour y faire face. Ils évaluent ces situations et leur donnent une signification en fonction de leurs connaissances et leurs systèmes de croyances afin de les surmonter sans affection psychologique apparente. Le fait de faire face efficacement à certaines difficultés permet donc à l'individu de se reconstruire ou de se renforcer.

Selon FISCHER, la résilience est *« le comportement adaptatif positif permettant à la personne de traverser les situations difficiles sans dommage psychologique apparent. La résilience implique la capacité de résister aux chocs de la vie (de « tenir le coup ») et de se relancer, de rebondir, après un échec, une « chute », une crise.»*[2]

La résilience est donc la capacité que possède un individu de pouvoir résister aux événements stressants ou traumatiques sans affection psychologique. En effet, l'ajustement à l'adversité et aux événements n'est pas simplement une réaction isolée mais une véritable activité psychique impliquant la personne qui développe les stratégies de « coping », c'est-à-dire de faire face aux événements.

[1] LEGENDRE, R., Une éducation… à éduquer, Québec, Editions Ville-Marie, p.29.
[2] FISCHER, G.-N., Traité de psychologie de la santé, Paris, Dunod, 2002, p.160.

BRUCHON-SCHWEITZER définit la résilience, au sens psychosocial, comme étant *«la capacité, pour les individus placés dans des circonstances défavorables, de s'en « sortir » et de mener malgré tout une existence satisfaisante.»*[1]

Les situations défavorables dans lesquelles sont plongés les individus n'impliquent pas toujours un gouffre infranchissable pour se sauver. La résilience de chacun joue un rôle important pour faire face aux difficultés éventuelles ou évidentes qui mettent en danger sa vie. Cela se traduit par le fait que, la plupart du temps, nous observons des gens qui peuvent garder l'équilibre psychosomatique alors qu'ils encourent des événements traumatiques comme ceux de la guerre, des violences diverses commises en temps de paix ou de guerre, des accidents divers, des discriminations de tout genre, etc. La capacité de résister ou pas aux situations pénibles varie donc d'un individu à l'autre selon la personnalité et l'expérience personnelle de chacun.

Pour l'étude, nous avons utilisé le terme de *résilience* pour designer la capacité de résistance qu'ont les écoliers dans la poursuite de leurs études alors qu'il existe d'informations qui circulent à propos de l'existence du phénomène d'agression sexuelle des enseignants en milieu scolaire. Nous comprenons que cette pratique des enseignants nuit sans doute à la stabilité et la sécurité des enfants. Dans ces conditions, il s'est avéré important de découvrir les facteurs personnels et environnementaux qui font que ces enfants n'abandonnent pas l'école par la crainte de cette menace éventuelle mais aussi, il est utile d'en savoir les facteurs renforçant cette résistance face à ces informations stressantes qu'ils reçoivent.

En peu de mots, la clarification du sens des concepts ci-haut précisés, pensons-nous, ont levé toutes les ambiguïtés au niveau de la compréhension dans leur usage dans notre travail. En plus, l'élucidation de ces termes évite également les tâtonnements sur le sens de la part du lecteur dans la mesure où un mot ou une expression prend son sens selon le contexte dans lequel il est utilisé. La recherche s'adressant principalement aux violences sexuelles, il nous a paru important d'en donner quelques aspects généraux.

[1] BRUCHON-SCHWEITZER, M., Psychologie de la santé : modèles, concepts et méthodes, Paris, Dunod, 2002, p.250.

CHAPITRE II: QUELQUES GENERALITES SUR LES VIOLENCES SEXUELLES

Les violences sexuelles constituent un mal répandu à travers le monde. Ces crimes peuvent se commettre en temps de paix tout comme en temps de guerre. Les abuseurs sexuels ont nombre de manières d'infliger ces méfaits et cette infraction revêt plusieurs causes. Mais, toutes les victimes ne sont pas affectées de la même manière ; il y a celles qui s'en sortent et d'autres qui en deviennent très perturbées. Cela est donc dû à la capacité de résistance de chacun.

2.1. Quelques formes de violence sexuelle

Les formes que couvrent les violences sexuelles ainsi que les contextes dans lesquels elles s'exercent sont multiples et diversifiés. Sur le plan sexuel, la violence comprend une gamme d'actes allant du harcèlement sexuel au viol pour le cas le plus grave.

2.1.1. Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est une forme courante des violences sexuelles. Il est considéré comme tout comportement ayant une connotation à caractère sexuel qui menace la dignité des personnes dans leurs occupations journalières. Par exemple, au travail, les femmes et les jeunes filles peuvent être victimes du harcèlement sexuel de la part de leur supérieur hiérarchique ou d'un collègue de travail. Le harcèlement sexuel comporte *« toute une série d'insinuations sexuelles verbales ou physiques répétées et non désirées, toutes les allusions explicitement méprisantes contre la dignité, ou les observations sexuellement discriminatoires faites par quelqu'un sur le lieu de travail, offensant la personne impliquée, lui donnant la sensation d'être menacée, humiliée, traitée avec condescendance ou harcelée, ce qui perturbe son rendement dans le travail, créant une ambiance menaçante ou intimidatrice. »*[1]
Il est clair que le harcèlement sexuel renferme toute une gamme d'actes à connotation sexuelle ou tout autre comportement fondé sur le sexe.

Le harcèlement sexuel revêt aussi d'autres aspects notamment les regards provocateurs, les propos, les expressions et les allusions de type érotique sur l'état de la femme, de la fille ou de l'élève. En milieu scolaire, par exemple, l'enseignant peut harceler sexuellement des écoliers. Dans cette pratique, il peut manipuler ces enfants par les attouchements et les pincements, les caresses non désirées ou toute autre forme de contacts intimes.

[1] Confédération Internationale des Organisations Syndicales Libres, Les problèmes en milieu de travail, Paris, PUF, 1999, p.5.

2.1.2. Prostitution forcée

Le phénomène de la prostitution forcée constitue une évidence à travers le monde en général et au Burundi, en particulier. Il n'est pas rare d'entendre que des enfants ont été enlevés ici et là pour cette fin. En effet, les enfants sont kidnappés et embarqués vers d'autres localités ou d'autres pays, les auteurs ayant menti aux parents qu'ils vont chercher de l'emploi dans ces localités afin de contribuer à la subvention des besoins familiaux. Ce n'est qu'à destination que ces enfants se retrouvent contraints à l'exploitation sexuelle. Selon WERY, *« chaque année, des milliers de fillettes dans le monde sont enlevées par la force ou par la ruse, vendues par les parents ou achetées par les réseaux mafieux. L'exemple est celui des jeunes filles qui sont kidnappées ou achetées en Birmanie et en Chine pour travailler dans des bordels en Thaïlande et contraintes à se prostituer. »*[1]

Il est à constater que la prostitution forcée est le résultat d'une exploitation sexuelle à des fins commerciales. Certains parents ou les tuteurs d'enfants, qui croupissent dans la misère, acceptent parfois de faire prostituer leurs enfants en échange des moyens de survie comme la nourriture, les habits, l'abri, etc.

De surcroît, le développement de la technologie, surtout dans le domaine de la communication, a accentué ce phénomène de la prostitution forcée dans la mesure où les agresseurs peuvent se mettre en réseaux de vente d'enfants, même quand ils sont à une distance éloignée. Ainsi, *« aujourd'hui, avec le développement des moyens de communication et de l'information, l'internet peut se révéler comme une véritable arme de communication en donnant la possibilité à des internautes criminels organisés en réseaux de mettre en ligne des bourreaux d'enfants. »*[2]

L'accès facile à l'internet favorise la communication rapide entre les personnes dans la société actuelle. Dans ce cadre, il est plus aisé que les malfaiteurs comme les abuseurs sexuels d'enfants, les mafieux, les fraudeurs, etc. s'organisent à distance pour commettre des crimes.

2.1.3. Inceste

On utilise le terme *d'inceste* pour parler des contacts sexuels avec toute personne qui, naturellement, ne saurait être considérée comme partenaire sexuel adéquat, à cause des liens de sang ou des liens sociaux qui unissent les deux individus. L'inceste se manifeste donc dans le cas des relations sexuelles intrafamiliales comme celles se situant entre oncles et

[1] WERY, E., Sexe en ligne : aspects juridiques et protection des mineurs, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 2004, p.18.

[2] NDAYISABA, J., et DE GRANDMONT, N., Les enfants différents, Montréal, Les Editions Logiques, 1999, p.352.

nièces, entre pères et filles, entre frères et sœurs, etc. BERGER note que l'inceste couvre *« des relations sexuelles entre les parentés consanguins dont le degré de parenté les empêche de se marier.»*[1]

Il est à constater que l'inceste se remarque quand les gens dont la culture locale interdit de se marier, entreprennent des relations sexuelles. Ce crime est le plus souvent déguisé car, l'acceptation et l'ambivalence vis-à-vis de l'inceste se traduit par le silence de la victime et des autres enfants, du voisinage et souvent par une acceptation résignée ou tacite de la part de la mère malgré la connaissance des relations incestueuses. Ce silence complice renforce, de ce fait, la situation de détresse de la personne abusée sexuellement.

En cas d'inceste, la famille traverse une période de dysfonctionnement car, l'enfant victime est privé de son statut d'enfant, de ses droits et de sa propre personne en se voyant obligé de subir des gestes inacceptables compte tenu de son âge ou de son niveau de développement. L'abuseur sexuel, dans le cadre de l'inceste, profite de son statut d'autorité pour contraindre la victime à accepter cette exploitation sexuelle sans pour autant vouloir en parler à personne. A ce sujet, FOUCAULT indique que *« l'abuseur utilise sa position de force, la séduction, l'influence indue ou le chantage pour arriver à ses fins.»*[2]

La force ou l'influence peuvent constituer une arme efficace pour contraindre l'individu à accepter les relations intimes.

Généralement, les relations incestueuses au sein de la famille créent une situation de désorganisation fonctionnelle puisqu'elles engendrent un bouleversement des rôles familiaux. Si l'enfant abusé est une fille, par exemple, cette dernière occupe la place de sa mère et est considérée comme un substitut valable d'une mère défaillante, aux yeux du père incestueux. Le père se contente de combler ses carences affectives ou son besoin d'affirmation et de contrôle. Il existe également d'autres situations où l'agression sexuelle est fondée sur les liens existants entre les partenaires. Ici nous pouvons évoquer, par exemple, les rapports sexuels qui se font entre un enseignant et son élève. En fait, le lien pédagogique qui les unit fait que l'enseignant joue le rôle de parent qui doit assurer l'éducation de cet enfant sur tous les plans. Nous comprenons par-là que les relations sexuelles entre l'enseignant et l'élève brisent en quelque sorte l'interdit et peuvent être considérées comme de l'inceste.

[1] BERGER, A., La sexualité d'aujourd'hui, Paris, PUF, 1992, p.136.
[2] FOUCAULT, P., L'abuseur sexuel, Montréal, Editions Logiques, 1990, p.23.

2.1.4. Viol

Dans la société humaine, la sexualité reste un phénomène tabou. Cela a un effet sur le fait de l'absence de dénonciation du viol par la victime aux personnes de l'entourage. Le poids de la tradition, la pression et l'intimidation qui s'exercent sur les victimes font que celles-ci se taisent. Par exemple, quand les enfants subissent le viol de la part d'une personne adulte, ils peuvent avoir peur de la dénoncer et la société peut croire que ce crime n'existe pas. Pourtant, WERY indique que *« le phénomène du viol des mineurs existe depuis longtemps et cela dans toutes les sociétés même s'il change en fonction du contexte.»*[1]
L'auteur confirme l'existence ancienne du phénomène d'exploitation sexuelle des mineurs, surtout le viol. Cela montre qu'actuellement, avec la multiplication des *mass media*, des journaux, de l'internet, de la téléphonie mobile, etc. les gens parviennent à s'informer sur la présence d'une menace au sujet des violences variées à l'instar du viol, ce qui ne veut pas expliquer que jadis, cette barbarie était inexistante.

Selon MESSINNE, le viol est commis *« soit à l'aide de violences ou de menaces graves, soit par ruse, soit en abusant d'une personne qui, par l'effet d'une maladie, par l'altération de ses facultés ou toute autre cause accidentelle, avait perdu l'usage de ses sens ou en avait été privé par quelque artifice.»*[2]
Le violeur a mille moyens pour atteindre son but. Il peut procéder par la force pour contraindre la victime, tout comme il peut la manipuler par la dissuasion. Il peut encore profiter de l'altération psychologique ou organique de la victime n'ayant plus la capacité d'auto-défense. Notons que le viol a des conséquences graves sur la santé de l'individu. Ce crime peut être commis dans tous les secteurs de la vie du pays y compris dans l'enseignement. En fait, l'enseignant peut user de la force, l'intimidation ou la dissuasion à l'endroit de l'apprenant et aboutir aux rapports sexuels.

[1] WERY, E., Sexe en ligne : aspects juridiques et protection des mineurs, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 2004, p.18.
[2] MESSINNE, J., citée par COENEN, M.-T., in Corps de femmes : sexualité et contrôle social, Bruxelles, De Boeck Université, 2002, p.176.

2.2. Quelques facteurs à la base des violences sexuelles

Les violences sexuelles sont dues à plusieurs causes. Il y a celles qui sont liées à la crise politique ou économique, à l'intoxication et d'autres émanant de la dégradation des valeurs sociales et du relâchement du travail de la machine pénale.

2.2.1. Pauvreté

La pauvreté traduit une situation mettant en cause la tranquillité de l'individu dans la mesure où elle occasionne un manque de moyens pour l'entretien et la survie de son corps. Egalement, elle est à la base de nombreuses des préoccupations permanentes pouvant perturber la vie psychique de l'individu. La pauvreté peut donc pousser l'individu à se refugier dans la violence sexuelle à cause du dégoût pour son avenir incertain. Pour ZWANG, *« la pauvreté est liée à la fois à la violence sexuelle elle-même et au risque d'en être victime. »*[1]

La pauvreté est donc un facteur déterminant dans la pratique de la violence sexuelle chez l'individu car il ne vit que du désespoir permanent pouvant détourner son goût pour la vie et engendrer des comportements agressifs chez lui.

Dans d'autres situations, une personne ou une famille démunie connaît maints problèmes dans la satisfaction des besoins indispensables pour la vie. La pauvreté cause la honte qui peut marquer la vie des individus dans une société. Cette honte, qui est le plus souvent la racine profonde de beaucoup de problèmes psychologiques, est ressentie par les individus comme une blessure morale. Dans ce cas, *« quand la pauvreté nous impose ses humiliations, ses frustrations et ses déceptions, on ne peut qu'en souffrir. De cette souffrance naissent alors des sentiments contradictoires : on ressent, d'une part, la honte et l'impuissance et, d'autre part l'agressivité et la révolte. »*[2]

La pauvreté peut conduire donc à une sous-estimation de l'individu. Et comme moyens de faire face à cette dernière, certaines gens préfèrent se livrer délibérément aux actes agressifs et déviants outrageant les valeurs et les normes sociales.

Parmi les actes agressifs liés à la pauvreté, les violences sexuelles en milieu scolaire en font partie intégrante car, certains apprenants en situation de misère deviennent objets d'exploitation sexuelle. La pauvreté peut pousser, par exemple, l'écolière à s'adonner à l'exploitation sexuelle de l'enseignant en échange d'une petite somme d'argent en vue de

[1] ZWANG, G., Pathologie sexuelle : les troubles de la fonction érotique du comportement sexuel de l'adulte, Paris, Maloine, 1990, p.179.

[2] CAMPEAU, R. et al, Individu et société : initiation à la sociologie, Québec, Gaëtan Morin, 2004, p.291.

payer les frais scolaires ou acheter de quoi se nourrir. Dans d'autres cas, certains enseignants peuvent s'adonner à ces violences puisqu'ils se sentent délaissés par le gouvernement eu égard à leurs difficiles conditions salariales. Dans le but de se soulager et se *venger contre cette injustice*, des enseignants peuvent biaiser consciemment leur travail pédagogique et basculer dans des actes de violences sexuelles sur les éduqués.

2.2.2. Impunité

L'impunité constitue un élément catalyseur de la recrudescence de la criminalité. Cela veut dire que quand les criminels ou les gens ayant commis des actes criminels ou délictueux passibles à des peines correctionnelles, n'en subissent pas conformément à la loi, le plus grand risque sera de voir les récidives de ces infractions avec une ampleur élevée. En effet, quand les instances habilitées au sujet de la répression des infractions ne se montrent pas compétentes, les crimes ont sans doute tendance à se généraliser. Dans ces conditions, il est clair que l'ordre social devient perturbé puisqu'il n'y aura plus de soumission de tous les membres de la société aux normes, aux valeurs et aux lois sur lesquelles elle se fonde.

Or, pour que les crimes et délits s'arrêtent ou diminuent, il faut qu'il y ait *« soit une désapprobation d'un acte, d'une conduite, soit des mesures répressives prises par une autorité pour punir une infraction ou un délit.»*[1]
Cela montre que la répression des malfaiteurs contribue dans l'éradication des infractions.
Le fait de ne pas punir les coupables des violences sexuelles est dû notamment au manque de preuves tangibles ou de témoins, à la banalisation des faits, aux pots de vin accordés aux responsables administratifs, aux magistrats et/ou aux policiers, à la corruption donnée aux victimes, etc. De plus, nous entendons souvent que, quand le présumé auteur de violence sexuelle est traduit devant la justice et que le jugement le rend coupable, la mise en exécution des peines prononcées, peut être retardée ou supprimée alors que de l'autre côté, la victime sombre dans la dépression, l'anxiété, le repli sur soi, le désespoir, etc.

Dans le secteur de l'enseignement, l'impunité peut provoquer l'escalade de la violence dans la mesure où quand un enseignant harcèle sexuellement son élève et que cette infraction n'est pas sérieusement punie, celui-ci pourra doubler de sa criminalité en commettant le viol auprès de plusieurs autres éduqués. Cette impunité peut donc développer le syndrome d'habituation au crime sexuel chez cet éducateur de la jeunesse.

[1] BIROU, A., Vocabulaire pratique des sciences sociales, Paris, Editions Ouvrières, 1966, p. 153.

2.2.3. Dégradation des mœurs traditionnelles

La dégradation des mœurs, longtemps considérées comme des valeurs protectrices contre la violation des tabous et interdits sociaux, engendre des dérapages au niveau des actes des membres de la société. En effet, certains individus peuvent poser des actes non socialement approuvées lorsque les mœurs relatives à la culture ne sont pas respectées. Naturellement, les mœurs jouent un rôle important dans la réglementation et la régulation du fonctionnement de la société. Dans ce même ordre d'idées, *« les mœurs constituent des modèles importants et fondamentaux de conduite que les personnes d'un milieu social suivent parce qu'elles « s'y sentent obligées».*[1]

Les mœurs servent de référence pour la bonne conduite des individus. Chacune des composantes sociales se trouve donc dans l'obligation de les respecter.

Néanmoins, avec le monde actuel, certaines valeurs jadis considérées comme taboues et nombre d'interdits, semblent de plus en plus délaissés ou inefficaces. L'évolution de nouveaux modèles de référence sociale ruine de plus en plus le rôle des éducateurs et cela, en défaveur de la jeunesse. Ainsi, selon GEORGIN, *« les valeurs et les morales évoluent. Les solutions d'hier échouent aujourd'hui (...). Les autorités traditionnelles hésitent entre le laisser-faire et la remise en ordre. Le rôle des parents s'amenuise au milieu de l'invasion des informations. Le monde des « Grands » qui s'interroge publiquement n'offre plus ni la sécurité ni l'exemplarité nécessaire au développement des jeunes personnalités comme hier. »*[2]

Nous comprenons qu'avec le temps, la tâche des parents et des autorités dans l'encadrement de la jeunesse devient de plus en plus difficile.

En milieu scolaire, certains enseignants ne sont plus de bons modèles pour les enfants car, ils commettent des violences sexuelles sur ces derniers. Ceci montre qu'ils ne respectent plus les valeurs traditionnelles qui interdisent aux personnes adultes de nouer des relations intimes avec les enfants. Mais, cette attitude des enseignants accentue la transmission dudit crime, de génération en génération, étant donné que nombre d'enfants peuvent imiter cette mauvaise référence d'identification.

2.2.4. Abus d'alcool et de drogue

L'alcool et la drogue se rangent parmi les éléments traversant la barrière hémato-encéphalique une fois consommés, c'est-à-dire que ces substances agissent directement sur le cerveau qui constitue le siège du contrôle et de la commande de notre comportement. La prise

[1] BIROU, A., op. cit., pp. 219-220.

[2] GEORGIN, J., Les jeunes et la crise des valeurs, Paris, Editions du Centurion, 1975, p.43.

d'alcool ou de drogue constitue donc un facteur désinhibant devant certains types d'agression, y compris l'agression sexuelle puisqu'ils sont des facilitateurs dans le passage à l'acte impulsif. Dans ce sens, HEUYER relève que *« dans le passage à l'acte, entre l'intention criminelle ou délinquante et le crime ou le délit dans la réaction impulsive et mal contrôlée, l'alcool joue souvent un rôle occasionnel dans le déclenchement de l'infraction. »*[1]
La maîtrise de soi s'esquive en cas d'intoxication au profit de l'impulsivité dans la commission d'actes criminels ou délictueux. L'alcool et la drogue offrent donc une pose culturelle, autrement dit, ils donnent l'occasion d'avoir un comportement antisocial. A travers l'observation faite dans l'entourage, les gens ont plus tendance à se montrer violents et agressifs quand ils ont pris de l'alcool ou se sont drogués.

LAUZON et BOUGIE-LAUZON confirment que « *les drogues sont un moyen artificiel de combler la distance qui sépare nos aspirations de nos passibilités. »*[2]
Les drogues désorganisent la conscience de l'homme à tel point que celui-ci se sent capable de tout et de tout réussir. Certains individus drogués, n'ont plus peur de rien, raison pour laquelle la plupart du temps, ils se lancent dans des violences sexuelles, ce qu'ils ne feraient peut-être pas à l'état lucide. De surcroît, les conséquences relatives aux actes criminels et délictueux sont négligées quand l'individu s'est drogué ou est ivre ; celui-ci ne se considère plus comme responsable de ses actes sous prétexte qu'il est guidé par l'alcool. CIALVALDINI et BALIER précisent que « *l'alcoolisme de certains auteurs de violence sexuelle leur permettra de minimiser leur responsabilité dans le passage à l'acte. »*[3]
L'alcool rend la conscience humaine insensible à la responsabilité et aux méfaits des actes d'agression sexuelle posés. Quand l'enseignant donne de l'alcool ou la drogue à son apprenant, ce dernier peut, en raison de son immaturité organique et psychique, s'exposer docilement, sans aucun souci des conséquences qui peuvent en résulter, à l'exploitation sexuelle de cet éducateur.

2.2.5. Guerre

La période de trouble favorise les actes de violence. En effet, en temps de guerre, la population et les biens matériels périssent ou subissent des dommages terribles. Egalement, en situation de conflits, les combattants commettent des bavures de façon systématique, étant donné que le travail de la justice peut être temporellement suspendu. Les capacités des

[1] HEUYER, G., Les troubles mentaux : étude criminologique, Paris, PUF, 1968, p.260.
[2] LAUZON, R., et BOUGIE-LAUZON, S., C'est bon la sexualité : drogue et sexualité, Québec, Guérin, 1975, p.312.
[3] CIALVALDINI, A. et BALIER, C., Agressions sexuelles : pathologies, suivis thérapeutiques et cadre judiciaire, Paris, Masson, 2000, p.29.

pouvoirs publics pour traquer les crimes de guerre ou certains délits liés à la guerre sont de plus en plus réduites. C'est surtout pendant la guerre que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide, etc. s'observent. BREINES et ses collaborateurs expliquent que pendant la guerre, *« la violence liée au genre peut être délibérée. Le viol systématique est parfois utilisé comme une tactique de guerre. Les auteurs agissent souvent en toute impunité parce que les actes d'agression correspondent aux images traditionnelles des actes du guerrier, et aussi parce que les femmes sont vues comme la propriété des hommes et ont peur de parler. Les recherches indiquent que les cultures militaires ont tendance à entretenir des attitudes dégradantes à l'égard des femmes par l'entraînement, le langage violent et sexiste, les images, les blagues, les chants d'exercices, les chansons, etc.»*[1]
Pendant la guerre, les gens se comportent comme des bêtes sauvages. Des combattants ne se soucient plus de la pudeur et s'adonnent au viol systématique en profitant du désordre.

Même si les gens « *déplacés* » ou refugiés à cause des conflits se rassemblent dans un endroit *sécurisé*, ces derniers risquent de subir également des agressions sexuelles notamment le viol dans ce nouvel environnement. Soit les combattants peuvent s'y infiltrer pour commettre ces violences ou bien encore, les responsables civils des camps des réfugiés ou des sites des « *déplacés* » peuvent profiter sexuellement de ces personnes démunies moyennant un échange d'aides matérielles. Dans d'autres cas, en situation de guerre, les enseignants peuvent accueillir chez eux des enfants qui ont perdu leurs proches en guise de refuge et de la scolarisation de ces derniers. Mais, certains de ces éducateurs n'hésitent pas à abuser sexuellement de ces enfants vulnérables et ils le font en toute tranquillité tout en profitant du chaos généralisé causé par la guerre.

2.3. Facteurs de la résilience en cas de violences sexuelles

Quand les personnes subissent des violences sexuelles, elles sont d'une manière ou d'une autre perturbées. Pourtant, l'atteinte n'a pas la même ampleur chez toutes les victimes et cela est dû à la capacité de résilience de chacun, c'est-à-dire à ses stratégies de faire face aux événements traumatiques ou stressants.

2.3.1. Facteurs liés à l'individu

Quand l'individu se montre résilient, il développe des stratégies personnelles d'ajustement élaborées en fonction de sa personnalité impliquant des capacités de faire face

[1] BREINES, I. et al, Rôles masculins, masculinités et violence : perspectives d'une culture de paix, Paris, UNESCO, 2004, p.14.

aux problèmes mais aussi, elles sont fonction des expériences antérieures, de succès ou d'échec. Ces stratégies sont :

- *L'évitement* : elle est une stratégie cognitive visant à minimiser l'impact émotionnel d'un événement. Il protège l'individu contre un possible envahissement émotionnel et, par conséquent, lui évite de devenir dysfonctionnel. Selon DE BECKER, *« chez les victimes d'abus sexuel, on retrouve régulièrement le déni et l'évitement, mécanismes de défense ou stratégie cognitive qui visent à minimiser l'impact émotionnel de l'agression.»*[1]

L'évitement constitue un mécanisme de défense pouvant réduire l'effet de l'agression sexuelle chez la victime.

- *la recherche de soutien et la révélation* : D'après une étude qui a été menée auprès des femmes résilientes, *« l'habileté à trouver du soutien émotif en dehors de la famille est un élément déterminant dans le rétablissement des victimes. Ce soutien, que les victimes trouvent à l'école ou à l'église, se manifeste par le fait que quelqu'un a confiance en elles, leur a permis de regagner confiance en elles-mêmes.»*[2]

La capacité à rechercher du soutien dans la communauté extrafamiliale montre que la victime se sent confiante en elle et croit que cette dernière peut contribuer à l'allègement de sa souffrance. Quant à la révélation, elle constitue une étape importante dans le processus de rétablissement. Ainsi, *« elle représente souvent une occasion de se libérer de la honte, de la culpabilité et de la responsabilité vécues par les victimes d'abus sexuel.»*[3]

La révélation d'un abus sexuel chez la victime permet de se débarrasser des sentiments d'auto-accusation par rapport à ce qui lui est arrivé et réduit, de ce fait, son sentiment de honte.

- *la restructuration cognitive* : il s'agit d'une stratégie cognitive qui permet à la victime de changer sa compréhension de l'événement stressant et d'en redéfinir les conséquences. Dans ce cas, la victime se sent réconfortée et se réjouit de son existence par s'assertivité qui permet *« d'adapter l'action aux situations dans les diverses circonstances de l'existence, personnelles et professionnelles. L'assertivité est fondée sur l'accueil puis l'affirmation de soi (qui n'est pas un pouvoir sur soi ou une super-maîtrise de soi.). L'accueil de soi, c'est l'accueil de celui ou celle que l'on est.»*[4]

L'assertivité permet à l'individu de vivre pleinement et s'accepter tel qu'il est malgré les situations pénibles qu'il vit. Ce faisant, la victime peut minimiser la menace de l'abus sexuel

[1] DE BECKER, E., Inceste et facteurs de résilience, Bruxelles, Elsevier-Masson, 2008, p.167.
[2] NADEAU, L. et al., Les facteurs de la résilience chez les victimes d'abus sexuels : état de la question, V.6, Québec, Elsevier Science Ltd, 2000, p.785.
[3] SCHATZOW, E. et HERMAN, J.L., cités par NADEAU, L., et al., in loc. cit.
[4] FAVRE, D., Transformer la violence des élèves, Paris, Dunod, 2007, p.223.

de façon à maintenir ses croyances sur le monde. Cette restructuration peut prendre plusieurs formes : minimiser l'abus, mettre l'accent sur les aspects positifs, les bénéfices qu'a amené ce changement dans leur vie et, enfin, donner un sens à cet événement.

- *L'expression des émotions :* l'expression des émotions négatives est largement encouragée en clinique pour la décharge émotionnelle liée au stress de l'abus sexuel. Une forte utilisation des stratégies *« confrontations et expression des émotions »* est considérée comme adaptative.

Contextuellement, quand l'écolier se sent victime de l'agression sexuelle possible en milieu scolaire, il peut développer des stratégies individuelles de *coping* pouvant lui permettre de poursuivre ses études. La capacité à rechercher du soutien ainsi que la banalisation de l'abus peuvent atténuer le choc psychologique causé par cette menace.

2.3.2. Facteurs liés à l'environnement

Il est clair que les influences du milieu contribuent dans l'aptitude résiliente de l'individu face aux contraintes extérieures. Ces facteurs ont pu s'étayer sur un lien affectif positif établi avec d'autres personnes qui ont pu apporter régulation et soutien dans des moments douloureux et face à des situations difficiles.

- *Le soutien extra-familial,* comprenant principalement de l'aide apportée par les pairs et les ressources professionnelles, semble avoir un effet protecteur chez les victimes d'abus sexuels. Ainsi, *« on constate un niveau d'adaptation plus élevé chez les enfants et les adolescents victimes d'abus sexuel qui jouissent du soutien de leurs camarades de classe et de sources d'aide professionnelle visibles et accessibles. »*[1]

Le soutien de par les camarades de classe réconforte visiblement les adolescents victimes d'abus sexuel.

- *Le soutien parental en général :* le soutien parental général est souvent défini comme le niveau d'acceptation, de sollicitude et d'aide apportée à l'enfant par ses ayants-soins principaux. BOWLBY explique que *« les liens familiaux sont de nature résiliente si la famille se montre flexible, cohérente, ouverte à la communication interne et avec l'extérieur. On parle aussi de qualité du premier lien ; en fait l'enfant doit disposer d'une figure parentale adéquate, c'est-à-dire sécurisante, stable, sensible, lui permettant de développer un sentiment de confiance en lui et en l'autre, ainsi qu'un sentiment de maîtrise relative sur l'environnement. »*[2]

Le soutien parental adéquat constitue un agent sécurisant chez la personne en général et chez la personne en difficulté, en particulier. L'attitude parentale stable et rassurante, au sens

[1] RUNYAN, D.K., et al., cités par NADEAU, L., et al., in op. cit., p.789.
[2] BOWLBY, J., Attachement et perte, Paris, PUF, 1984, p.19.

large, permet à l'enfant de se sentir confiant en lui-même et capable de surmonter les contraintes environnementales.

- *Le soutien parental en réponse au dévoilement de l'abus :* les études indiquent la présence d'un lien entre le soutien reçu par l'enfant abusé lors du dévoilement et son niveau d'adaptation. Ainsi, après la mise à nu de l'abus sexuel, *« si les parents sont prêts à encourager et renforcer ce comportement indépendant et responsable de la victime, le résultat d'un tel comportement a davantage de chances de se révéler positif. »*[1]

L'aptitude des parents à encourager la victime après le dévoilement de l'exploitation sexuelle, a plus de chance de produire des résultats positifs dans le rétablissement de la victime.

- *La gestion familiale des conflits* : plus une famille se reconnaît dans une identité forte respectant son patrimoine, une trame affective réelle, des règles de vie claires et adaptées, plus les processus de résilience sont encouragés. De même, *« l'absence de conflits majeurs et la bonne gestion des différends familiaux contribuent aux réactions émotionnelles adéquates chez la victime d'inceste. »*[2]

Il est clair que la bonne gestion des conflits intrafamiliaux permet à la victime de l'agression sexuelle de se rétablir émotionnellement malgré l'agression sexuelle permanente qu'elle subit. Un écolier qui bénéficie donc des soins parentaux adéquats, ressortissant d'une famille paisible, accepté et soutenu par ses camarades de classe, peut manifester une résilience quand il subit des menaces sexuelles de la part de l'enseignant.

En définitive, les violences sexuelles sont de formes variées comme le harcèlement sexuel, l'inceste, le mariage forcé, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, le viol, etc. Elles sont favorisées par les circonstances déstabilisantes comme la guerre, la pauvreté, l'impunité, le non respect de la tradition, l'abus d'alcool et de drogues, etc.

En cas de violences sexuelles, la capacité d'y faire face dépend du degré de résilience de chacune des victimes. De surcroît, ces violences ne restent pas sans impact sur la vie socioprofessionnelle et le rendement scolaire, une fois qu'elles sont infligées par l'enseignant sur l'écolier.

[1] SGROI. M.S., L'agression sexuelle et l'enfant : approche et thérapies, Québec, Editions du Trécarré, *1986*, p.150.

[2] DE BECKER, E., op. cit., p.169.

CHAPITRE III : L'ENSEIGNANT FACE A L'EDUCATION-FORMATION DES ECOLIERS

Dans chaque domaine, le fonctionnaire de l'Etat a un statut et un rôle à jouer suivant les règles régissant sa profession. Dans le secteur de l'éducation, les enseignants constituent les premiers responsables des enfants. Ils doivent donc être leurs modèles d'identification dans la vie tant scolaire que sociale. Néanmoins, tous les éducateurs ne sont pas bons, il y en a qui dévient de leur mission principale d'élever et de conduire les enfants, en leur infligeant des violences comme l'agression sexuelle.

3.1. Responsabilités de l'enseignant

Pour bien accomplir sa mission, l'enseignant a des responsabilités inhérentes à son métier. Ces responsabilités couvrent des tâches journalières qui l'attendent pour mieux éduquer et instruire les enfants.

3.1.1. Gestion équitable de sa classe

Tout enseignant est dans l'obligation d'assurer avec succès la gestion de sa classe. En effet, il doit travailler d'abord dans sa propre classe car, c'est lui qui en est le professionnel responsable. Il doit se comporter en éducateur impartial qui traite au même pied d'égalité ses écoliers afin qu'il garde une bonne réputation. Il doit également avoir en tête que les enfants à qui il fait face l'évaluent d'une manière ou d'une autre à partir de ce qu'il est et de ce qu'il fait. L'enseignant devrait donc développer une attitude bienveillante et compréhensive chez tous les éduqués. Cela veut dire que les préjugés ou les jugements de valeur portés à quelques élèves ou à un groupe d'élèves de sa classe doit être évité. C'est pourquoi l'enseignant doit se dispenser de connaître les caractéristiques de toute nature de ses élèves avant de les prendre en charge car cela peut influencer la perception et la gestion de ces derniers.

MONTEIL conseille que *« le souci, humainement légitime, de connaître les caractéristiques scolaires, psychologiques ou sociales des élèves avant de les prendre en charge peut se révéler avoir des aspects négatifs. »*[1]

Cela revient à dire que l'enseignant doit éviter de s'attarder aux origines sociales, aux prérequis, voire à la manière de penser ou d'agir de ses élèves, avant le début de son action éducative. Il ne doit donc pas se montrer inquiet dès le premier jour de la réception de ses élèves, car cela risquerait de biaiser l'efficacité de sa performance. Plutôt, il est important qu'il découvre lui-même ces caractéristiques au fur et à mesure de l'apprentissage et cela dans

[1] MONTEIL, J.-M., Eduquer et former : perspectives psychosociales, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1989, p.39.

l'optique de mieux connaître ses enfants et adopter une attitude spécifique au comportement de chacun afin de le redresser et l'encourager à garder et poursuivre son cap. Néanmoins, certains enseignants manifestent une partialité vis-à-vis des élèves avec lesquels ils ont des affinités. Ils peuvent accorder des faveurs à certains enfants pour les inciter à accepter d'entretenir les relations sexuelles avec eux. Cette situation crée un climat de méfiance en classe car, les autres enfants traitent l'enseignant d'injuste et peuvent se sentir délaissés.

3.1.2. Obligation de coopérer avec les parents

Dans son travail quotidien, l'enseignant doit communiquer de façon permanente avec les parents d'écoliers dans le but d'assurer conjointement l'éducation et l'encadrement des apprenants. Dans ce sens, l'enseignant peut expliquer aux parents l'enseignement que reçoivent les enfants et comment les parents peuvent y contribuer. Il doit, cependant, rester conscient que certains parents seront plus à même que d'autres de le faire. Il peut aussi s'avérer nécessaire que l'enseignant passe du temps avec eux pour leur expliquer comment ils peuvent aider et éventuellement, lorsque c'est possible, qu'il leur donne des pistes et ressources à utiliser pour aider leurs enfants dans l'apprentissage. En effet, si l'enseignant découvre qu'il est appuyé sans réserve par les parents dans l'éducation et la formation des enfants, il se sent réconforté.

A ce sujet, CLARK et SHORE donnent un extrait d'un enseignant qui exprime son état de satisfaction dans la réussite de son métier à la suite de la collaboration étroite avec les parents. Cet enseignant s'exprime ainsi : *« J'obtiens mes plus grands succès d'enseignant lorsque je reçois le soutien et la coopération actifs des parents qui sont, en réalité, les premiers enseignants de mes élèves. »*[1]

Cette idée montre que *l'union fait la force* car, même l'enseignant est conscient que le résultat de ses efforts ne sera pas meilleur si les parents se révèlent démissionnaires vis-à-vis de l'éducation de leurs enfants. Si nécessaire, l'enseignant peut suggérer aux parents des manières d'encourager leurs enfants en les éduquant à l'indépendance et à la responsabilité au sein de leurs familles et de la communauté. Nous comprenons que, dans ces conditions, les enfants pourront développer les qualités de *leadership* et de relations humaines. L'enseignant doit rappeler aux parents la nécessité de valoriser et de louer les bonnes qualités de leurs enfants.

Néanmoins, il est à signaler que dans la société burundaise, nombre de parents n'ont pas eu la chance d'être scolarisés et cette situation peut les pousser à se sentir désintéressés

[1] CLARK, C. et SHORE, B.M., L'éducation des élèves à haut potentiel, Paris, UNESCO, 2008, p.113.

et incapables de contribuer au travail scolaire de leurs enfants. Dans ce cas, l'enseignant doit les rassurer qu'eux aussi, ils ont à contribuer pour la réussite scolaire de leurs enfants. En effet, « *lorsque le niveau de scolarisation des parents n'est pas élevé, ils peuvent également craindre de ne pas être en mesure d'aider leurs enfants dans leur travail scolaire. Cette crainte peut être encore aggravée s'il se trouve que ce travail est, de surcroît, d'un niveau supérieur. Certaines de ces préoccupations peuvent être encore plus importantes lorsqu'un parent est seul pour y faire face.* »[1]

La non scolarisation des parents constitue donc un facteur important dans la sous-estimation de leurs capacités d'aider les enfants pour le travail scolaire. La plupart du temps, ils se considèrent comme ne pouvant rien apporter dans la vie scolaire de leurs enfants. Pour ce faire, l'enseignant doit organiser de temps en temps des réunions en groupe ou rencontrer individuellement ces parents afin de les rassurer qu'ils sont des formateurs clés de leurs enfants. Néanmoins, l'enseignant qui se préoccupe de l'agression sexuelle sur les écoliers ne peut pas avoir le courage d'être en contact avec les parents pour échanger sur la vie scolaire des apprenants. Par crainte de se dévoiler et subir des sanctions, il préfère éviter toute relation avec les parents.

3.1.3. Transmission et évaluation des connaissances

Même si l'enseignant a le devoir de donner une éducation à ses apprenants, il a aussi la charge de dispenser des connaissances intellectuelles tel que cela est prévu par le programme d'enseignement. Il dispose, pour cette fin, des supports pédagogiques comme les livres, les fichiers du maîtres, les planches de leçons ainsi que du matériel didactique lui facilitant la dispense de la matière aux enfants. Le gouvernement du Burundi a prévu à travers la hiérarchisation des responsabilités dans le système éducatif, des échelons comme les directions scolaires, les directions communales de l'enseignement, les directions provinciales de l'enseignement, etc. qui doivent veiller si chaque enseignant suit convenablement le programme tel qu'élaboré par les concepteurs des programmes d'enseignement. L'enseignant est tenu de consacrer toute son énergie pour apprendre aux enfants ce qui est prévu pour eux, selon du moins, leur degré de scolarité.

L'enseignant n'invente presque rien dans ce qu'il fait mais plutôt, ce dernier suit une méthodologie adéquate et adaptée au public à qui il fait face tel qu'indiqué dans les outils pédagogiques. A ce sujet, FOUQUET et CLAVEL soulignent que « *les méthodes pédagogiques ne sont pas, et ne doivent pas être des moyens laissés à l'appréciation d'une*

[1] CLARK, C. et SHORE, B.M., op. cit., pp.114-115.

seule personne. Elles sont ou devraient être appliquées suivant les dispositions du programme pédagogique fixé par l'équipe éducative. Lorsque ce schéma est respecté, l'éducateur se trouve donc responsable, par rapport à ses collègues, de l'application de ce programme. Très assurément, l'éducateur a une tâche importante et est responsable à l'égard de l'éduqué.»[1]
L'enseignant est donc interpellé de suivre une démarche méthodologique proposée par l'équipe éducative dans la dispense de la matière destinée aux enfants et en assume donc la responsabilité.

Quant à l'évaluation des connaissances, l'enseignant est tenu de vérifier si la matière transmise a été bien assimilée par les apprenants afin d'adapter les leçons suivantes sur base des résultats des élèves dans les leçons précédentes. Pourtant, les enseignants ne doivent pas trop se concentrer aux évaluations comme moyen de catégoriser les élèves car les causes de l'échec peuvent être multiples. A ce sujet, GIMENO conseille aux enseignants que « *(...) la nécessité de l'évaluation n'est pas mise en doute. Les bons maîtres y ont toujours recouru comme moyen d'accélérer le rythme d'apprentissage de leurs élèves mais, la convertir en une activité prioritaire entraîne un déséquilibre du processus d'organisation scolaire (planification, exécution et évaluation) au préjudice de l'enseignement, en particulier lorsqu'il s'agit de l'enseignement primaire ou de base.»*[2]
L'évaluation n'est pas à exclure quand on est enseignant car, elle permet de vérifier, de façon rapide et rassurante, le degré de compréhension de la matière et rend les élèves actifs. Elle n'est pas cependant la seule voie à privilégier pour classer les élèves en catégories de faibles et de doués. Soulignons qu'il y a des enseignants qui donnent des évaluations pour avoir l'occasion d'attribuer des notes non méritées à certains enfants afin de gagner leur confiance et de les exploiter sexuellement. Dans ces conditions, nous comprenons que l'enseignant a dévié du but ultime des évaluations.

3.1.4. Assurer l'éducation sexuelle aux écoliers

L'enseignant est avant tout un éducateur, c'est-à-dire celui qui ne s'intéresse pas seulement aux programmes d'enseignement tels qu'ils sont élaborés par les pédagogues mais aussi, celui qui apprend aux enfants les modèles de conduite. De ce fait, quand il est devant les enfants, il doit toucher sur tous les aspects de la vie, que ça soit par voie formelle lors de la dispense des leçons ou par voie informelle lors des échanges avec les enfants, soit à l'extérieur ou à l'intérieur de la classe. En plus des connaissances intellectuelles, l'enseignant

[1] FOUQUET, M. et CLAVEL, J., L'éducateur et ses responsabilités, Paris, ESF, 1978, p.28.
[2] GIMENO, J. B., L'échec scolaire dans l'enseignement primaire : moyens de le combattre, Paris, UNESCO, 1984, p.18.

doit donner une éducation sexuelle à ses écoliers. Cette éducation est d'une importance primordiale car, selon DEVEREUX, elle relève d'un aspect de l'*« enseignement de la moralité sexuelle qui est indissociable de l'inculcation de l'éthique sociale générale».*[1]
L'éducation sexuelle est utile car elle contribue dans la socialisation des écoliers. En d'autres termes, la valeur éthique socialement acceptable peut se transmettre par la voie de l'éducation sexuelle dans la mesure où on inculque à l'apprenant de bonnes valeurs sociales.

L'enseignant doit donc savoir qu'il fait face aux adolescents qu'il doit canaliser vers le stade adulte et cela à travers l'éducation sexuelle. Dans ces conditions, ces jeunes parviennent à comprendre le fonctionnement du corps et surtout des organes génitaux, à apprendre les bonnes manières de se comporter sexuellement et à connaître les méfaits d'une exploitation sexuelle à leur égard. Cependant, il arrive des cas où l'enseignant devient l'agent de la méconduite sexuelle vis-à-vis des enfants. Ceci pour dire que si cet éducateur se livre à l'abus sexuel en milieu scolaire, certains écoliers auront à imiter ce délinquant avéré et rateront la chance de recevoir une éducation sexuelle crédible.

3.2. Impact des violences sexuelles de l'enseignant sur les écoliers

Les violences sexuelles que certains enseignants infligent, par force ou par séduction, aux écoliers génèrent des effets négatifs sur leur réputation sociale et leur vie scolaire.

3.2.1. Sens d'irresponsabilité de l'enseignant

Les violences sexuelles de l'enseignant envers l'écolier rentrent dans la catégorie d'actes nocifs infligés aux enfants en raison de leur faible niveau de maturité et de connaissances pour comprendre les conséquences inhérentes à l'abus sexuel mais aussi de leur faible capacité d'évaluer leur responsabilité dans ce qu'ils font. Ces actes montrent que l'enseignant a failli à sa mission principale d'éduquer et conduire les enfants. Il profite donc de son autorité pour les contraindre. Dans ce cas, la capacité d'engager cet écolier ou écolière dans une relation sexuelle repose sur la position toute-puissante et dominante de l'enseignant délinquant. Pourtant, cette position contraste vivement avec l'âge de son éduqué. Ainsi, SGROI explique que *« l'autorité et le pouvoir permettent au délinquant, implicitement ou directement, de contraindre l'enfant à la soumission sexuelle.»*[2]
Cela montre que quand quelqu'un se sent puissant et autoritaire par rapport à un enfant, il lui est facile de l'enrôler dans une exploitation sexuelle.

[1] DEVEREUX, G., cité par GLOWCZEWSKI, B., in Adolescence et sexualité : l'entre-deux, Paris, PUF, 1995, p.105.
[2] SGROI, S.M., op. cit., p.26.

L'enseignant irresponsable n'évalue plus l'impact des mauvais gestes devant les enfants qui le considèrent pourtant comme un modèle à imiter. L'enseignant devrait connaître son rôle de servir d'exemple car, *« l'action éducative du maître débute et se manifeste surtout par son exemple. Il ne doit jamais oublier avec quelle acuité les enfants le jugent et l'observent. Il ne suffit donc pas de les conduire en leur disant : fais ce que je te dis, mais de ne jamais se départir d'une attitude, d'un langage, d'un comportement tels qu'il soit toujours possible de leur dire : fais ce que je fais. »*[1]

L'enseignant ne doit pas être un dictateur mais un facilitateur aux yeux des enfants. Il doit éviter de croire que les enfants agissent comme des robots que l'homme manipule comme il l'entend. L'irresponsabilité chez l'éducateur se remarque donc quand il use de son pouvoir dans la manipulation de ceux qu'il était plutôt chargé d'encadrer et d'aider pour la préparation de leur avenir. Les actes de violences sexuelles de l'enseignant, en plus qu'ils le montrent irresponsable, ils le décrédibilisent.

3.2.2. Perte de la crédibilité chez l'enseignant

La personnalité de l'enseignant est un miroir à travers lequel les enfants s'observent pour adapter leur comportement à celui de cet éducateur. Il est clair que la réussite de sa mission principale prend racine dans son pouvoir légitime surtout quand il se comporte en une personne de valeur. Le fait de se lancer dans l'exploitation sexuelle de ses élèves montre qu'il ne se respecte plus et ne respecte même pas les autres. En effet, certains enseignants commettent une erreur monumentale de croire que ce sont les enfants qui doivent leur obéir grâce à leur statut social et au rôle qu'ils jouent. Pourtant, ce sont ces enseignants qui devraient être les premiers à obéir à leurs éduqués afin servir de modèle à ces derniers. Dans ce cas, la crédibilité de tout ce qu'ils vont faire sur ces personnalités en évolution aura une base solide. Sinon, les enseignants qui manifestent une délinquance sexuelle vis-à-vis des enfants sèment leurs connaissances dans le désert. Ainsi, FERRIERE explique que *« c'est un fait que l'homme, aujourd'hui, sait faire à peu près tout, sauf obéir. C'est un fait aussi que ceux qui ne savent pas obéir ne sont pas libres et sont encore plus incapables de se conformer à une loi ; or celui qui ne se soumet à rien ne peut apprendre à ordonner et il ne peut être l'égal de personnes. »*[2]

L'individu qui ne respecte pas les autres, passe outre la loi et il est, par la suite, considéré comme quelqu'un ne pouvant pas coordonner ce qu'il est chargé de faire. L'enseignant qui s'arroge le droit d'agresser sexuellement les enfants entache sa personnalité et son métier

[1] DOTTRENS, R., op. cit., p.60.
[2] FERRIERE, A., L'école active, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1969, p.198.

quoiqu'il soit meilleur dans la dispense des leçons. Il ne sera plus considéré comme une personne crédible pour se voir confier une mission noble comme celle de guider et éduquer les enfants. Il perd donc de plus en plus la confiance de la part de la communauté car, il n'est plus perçu comme un bon gestionnaire des personnalités encore fragiles nécessitant des efforts et une attention particulière pour les façonner en de personnalités responsables. DOTTRENS souligne qu' *« à plus forte raison, ne saurait-on tolérer des manquements graves de la part de ceux à qui l'on confie cette matière vivante et précieuse que sont les enfants. »*[1]

Il est donc déraisonnable de confier les enfants en développement tant physique que psychologique à une personnalité qui n'incarne pas une bonne capacité de s'auto-conduire pour servir d'exemple.

3.2.3. Honte et dépression chez l'élève

Dans nombre de cultures, il est très déshonorant et honteux que les gens apprennent que quelqu'un a subi des violences sexuelles, surtout le viol, de la part d'une autre personne. Pire encore, lorsqu'il s'agit d'un écolier qui en est victime, ses camarades de classe peuvent le huer, le mettre à l'écart en l'agressant. Il est traité d'indiscipliné mais aussi de maudit par le fait qu'il a entretenu des relations sexuelles avec un enseignant censé être son parent. Ils le considèrent donc comme quelqu'un qui a commis une infraction grave dans la mesure où selon l'enquête de GARNOT, menée auprès d'adolescents *« (...) le plaisir sexuel est de fait vécu comme une infraction tant que l'activité sexuelle est perçue comme taboue, c'est-à-dire interdite par les parents, la société et soi-même. »*[2]

Les adolescents considèrent donc l'expérience sexuelle comme une infraction car, les parents et surtout la société considèrent ce phénomène comme réservé aux seuls adultes et dans le cadre de l'institution du mariage. Nous comprenons que la victime de ces violences se culpabilise et éprouve de la honte car elle a passé outre la loi et l'interdit social.

Etant donné également que l'écolier n'a pas encore atteint une maturité psychique pour pouvoir supporter cette agression, il aura tendance à sombrer dans états dépressifs. Il vit donc des situations stressantes qui sont causées, d'une part, par ces violences mais aussi par l'attitude de son entourage à son égard, d'autre part. Dans ces conditions, UNDERWOOD indique qu'*« il est clair que des situations stressantes peuvent atteindre un point culminant et entraîner une personne dans la dépression. L'enfant en dépression se sent souvent impuissant et incapable de demander de l'aide. Dans certaines situations, il se sent incapable de sortir*

[1] DOTTRENS, R. op. cit., p.16.
[2] GARNOT, F., cité par GLOWCZEWSKI, B. in op. cit., p.178.

des conditions de vie particulières dans lesquelles il vie. Les chercheurs ont comparé le manque de motivation pour agir dans certaines situations à des caractéristiques de la dépression.»[1]

Nous remarquons que l'enfant qui est plongé dans de situations stressantes peut devenir incapable d'agir ou de demander de l'aide. En effet, l'enfant victime des violences sexuelles de la part de son enseignant, devient incapable d'agir en classe ou ailleurs, à la suite des moments angoissants qu'il vit et qui ont atteint un point culminant.

3.2.4. Echec scolaire chez la victime

La réussite scolaire constitue un élément stimulant pour l'enfant au moment où c'est à partir des résultats satisfaisants que l'élève se sent réconforté puisqu'il réalise qu'il n'a pas fourni ses efforts pour rien. Le fait que les enfants coopèrent positivement avec l'enseignant en matière d'apprentissage contribue à la réussite de ces derniers et donne une bonne réputation à l'enseignant. Néanmoins, quand l'enseignant opte pour l'exploitation sexuelle de ses élèves, il limite très considérablement la chance de réussite chez ces derniers. Quand certains des enfants trouvent qu'ils sont courtisés sexuellement par leur enseignant, ils perdent l'intérêt de fournir plus d'effort car ils pensent d'avance qu'ils vont réussir, ce qui est pourtant contraire à la réalité. GLOWCZEWSKI confirme qu' *« il n'est pas rare que des jeunes filles, jusque-là bonnes élèves, accusent un désintérêt voire un échec scolaire dès lors qu'elles ont une vie sexuelle en apparence épanouie.»*[2]

La liberté de l'enfant en matière de sexualité peut l'exposer à un échec ou au désintérêt scolaire. Cela montre qu'il se préoccupe beaucoup de sa vie sexuelle par rapport à ses études.

Dans d'autres cas, quand le mauvais enseignant découvre qu'un enfant a une faiblesse en matière d'apprentissage, il peut procéder par l'intimidation pour pouvoir le gagner aisément dans son exploitation sexuelle en le grondant ou en le tabassant à tout moment. Dans ce cas, il pense que, de par ce découragement, l'enfant acceptera docilement sa demande pour les avances sexuelles en échange de la note *gratuite* dans les évaluations. DOTTRENS conseille aux enseignants de *« ne jamais décourager l'enfant : dire à un enfant qu'il est un incapable et le punir pour l'avoir été n'est pas précisément la bonne manière de s'y prendre pour l'engager à davantage d'application et d'effort.»*[3]

[1] UNDERWOOD, B.M., Aider l'enfant dépressif: guide pratique à l'intention des parents, Québec, Les Editions de l'Homme, 2006, p.61.
[2] GLOWCZEWSKI, B., op. cit., p.158.
[3] DOTTRENS, R., op. cit. , p.78.

Le découragement d'un apprenant entraîne un échec scolaire important. L'enfant se sent énervé et manque de motivation pour se relever. L'enseignant doit donc mettre à l'écart tout motif pouvant le pousser à décourager les élèves dans leur travail, sinon il est compté parmi les grands facteurs de l'échec scolaire dans sa classe.

3.2.5. Rejet social de l'enfant

Au cas où un enfant subit une exploitation sexuelle de la part de l'enseignant, la réaction de la famille et de la communauté à la nouvelle qu'il a été prématurément initié à la sexualité contribue souvent à l'impression qu'éprouve la victime de ce qui lui est arrivé. L'enfant qui subit ces violences peut faire objet de rejet de la part de ses proches car, il peut être accusé d'avoir été initié à la sexualité très tôt et taxé de complice dans cette infraction. Ainsi, *« l'existence chez un enfant d'un savoir sexuel prématuré et inopportun, si elle est reconnue, se transforme en détonateur pour les conflits, l'ambivalence, la culpabilité et la peur qui sont entretenus par les membres de sa famille et de sa communauté face à la sexualité ; le jeune risque d'être considéré avec une intense curiosité, de la pitié, du dégoût, ou de l'hostilité, suivant les impressions et les refoulements de gens qui sont mis au courant de l'exploitation corporelle.»*[1]

Quand la famille ou la communauté est au courant que l'enfant a subi une agression ou une exploitation sexuelle de la part d'un adulte, la victime peut devenir objet de curiosité, de rejet voire de dégoût.

L'auteur cité affirme que nombre de sociétés accordent une grande importance à l'initiation à la sexualité interpersonnelle et que la première rencontre sexuelle est considérée comme un rite de passage important et comme signe de maturité.

3.2.6. Désespoir et abandon scolaire

L'apprenant a besoin d'être en sécurité pour que les apprentissages soient bien assimilés. Dans l'institution scolaire, le personnage le plus rassurant est celui de l'enseignant avec qui il passe beaucoup de temps que ce soit en classe ou aux alentours de l'école. Il est donc important que chaque enseignant sache qu'il est le garant de la tranquillité de ses élèves au moment où ils sont à l'école. Cela revient à dire que si l'enseignant se montre violent, incompréhensif et persécuteur, les enfants peuvent se sentir désespérés et craintifs puisque leur droit d'expression et de coopération en classe est remis en cause. En effet, quand l'écolier remarque qu'il est violenté par son enseignant, il peut abandonner l'école pour se mettre à

[1] SGROI, S.M., op. cit., p.138.

l'abri de ce malfaiteur. Cet abandon n'est pourtant pas une solution adéquate car, il ne manque pas de conséquences sur sa vie future.

YATES explique que *« la désertion scolaire peut être un important facteur de troubles sociaux. Il est vrai que l'enfant qui ne fréquente pas l'école dispose de son temps et le sentiment de frustration qui peuvent le conduire vers la délinquance ou la drogue, quand il n'est pas exploité à des fins de mendicité, ou astreint à des travaux qui ne sont pas de son âge. Ces conséquences de l'abandon scolaire ont une importance primordiale car elles contribuent à la fois à rendre l'individu malheureux et à susciter chez lui des réactions asociales avec ce que cela comporte de dangers.»*[1]

L'abandon scolaire causé par le désespoir chez l'élève est une voie qui ne l'avantage en aucun cas puisqu' il l'expose à d'autres méfaits de la délinquance juvénile et de l'exploitation de toute sorte. Les enseignants sont donc interpellés d'être toujours à côté de leurs apprenants pour les rassurer avec une attitude bienveillante afin de réduire les abandons scolaires.

Un peu de mots, il est à relever que l'enseignant a des tâches particulières qui lui sont assignées dans l'exercice de son métier. A l'école, il doit faire acquérir aux enfants des comportements compatibles avec des règles de la morale et des coutumes de la société. Néanmoins, certains enseignants dévient de leur déontologie professionnelle en violentant sexuellement leurs éduqués. Cela a des effets néfastes sur la personnalité de l'enfant et le rendement escompté de son travail scolaire. Il reste que toute étude suscite des questionnements visant à l'exploration de l'objet, ce qui nous a conduit à opérer un choix quant à la méthode que nous avons utilisée pour réaliser ce travail.

[1] YATES, A. cité par GIMENO, J.B., in op. cit., p.62.

CHAPITRE IV: PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

La problématique met en évidence les différents questionnements qui constituent le point de départ de la recherche. La formulation des objectifs de la recherche en est une conséquence logique. Ce travail exigeait de préciser le cheminement que nous avons suivi pour atteindre les objectifs que nous nous étions fixés, d'où la nécessité de présenter la méthode ainsi que la technique que nous avons utilisées dans notre recherche.

4.1. Problématique

Depuis les temps reculés, les sociétés mettaient en place des structures extrafamiliales contribuant à l'éducation de la jeunesse et cela dans l'optique de compléter celle qui était reçue en famille. Ces structures devaient être régies par un règlement d'ordre interne et des normes afin de bien assurer le déroulement et l'accomplissement de la mission qui leur était assignée.

Actuellement, parmi les différentes structures chargées de l'éducation et l'encadrement de la jeunesse, l'école en fait partie intégrante. En effet, au fur du temps, les Etats ont procédé à la multiplication des institutions scolaires dans le but de doter aux apprenants un savoir intellectuel et intervenir dans l'encadrement socio-éducatif de ces derniers. Ainsi, à l'école, l'enseignant devient le premier responsable chargé de relayer et transmettre aux apprenants le savoir éducatif prôné par la société en général, et l'Etat, en particulier. Son rôle s'avère donc indispensable dans la mesure où il doit être le modèle d'identification de par sa manière d'être et d'agir. Chaque enseignant devrait alors comprendre que la tâche qui l'attend n'est pas si facile qu'il le croyait car, « *elle exige de l'effort, de la volonté et de la patience. L'enseignant se trouve devant une collectivité à laquelle il doit adapter ses moyens, son langage, bref toute sa personnalité.* »[1]
L'enseignant doit donc savoir, en classe, le public auquel il fait face, afin d'anticiper sur ses attentes et adapter sa compétence au groupe cible pour bien dispenser ce qu'il a.

Le Burundi étant l'un des pays traumatisés par la guerre, nous observons que les effets néfastes de cette dernière ne manquent pas de se manifester dans différents secteurs de la vie du pays dont le secteur de l'éducation. En effet, la période de crise occasionne des perturbations dans la vie socioculturelle et socio-économique du pays se manifestant à travers

[1] DOTTRENS, R., Tenir sa classe, Yaoundé, Presses du Centre de Production de Manuels et d'Auxiliaires de l'Enseignement, 1964, p.148.

la dégradation de mœurs, l'impunité, le désordre, les violences physiques de tout genre, la corruption, etc. Ce désordre rend donc l'encadrement des jeunes difficile voire impossible. En conséquence, la jeunesse peut se conduire comme elle l'entend. En effet, pour GLOWCZEWSKI, en période de crise, « *ce n'est plus la société qui fabrique sa jeunesse mais la jeunesse est censée définir la société. Une telle situation n'a sans doute pas que des aspects négatifs.* »[1]

La période de crise bouleverse donc la société au point qu'elle ne parvient plus à transmettre à la jeunesse de bons modèles de conduite. Plutôt, c'est cette jeunesse qui conduit la société et cela a des effets négatifs sur l'avenir de toute la communauté.

Sachant que la grande majorité d'enseignants burundais d'aujourd'hui ont vécu la guerre la plus sanglante datant de1993, nombre d'entre eux n'en manquent pas de séquelles. Certaines de ces séquelles se manifestent à travers des comportements antisociaux comme diverses violences dans l'entourage, voire à l'école. Actuellement, nous entendons parler, à travers les médias et la plupart d'organisations non gouvernementales, du phénomène de violences sexuelles commises par les enseignants, principalement à l'endroit des écolières. Cela montre une certaine *anomie sociale* car, l'interdit de jadis dans certains domaines ne l'est plus aujourd'hui. De plus, l'application de la loi pour sanctionner ce crime semble être biaisée dans la mesure où certains enseignants qui commettent ces violences sexuelles sur leurs éduqués peuvent continuer à jouir de toute leur liberté sans toutefois être inquiétés. Cette situation peut être à l'origine des récidives chez le malfaiteur. Les juristes devraient en toute logique réaliser que « *la peine qui sanctionne crimes et délits n'a plus le caractère d'une vengeance que la société exerce à l'égard du coupable, mais celui d'une rééducation en vue de sa réintroduction dans le circuit social, une fois la peine purgée.* »[2]

La sanction des crimes et délits constitue une sorte de redressement pour que le coupable se ressaisisse afin de ne plus commettre l'infraction. Il est par ailleurs réinséré dans sa société. La peine joue beaucoup dans la prévention de la récidive criminelle pour la société que dans la simple répression du crime.

Néanmoins, ce qui est inquiétant, c'est que la plupart des familles ne prennent pas du temps suffisant pour éduquer socialement leurs enfants comme le faisaient celles d'autrefois autour du feu à travers des contes, des poèmes, bref des histoires variées dans le but d'attirer l'attention des enfants et en tirer une leçon morale constructive pour la vie. Cela est dû au fait que certaines familles d'aujourd'hui sont disloquées à la suite de la guerre, d'autres se

[1] GLOWCZEWSKI, B., Adolescence et sexualité : l'entre-deux, Paris, PUF, 1995, p.15.
[2] DOTTRENS, R. op. cit., p.79.

préoccupent de la recherche de quoi pour survivre ou des obligations professionnelles pour le cas des fonctionnaires. Or, certains parents ignorent qu'aujourd'hui, avec la technologie avancée, les enfants peuvent s'informer à travers la télévision, l'internet, etc. En explorant ces réseaux, ces enfants peuvent copier de modèles déviants pouvant les induire dans la prostitution ou les violences sexuelles. Ici, nous pouvons citer les films pornographiques pouvant inciter les enfants à imiter les scènes observées. On comprend par-là que certains enseignants peuvent profiter de ces *connaissances copiées* de leurs élèves pour les violenter sexuellement.

Cette situation implique que les parents doivent jouer un rôle déterminant dans l'éducation sexuelle de leurs enfants, en leur donnant des explications relatives aux méfaits des violences sexuelles. Egalement, les responsables scolaires doivent être sensibles à la recrudescence de ce phénomène de violences sexuelles chez certains membres de leur personnel et organiser un cadre d'expression et d'information aux écoliers sur les causes, les conséquences de ces violences ainsi que les conduites à tenir pour éradiquer ce comportement barbare. En famille, les parents sont les premiers responsables pour informer leurs enfants sur le phénomène de violences de toute nature pouvant nuire à l'intégrité physique et psychique de ces derniers. Dans certaines mesures, ils peuvent le faire en collaboration avec l'institution scolaire à travers les comités des parents. Ces informations en matière de la sexualité sont d'une importance capitale dans la mesure où *« une bonne éducation sexuelle et des renseignements sur la sexualité peuvent aider aux enfants à comprendre comment fonctionnent leurs corps et quels changements physiques se produisent par suite de l'exploitation sexuelle. Une conversation sur l'éducation sexuelle avec une personne bien informée dans un cadre détendu peut favoriser la mise à jour de questions et de craintes et permettre de les aborder.»*[1]

L'éducation sexuelle est donc matérialisée par des renseignements sur la sexualité permettant aux enfants de comprendre le fonctionnement de leurs corps et les conséquences néfastes qui surviennent en cas de l'exploitation sexuelle. Elle permet aussi d'aborder et de mettre au clair les questions taboues se rapportant à la sexualité.

Malheureusement, pour les enseignants qui commettent des violences sexuelles à l'endroit de leurs élèves, l'inculcation des valeurs morales et éthiques à ces enfants se retrouve de plus en plus ruinée. Cela crée donc des perturbations au niveau de la transmission de ces bonnes valeurs entre les générations puisque ces jeunes côtoient de mauvais repères

[1] SGROI, S. M., L'agression sexuelle et l'enfant : approche et thérapies, Québec, Editions du Trécarré, 1986. p.163.

d'identification. Dans ce sens, SZABO relève que *« lorsque les modèles de conduite, basés sur des normes et des valeurs régulièrement transmises de génération en génération, deviennent diffus, l'effet sécurisant de la culture non seulement diminue, mais est remplacé par des interrogations qui créent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. »*[1]

La dégradation des modèles de conduite qui devraient être transmis entre les générations crée nombre problèmes pouvant déstabiliser la société tout entière.

Ces enseignants usent donc de l'autorité qu'ils ont sur leurs éduqués et les exploitent sexuellement en leur donnant de l'argent, sous-prétexte d'aides matérielles suite à la pauvreté ou à l'ignorance de ces derniers. En effet, la plupart de ces enfants sont ressortissants de familles démunies à la suite de la crise économique due à ladite guerre. Ou bien encore, l'enseignant promet la réussite scolaire à l'apprenant en situation d'échec scolaire ou procède par l'intimidation. Les autres peuvent profiter de l'intoxication de ces éduqués à travers l'alcool ou la drogue.

Alors, à partir de toutes ces observations, *quelles sont les connaissances, attitudes et pratiques des écoliers face au phénomène des violences sexuelles des enseignants en milieu scolaire?*

Ainsi, de cette question générale de la recherche, il s'avère pertinent d'en déduire d'autres questions spécifiques dans le but d'étayer le problème à l'étude. Ces questions sont entre autres :

- *Quelles sont les connaissances des écoliers à propos du phénomène des violences sexuelles des enseignants sur les apprenants du primaire ?*
 - ❖ Quels sont les informateurs des écoliers sur ce sujet ?
 - ❖ Quelles sont les principaux facteurs à la base de ces violences ?
 - ❖ Quelles sont les informations détenues par les écoliers à ce sujet ?
- *Quelles sont les attitudes des écoliers face aux violences sexuelles des enseignants ?*
 - ❖ Quelle est l'appréciation de ce phénomène par les apprenants du primaire ?
 - ❖ Quel comportement adopteraient les écoliers et écolières en cas de séduction sexuelle des enseignants ?
 - ❖ Quelles seraient les réactions des écoliers en cas de violences sexuelles d'un enseignant sur leur camarade ?
- *Quelles sont les pratiques et les facteurs de la résilience des écoliers face à ce phénomène ?*

[1] SZABO, D., et al., L'adolescent et la société, Bruxelles, Dessart et Mardaga, 1977, p.12.

- ❖ Quelles sont les stratégies adoptées par les écoliers pour échapper aux tentations sexuelles des enseignants ?
- ❖ Quels sont les facteurs motivationnels de la poursuite scolaire des écoliers malgré cette menace sexuelle ?
- ❖ Qu'est-ce qui contribue au renforcement de la résistance de ces écoliers ?

- *Quelles sont les perspectives visant l'éradication du phénomène de violences sexuelles des enseignants à l'endroit des apprenants du primaire ?*
 - ❖ Que doit être l'apport des principaux partenaires de l'éducation dans la lutte contre les violences sexuelles des enseignants sur les écoliers ?
 - ❖ Que pourrait contribuer la justice dans l'éradication de ces violences sexuelles ?

Pour répondre à toutes ces questions posées, nous avons formulé des objectifs que nous avons cherchés à atteindre.

4.1.1. Objectifs de la recherche

4.1.1.1. Objectif général

Notre objectif général est d'*étudier les connaissances, les attitudes et les pratiques des écoliers face au phénomène de violences sexuelles des enseignants en milieu scolaire.*

4.1.1.2. Objectifs spécifiques

- ✓ *Mettre au clair les connaissances des écoliers sur les violences sexuelles commises par les enseignants sur les éduqués.*
- ✓ *Cerner les attitudes des écoliers face au phénomène de violences sexuelles des enseignants en milieu scolaire.*
- ✓ *Découvrir les pratiques et les facteurs de la résilience des écoliers face au phénomène de violences sexuelles des enseignants sur les apprenants.*
- ✓ *Dégager les perspectives d'éradication du phénomène de violences sexuelles des enseignants à l'endroit des écoliers.*

4.2. Méthode et technique de la recherche

4.2.1. Méthode qualitative

Après avoir annoncé la problématique de la recherche, il s'est avéré nécessaire de préciser la méthode que nous nous sommes servie pour mener notre travail à bon port. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, il existe deux principales méthodes de recherche. Il s'agit de la méthode qualitative, d'une part, et de la méthode quantitative, d'autre part. Pour notre étude, nous avons opté pour la méthode qualitative et selon POISSON, « *contrairement à une recherche de type positiviste, elle laisse beaucoup de places à l'improvisation comme à l'ajustement aux événements qui se produisent inopinément lors de l'investigation. Le devis de recherche n'est habituellement pas élaboré à partir d'une hypothèse qu'il faut confirmer en faisant appel à des procédures et à des stratégies établies avant même la cueillette des données.* »[1]

La recherche qualitative permet donc de faire des ajustements en fonction des événements qui se produisent de façon improvisée sur le terrain d'investigation.

Elle s'intéresse à des échantillons plus petits de personnes, en milieux plus petits par rapport à la recherche quantitative et ne vise pas la généralisation des résultats à une population donnée. Pour le cas qui nous concerne, notre étude se voulait exploratoire. C'est pour cela que nous avons opté pour la méthode qualitative et, par conséquent, elle ne pouvait pas comporter de dimensions statistiques en ce sens qu'elle n'a pas pour but de vérifier des hypothèses. L'approche qualitative vise la nouveauté, l'originalité et non la quantité des informations. L'important est d'obtenir des informations fiables. Les résultats ou les conclusions d'une étude qualitative sont valables exclusivement pour les cas étudiés.

4.2.2. *Focus group*

L'enquête par *focus group* s'est présentée comme la technique de recherche efficace dans le recueil des informations relatives à notre étude. En effet, vu le thème abordé relatif à la sexualité considéré comme tabou dans la culture burundaise mais aussi, nous avons estimé que la population d'enquête que sont les enfants de l'école primaire pouvaient avoir difficile à s'exprimer librement et individuellement devant nous à propos des questions du guide d'entretien. Nous avons donc formé des groupes de discussion d'écoliers pour que chacun des participants à l'enquête se sente détendu et soutenu par ses camarades. Quand un jeune écolier est interrogé individuellement à propos de la méconduite sexuelle de l'enseignant, il

[1] POISSON, Y., La recherche qualitative en éducation, Québec, Presses Universitaires de Québec, 1990, pp. 17-18.

peut avoir le souci d'être jugé comme un indiscipliné par l'enquêteur ou éprouver de la honte d'évoquer des propos relatifs à la sexualité en présence d'une personne adulte. Dans ce cas, les enfants peuvent être pris en groupe pour l'entretien étant donné que, la plupart du temps, quand l'enfant est avec ses pairs, il se sent épanoui. Selon SIMARD, le *focus group* est une technique relevant de la recherche qualitative qui consiste à *« recruter un nombre représentatif de groupes de 6 à 12 personnes répondant à des critères homogènes, à susciter une discussion ouverte à partir d'une grille d'entrevue de groupe définissant les thèmes de l'étude et à faire une analyse-synthèse permettant de relever les principaux messages-clés émis par les participants, de même que les points de convergence et de divergence entre les groupes de l'échantillon. »*[1]

Nous remarquons que le *focus group* privilégie l'échange en équipe pour favoriser la discussion ouverte entre les participants. Cette technique présente un intérêt de pouvoir recueillir des messages importants pour la recherche. Elle favorise également l'expression libre et spontanée des interlocuteurs mais, aussi et surtout, elle évite les digressions.

BOUCHARD et CYR indiquent que, dans le *focus group*, *« la discussion est centrée autour de quelques questions ouvertes et la réunion est animée par un président qui contrôle les interactions comme dans toute assemblée. Cette technique a pour principal avantage de produire une grande variété de données. »*[2]

Dans la collecte des données par le *focus group*, le chercheur joue le rôle d'un animateur qui préside les interactions. Avec cette technique, l'enquêteur parvient à recevoir des informations variées pouvant apporter plus d'éclaircissements pour la compréhension du phénomène exploré.

4.3. Terrain et population d'enquête

Le Burundi est un pays dont l'enseignement scolaire est actuellement implanté à travers toutes les provinces. Avec la décentralisation au niveau du ministère ayant l'enseignement primaire et secondaire dans ses attributions, il a été mis en place des directions provinciales de l'enseignement (DPE) chargées de superviser les activités des directions communales de l'enseignement (DCE). Ainsi, dans le cadre dudit projet initié par l'UNICEF, nous avons été désigné pour mener l'enquête en Mairie de Bujumbura. Comme il a été pratiquement impossible de travailler dans toutes les DCE de la capitale faute du

[1] SIMARD, M., cité par NSHIMIRIMANA, M., in Contribution à l'étude des facteurs du tabagisme chez les jeunes adolescents, Mémoire inédit, Bujumbura, UB, FPSE, 2002, p.76.

[2] BOUCHARD, S. et CYR, C., Recherche psychosociale : pour harmoniser recherche et pratique, Québec, Presses de l'Université de Québec, 2005, pp.421-422.

temps réservé au travail de terrain, nous avons choisi de travailler dans la DCE de Musaga, en compagnie d'une étudiante à l'Université d'Amsterdam avec laquelle nous travaillions en partenariat, sur deux écoles primaires à savoir Musaga I et Musaga III. Mais aussi, nous avons mené notre enquête en Province Bubanza, dans la DCE de Bubanza sur les écoles primaires de Bubanza I et Bubanza II. En effet, l'enquête a aussi été effectuée dans cette DCE car, cette étudiante avait besoin de recueillir des données dans Bubanza au sein des écoles pilotes où il a été initié le programme de *l'enseignement du respect*. En fait, elle voulait comparer ces données à celles qui ont été collectées en Mairie de Bujumbura dans les écoles dispensant encore le cours de *Formation civique et humaine*. Nous étions donc dans l'obligation de l'accompagner pour sa réussite de récolte des données et nous avons profité également de cette occasion pour le recueil des informations relatives à notre thème de recherche.

Quant à la population d'enquête, il est à relever que l'enseignement primaire est gradué en degrés à savoir le premier degré comprenant la première et la deuxième années, puis le deuxième degré comptant la troisième et la quatrième années et enfin, le troisième degré composé des classes de cinquième et sixième années. Mais actuellement, il a été créé l'école fondamentale qui prolonge l'enseignement primaire jusqu'en neuvième année. Pour l'étude, nous ne nous sommes pas intéressé aux écoliers de l'école fondamentale mais plutôt, nous avons préféré nous entretenir avec les écoliers du troisième degré compte tenu du début de leur âge d'adolescence pouvant influencer leur intérêt particulier pour la vie sexuelle tout en sachant que cette période est marquée par une certaine curiosité sexuelle. Nous avons également considéré leur niveau de scolarisation un peu avancé par rapport à celui des écoliers des deux premiers degrés et leurs connaissances en matière de sexualité car, ils apprennent des cours qui s'y rapportent à savoir la *Formation civique et humaine* et certains thèmes se rapportant à la reproduction humaine dans le cours d'*Etude du milieu*.

4.4. Travail de terrain

Comme notre recherche visait l'étude des connaissances, attitudes et pratiques des écoliers face au phénomène des violences sexuelles des enseignants en milieu scolaire, nous avons mené notre enquête auprès de cette jeunesse scolarisée afin de recueillir des informations sûres et fiables. Nous avons d'abord entrepris une préenquête dans l'optique de bien préparer l'enquête qui s'est réalisée après ce travail préalable.

4.4.1. Préenquête

Dans le souci de nous familiariser avec le terrain et la population à l'étude et de nous assurer de la faisabilité de notre investigation, nous avons recueilli des informations préliminaires avant de nous lancer dans le vif de notre travail de terrain. Cette phase constitue ce qu'on appelle la préenquête. Cette dernière est d'une importance primordiale dans ce sens qu'elle permet au chercheur « *une reconnaissance du terrain, en essayant de se débarrasser de ses idées préconçues, ou, comme le disait BACON, de ses prénotions, de manière à faire apparaître les facteurs ou variables explicatives qu'il recherche».*[1]

La préenquête est donc nécessaire dans la mesure où elle réoriente, tout en désillusionnant des fois, le chercheur qui peut avoir des représentations erronées de la réalité sur le terrain avant l'investigation.

Le matin du 4 février 2015, nous nous sommes rendu à la Direction communale de l'enseignement de Musaga pour solliciter, auprès du directeur communal de l'enseignement, l'autorisation de mener notre enquête au sein des écoles primaires dont la direction lui est confiée. Il nous a accordé la permission de visiter ces écoles durant toute la période consacrée à notre travail de terrain.

La préenquete a duré deux jours et a porté sur deux *focus group* dont l'un a été réalisé sur un groupe de dix écoliers dont cinq garçons et cinq filles de la cinquième année de l'EP Musaga III d'une part, et l'autre sur un groupe de onze apprenants dont six garçons mêlés de cinq filles de la sixième année de l'EP Musaga I, d'autre part.

Ainsi, en date du 5 février 2015, nous nous sommes rendu à l'EP Musaga III à huit heures du matin où nous avons contacté les enseignants de la cinquième année pour leur demander de rendre disponibles quelques écoliers pour l'entretien. Ceux-ci nous ont invité à attendre la pause de 10 heures pour nous entretenir avec ces enfants. Le moment venu, ces enseignants nous ont aidé à choisir lesdits sujets devant participer dans la préenquête, suivant les critères fixés sur la base des registres d'appel. A 10 heures et 5 minutes, nous nous sommes rendu, en compagnie de ces enfants, dans une salle calme et libre pour l'échange et la séance a duré 41 minutes. Ceux-ci se montraient confiants et intéressés par l'entretien. Ils étaient dynamiques et répondaient aisément aux questions posées sans timidité.

En date du 07 février 2015, à 10 heures, nous nous sommes rendu à l'EP Musaga I où nous avons contacté les enseignants de la sixième année pour leur expliquer le mobile de

[1] BOUDON, R., Les méthodes en sociologie, Paris, P.U.F, 1979, p.33.

notre visite. Les deux enseignants ont étroitement coopéré avec nous et ont contribué à la constitution du groupe ci-haut mentionné en nous aidant à consulter les registres dans le choix des sujets de la préenquête. En plus, ces éducateurs nous ont donné le rendez-vous pour nous entretenir avec ces enfants dans l'après-midi de la même journée pendant la pause de 15 heures. Ainsi, nous avons répondu présent au rendez-vous et à 15 heures, nous nous sommes dirigé, avec le groupe d'écoliers choisis, dans une salle calme pour l'échange. Avant de commencer, nous leur avons d'abord expliqué en peu de mots le mobile de la rencontre pour que ces derniers se sentent dans le bain du sujet que nous allions discuter. Ces éduqués se sont montrés coopérants et motivés pour l'échange et ont pu répondre à toutes les questions. La séance a duré 38 minutes et s'est clôturé en toute sérénité et confiance.

Au terme de notre préenquête, nous avons constaté que le *focus group* préféré comme technique de recherche était efficace pour notre travail. A propos de notre guide d'entretien, il n'a pas été reformulé car, de par nos constats, les sujets donnaient des réponses traduisant que toutes les questions formulées étaient ouvertes. Egalement, les réponses données n'étaient pas hors contexte. De plus, il nous a rassuré au niveau de la pertinence de nos objectifs de recherche, de l'efficacité de la technique utilisée et de l'instrument à notre disposition pour la collecte des informations dont nous avions besoin.

4.4.2. Technique du choix des enquêtés et déroulement de l'enquête

Au moment où les sujets faisant l'objet de l'enquête sont déjà ciblés, les objectifs déjà fixés et définis et le guide d'entretien déjà testé, l'étape suivante a été de nous lancer dans la phase de l'enquête. Avant de commencer les entretiens avec les écoliers, nous nous étions fixé des critères dans le choix de ces derniers. En effet, nous voulions *diversifier* les enquêtés dans l'optique de recueillir des informations riches et fiables. Ces critères sont entre autres le sexe et l'âge des enquêtés. Concernant le sexe, nous avons choisi les garçons et les filles dans la formation des groupes qui ont participé dans les *focus group*. Pour le cas de l'âge, nous choisissions dans chaque sexe, des écoliers les plus âgés, puis ceux moins âgés dans chacune des classes visitées mais aussi, nous insérions d'autres écoliers appartenant à chaque âge compris entre les âges des deux premières catégories suivant le sexe. Pour plus de précision, nous avons trouvé que dans toutes les classes de la cinquième année visitées, l'écolier le moins âgé avait dix ans tandis que le plus âgé avait quatorze ans. Pour le cas des classes de la sixième année visitées, l'apprenant le plus jeune avait onze ans tandis que le plus âgé avait seize ans.

C'est grâce à la consultation des registres gardés par les enseignants où sont mentionnés les noms et les âges des écoliers que nous avons pu constituer les groupes de discussion. De surcroît, nous avons été aidé, dans cette tâche, par les enseignants titulaires des classes concernées. Néanmoins, comme la recherche se voulait multisystémique, nous avons fait des entretiens individuels avec les parents d'écoliers et les enseignants, pourtant ces données n'ont pas été analysées et interprétées dans le présent travail eu égard à la formulation de notre sujet de recherche. Plutôt, elles ont été données, à l'état brut, à l'UNICEF qui avait commandité cette recherche et cela en guise de complément pour la compréhension du phénomène exploité.

Ainsi, le 08 février 2015, nous sommes retourné à l'E.P Musaga III, où nous avons pu nous entretenir avec les écoliers de la cinquième année pendant la pause de 15 heures. Le groupe de discussion comprenait douze écoliers dont six garçons et six filles. Comme le temps qui nous était réservé était insuffisant, nous n'avons pas pu terminer à poser toutes les questions et nous nous sommes séparé avec nos enquêtés après en avoir terminé avec la huitième question. C'est ainsi que nous y sommes retourné le lendemain à 11heures et 30 minutes pour finaliser l'entretien avec le groupe. L'entretien s'est réalisé dans la même classe et s'est déroulé dans le calme. Généralement, les enquêtés ont révélé leurs sources d'informations à propos de leurs connaissances sur l'existence du phénomène des violences sexuelles des enseignants sur les écoliers comme les parents, les pairs et l'entourage. Quant aux facteurs de ces violences, ils évoquent principalement la dégradation des valeurs traditionnelles et apprécient, par la suite, négativement ce phénomène. En plus, certains d'entre eux privilégient la maîtrise de soi pour échapper à ces tentations de la part de certains enseignants tandis que d'autres préfèrent l'évitement des familiarités avec ces derniers. Ils souhaitent que les parents s'impliquent davantage dans l'éducation des enfants et que la justice punisse, sans aucune spéculation, les enseignants abuseurs sexuels d'enfants.

Le 15 février 2015, nous nous sommes entretenu avec un groupe composé de six garçons et cinq filles de la sixième année à l'E.P Musaga III. L'échange a commencé à 11 heures et 15 minutes quand les deux enseignants de ladite classe ont libéré, pour nous, les enfants pour 45 minutes avant que ceux-ci ne rentrent pour le déjeuner. L'enquête s'est déroulée dans la tranquillité. De façon globale, les enquêtés ont soulevé que leurs principales sources d'informations sont les échanges avec les pairs et les informations à travers les médias et les églises. Tout le groupe a évoqué qu'il se sent désolé et désespéré par rapport à ces pratiques sexuelles des enseignants et nombre d'écoliers optent pour le respect des conseils des parents et des enseignants pour pouvoir poursuivre les études. Ils conseillent aux

autres apprenants de veiller à leur comportement sexuel pour ne pas s'exposer à ce crime et souhaitent que les enseignants agissent en qualité de parents.

En date du 4 mars 2015, nous avons visité l'école primaire de Musaga I où nous nous sommes entretenu avec les écoliers de la sixième année. Le groupe de discussion comprenait cinq garçons et six filles et l'entretien s'est déroulé dans une petite salle libre annexée à la direction scolaire. Les enfants se montraient confiants pendant l'échange. La séance a commencé à 9 heures et 45 minutes et a duré 20 minutes, mais ce dernier n'a pas été achevé ce jour-là car les enfants sont allés faire une interrogation et nous nous sommes arrêté à la sixième question. Le lendemain, nous y sommes retourné pour achever l'entretien avec le groupe. C'est ainsi que pendant la pause de 10 heures, l'entretien a recommencé et a pris fin à 10 heures et 20 minutes. Globalement, les enquêtés disaient que les informateurs clés à propos du phénomène d'agression sexuelle des enseignants en milieu scolaire sont entre autres les parents, la fratrie, la télévision, la téléphonie mobile, etc. De plus, ils confirment qu'en cas de séduction sexuelle de la part de l'enseignant, la meilleure solution est de fuir ou opposer la résistance aux sollicitations de cet éducateur. S'il s'agit d'un camarade, l'intervention serait le soutien moral et l'encouragement de la victime. Ils ne craignent pas le milieu scolaire malgré cette menace éventuelle puisqu'ils se sentent motivés pour la valeur de cette dernière. Ainsi, nombre d'entre eux sont persuadés que ce sont les parents qui devraient prendre le devant pour veiller à la sécurité des enfants contre de telles violences.

Le 10 mars 2015, nous nous sommes entretenu avec un groupe de dix écoliers dont cinq garçons et cinq filles de la cinquième année de l'E.P Musaga I. L'échange a débuté à 17 heures et a pris fin à 17 heures et 45 minutes. Il s'est déroulé dans un climat serein et de confiance. Globalement, concernant les informateurs clés à propos dudit phénomène, les enquêtés ont évoqué les membres de l'entourage, les camarades et les médias. Ils ont également souligné que la méchanceté et l'indiscipline de l'enseignant sont à l'origine de ces violences. Le groupe a indiqué qu'il se sent désemparé face à cette attitude de certains enseignants et qualifie ces actes comme relevant d'un déshonneur et d'une cruauté sans nom. Certains enfants évitent le copinage et les jeux isolés entre garçons et filles au profit des jeux collectifs pour échapper à toute tentative d'agression sexuelle. Ils proposent aux enseignants d'être de bons modèles, d'assurer une éducation sexuelle de qualité et de se conseiller mutuellement à propos de la bonne conduite sexuelle à tenir pour que ce crime soit banni.

Le 15 mars 2015, nous nous sommes rendu à Bubanza où nous avons visité l'école primaire Bubanza I. Nous nous sommes d'abord entretenu avec le directeur d'école dans l'optique de solliciter l'autorisation de passer à notre enquête et ce dernier n'a pas tardé à

nous l'accorder. Nous nous sommes par la suite entretenu avec neuf écoliers de la cinquième année dont cinq garçons et quatre filles. Le groupe n'a pas été réticent et s'est montré motivé pour l'échange. De manière générale, le groupe a révélé que les parents, les medias, les journaux, les témoignages des victimes de l'abus sexuel, etc. sont ses principaux informateurs à propos dudit phénomène. Il a également relevé que ces violences sont dues à l'alcool ou à la drogue mais aussi, à la pauvreté de certaines familles d'écoliers. La réaction face à une agression sexuelle de l'enseignant serait d'alerter les autorités scolaires et les parents pour le secours. Pourtant, l'aspiration à de hautes fonctions et la maîtrise de soi renforcent la résilience de ces écoliers pour la poursuite des études. Une justice non corrompue et la bonne conduite sexuelle des écoliers et des enseignants pourraient contrecarrer le développement du phénomène.

En date du 19 mars 2015, nous sommes retourné à l'école primaire Bubanza I où nous avons donc eu l'occasion d'échanger avec un groupe de douze écoliers composé de six garçons et six filles de la sixième année. L'entretien s'est déroulé en classe pendant qu'on attendait le début des cours pour l'après-midi et a commencé à 13 heures et 15 minutes pour prendre fin à 14 heures. De façon générale, les enfants ont signalé que c'est principalement de par les échanges avec les autres individus et la publicité sur les médias qu'ils sont au courant de l'existence du phénomène des violences sexuelles à l'école. Ils pensent que l'absence d'éducation sexuelle, l'irresponsabilité et l'ignorance chez l'enseignant et l'écolier sont à la base de ces violences. La fuite et l'abandon scolaire sont les stratégies jugées efficaces pour certains afin de se mettre à l'abri de l'agresseur. Le travail assidu et l'absence de visites sans permission leur permettent d'échapper à ce crime. Enfin, l'éducation sexuelle de qualité de la part des parents et des enseignants et la responsabilité des enseignants et des écoliers contribueraient à l'éradication de ce fléau en milieu scolaire.

En date du 22 mars 2015, nous avons visité l'école primaire Bubanza II. La direction scolaire et les enseignants nous ont souhaité la bienvenue. Pendant la pause de 10 heures, nous avons constitué un groupe de douze écoliers dont six garçons et six filles de la sixième année. L'enseignant qui donnait le cours de français dans cette classe nous ont dit qu'après la recréation, il allait dispenser une nouvelle leçon et qu'il ne pouvait pas, de ce fait, libérer pour nous, ces enfants choisis pour l'entretien avant 11 heures et 30 minutes. L'échange avec les enfants a commencé à 11 heures et 30 minutes et a duré 39 minutes. L'entretien s'est déroulé dans un climat serein. Globalement, ces écoliers ont confirmé qu'ils sont tous informés sur l'existence du phénomène des violences sexuelles des enseignants sur les éduqués. Selon ces derniers, la situation économique précaire, l'immaturité des enfants et les modèles éducatifs

lacunaires favorisent cette infraction. Egalement, tout le groupe a confirmé avoir un sentiment de consternation et condamne ce phénomène. Egalement, l'habillement conforme, la participation dans des clubs comme celui du stop SIDA, la détermination pour les études, la franche collaboration entre enseignants et écoliers, etc. meublent la résilience de ces éduqués. De surcroît, l'impartialité des enseignants et du corps de la justice viendrait contrecarrer ce phénomène.

Notons qu'à chaque entretien, l'utilisation de notre guide d'entretien et de l'appareil enregistreur était de mise. Nous laissions l'enquêté qui se proposait de répondre, l'occasion de s'exprimer librement à propos des questions posées, mais veillions qu'il soit dans le strict respect du guide d'entretien et cela dans le but de ne pas nous écarter des objectifs que nous nous étions fixés.

4.5. Difficultés rencontrées

Au cours de notre travail de terrain, des écueils ont été enregistrés pendant la collecte d'informations. En effet, quand nous nous rendions aux écoles, certains enseignants se montraient réticents par rapport à notre recherche. En effet, ils croyaient que nous n'étions venus que pour l'inspection scolaire pour le compte de l'UNICEF. Dans ce cas, même si nous leur avons expliqué le bien-fondé de notre visite, les enseignantes de la cinquième année de l'école primaire Musaga I ont d'abord refusé de libérer les enfants pour l'échange. Elles avançaient comme motif qu'ils étaient encore en arrière par rapport au programme prévu pour le trimestre mais, ces arguments nous paraissaient échappatoires. Il importait donc de prendre un moment relativement long pour pouvoir leur faire comprendre que notre tâche n'était en aucun cas similaire à celle l'investigation.

Un autre écueil rencontré a été que les enseignants et la directrice de l'école primaire Musaga II, pensaient, qu'en compagnie d'une Blanche, nous étions des agents d'une ONG qui passaient pour s'enquérir de la situation au sein des écoles primaires. Dans ces conditions, ces derniers voulaient que nous leur donnions d'abord de l'argent afin de coopérer avec nous dans la réalisation de notre enquête mais aussi, cette directrice pensait que nous allions apporter des moyens logistiques pour l'équipement scolaire. Dès notre arrivée, elle a commencé à exposer les problèmes en rapport avec le manque criant du matériel de bureau et cette dernière nous a sollicités de lui octroyer un ordinateur et nous avons dû abandonner de mener l'enquête au sein de cette école car cette autorité voulait qu'elle soit réalisée sous ces exigences.

Une autre difficulté a été que les écoliers des classes de cinquième et sixième années sont souvent surchargés par des travaux journaliers comme les exercices à faire, les travaux dirigés, les devoirs à domicile, les tests, les interrogations, etc. pour se préparer à des tests cantonaux ou au concours national, raison pour laquelle, la plupart du temps, il nous a été difficile de les trouver libres au moment où nous voulions nous entretenir avec eux. Il nous revenait donc de faire des ajustements personnels pour nous adapter à leur horaire de travail.

En résumé, dans ce chapitre, il a été montré la position du problème à l'étude et la définition des objectifs de la recherche. De plus, le choix de la méthode et de la technique de recherche adéquates nous a permis la mise en marche du travail de terrain que nous avons débuté par la préenquête dans le but de nous assurer de la faisabilité de l'étude. Par l'enquête, nous avons recueilli des données renseignant sur les connaissances, attitudes et pratiques des écoliers face au phénomène des violences sexuelles des enseignants en milieu scolaire. L'analyse et l'interprétation de ces résultats permet d'envisager des stratégies pertinentes pour l'éradication de ces violences.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS

CHAPITRE V: CONNAISSANCES DES ECOLIERS SUR LE PHENOMENE DES VIOLENCES SEXUELLES DES ENSEIGNANTS

La jeunesse est une des composantes essentielles de la société. Elle doit donc bénéficier des informations se rapportant aux effets des différents actes posés dans la société. Les informations peuvent provenir de plusieurs sources et les unes sont utiles pour la vie des enfants tandis que d'autres ne font que dégrader le comportement de ces derniers. Pour le cas d'agression sexuelle commise par les enseignants en milieu scolaire, il importe de savoir si la jeunesse scolarisée a une idée sur l'existence de ce phénomène.

5.1. Principales sources d'information

Les écoliers détiennent nombre de sources d'information sur l'existence du phénomène de l'agression sexuelle commises par des enseignants en milieu scolaire.

5.1.1. Membres de la famille et entourage

En famille, les écoliers peuvent recevoir de la part des parents, des conseils pour la bonne conduite sexuelle. Dans ce cas, nombre de parents ou de substituts parentaux peuvent s'appuyer sur des exemples de crimes sexuels auxquels les enfants scolarisés sont exposés et qui sont perpétrés par les enseignants dans leur localité ou dans d'autres régions. Ces parents le font dans l'optique d'inviter leurs enfants à faire face aux problèmes d'ordre sexuel. Par exemple, INE de douze ans, précise ses sources d'information en ces termes : *« Jewe namenye ko hari ho ayo mabi ndabibwiwe na* mama, papa, *abo tuvukana hamwe n'ababanyi.»*

Traduisons : *« J'ai été informée à propos de l'existence de ces violences par ma maman, mon papa, mes frères et les gens de mon entourage.»*

Nous notons que, la plupart du temps, les adultes ne gardent pas pour eux une information pouvant aider les enfants à adopter un comportement efficace face au danger qui guette ces derniers. Cela constitue l'une des voies de l'encadrement et de l'orientation de la jeunesse. En effet, le message transmis aux enfants à propos de ce qui se passe autour d'eux peut renforcer leur prudence. Dans ce sens, DOMINIAK indique que *« l'éveil de l'enfant, la prévention et le dépistage sont les trois tâches de l'éducateur de jeunes enfants.»*[1]

Un éducateur qui ne valorise pas l'ouverture de l'enfant au monde et la prévention des menaces au profit de la société échoue dans sa mission.

[1] DOMINIAK, J., cité par DAVALLON, J., in Les éducateurs de jeunes enfants, Toulouse, Privat, 1979, p.15.

Egalement, TUY, âgé de quatorze ans, affirme que c'est à travers les échanges avec d'autres personnes qu'il est parvenu à retenir qu'il existe des enseignants qui agressent sexuellement les enfants. Voici ses propos : *« Ivyo navyumviye mu biyago tugiranira n'abandi bantu.»*

Ceci veut dire : *« Je l'ai entendu au cours des échanges avec d'autres personnes.»*

Nous retenons qu'en interagissant avec les autres personnes, les enfants partent avec des informations pouvant leur servir de leçon morale. Il importe de préciser par ailleurs que le fait d'écarter les enfants du cadre d'échange accentue leur ignorance au sujet de ce qui se passe autour d'eux. Il faut plutôt les approcher, leur fournir toute la lumière sur les informations dont ils ont besoin.

5.1.2. Médias et téléphonie mobile

Avec la modernité, le monde devient de plus en plus un village planétaire. En effet, avec l'éclosion des moyens des moyens de communication, les enfants captent des messages variés ça et là. Ainsi, BUK de treize ans confirme le rôle des médias et des journaux qui l'ont informé sur l'existence des violences sexuelles en milieu scolaire de cette manière : *« Jewe ayo makuru yerekeye ihohoterwa rifatiye ku gitsina ry'abigisha ku banyeshule nayumviye kw'i radiyo no mu binyamakuru.»*

C'est-à-dire : *« J'ai reçu les informations en rapport avec l'agression sexuelle des enseignants sur les écoliers à la radio et dans les journaux.»*

Ceci montre que BUK sent un intérêt particulier de suivre ce qui se dit à travers les médias pour s'informer sur la situation du moment.

IRI, âgé de dix ans, souligne pour sa part qu'il a capté ce message à travers les ondes télévisées. Il l'exprime en ces termes : *« Jewe navyumviye mu bimeneyeshejwe kuri* télévision.»

Ceci peut être traduit ainsi : *« Moi, je l'ai appris à travers les publicités à la télévision.»*

La télévision joue beaucoup dans l'information des enfants et surtout que les mots sont connectés aux images visuelles. Pourtant, il y a des scènes qu'il faut déconseiller aux enfants car pouvant les impliquer dans la barbarie. DEVILLE et MERCIER relèvent, par exemple, le témoignage d'un parent qui se lamente des méfaits de la télévision. Ce parent s'exprime ainsi : *« A la télévision, on nous transmet des valeurs qui parfois sont choquantes(...). Je voudrais ne pas avoir de télévision.»*[1]

[1] DELVILLE, J. et MERCIER, M., Sexualité, vie affective et déficience mentale, Paris, Bruxelles, De Boeck Université, 1997, p.114.

Il est clair que la télévision peut véhiculer des messages qui ne plaisent pas aux téléspectateurs, surtout quand ces derniers sont en contradiction avec les valeurs culturelles. La société burundaise ne tolère pas les émissions osées qui passent à la radio ou à la télévision pouvant porter atteinte aux mœurs traditionnelles. A titre d'exemple, certains parents se lamentent que leurs enfants sont devenus des délinquants avérés à cause des films pornographiques ou ceux en rapport avec la vie amoureuse qu'ils observent quotidiennement à la télévision. Aussi, le style d'habillement européen que les enfants burundais imitent, dégoûte parfois les parents car, il porte atteinte à la tradition.

Pour NDU, âgé de douze ans, la communication par voie téléphonique lui a permis d'être au courant de l'existence d'enfants de son âge qui deviennent victimes des violences sexuelles commises par des enseignants. Il l'exprime ainsi : *« Ni muri* message *kw'i* téléphone, *umugenzi wanje w'umukobwa aba hafi y'umunyeshule yakorewe ivya mfurambi n'umwigisha yabimenyesheje. Kuri ubwo, naciye mbona ko abigisha bose atari beza.»*
Traduisons : *« C'est par un message au téléphone qu'une amie habitant tout près du domicile d'une écolière qui a été violée par son enseignant m'en a informé. Et à partir de ce moment là, je me suis rendu compte que tous les enseignants ne sont pas bons.»*
La communication entre les enfants, y compris la communication à distance est quelquefois utile. Cette dernière ouvre l'esprit de la jeunesse et constitue une importante source d'information. Il faut donc laisser les enfants communiquer entre eux, car, selon KI-ZERBO, *« étouffer la communication dans un pays entre les divers groupes, en particulier les générations, c'est provoquer un étouffement fatal. La communication est un paradigme universel du moins dans la sphère des systèmes vivants.»*[1]
La communication entre les générations s'avère utile et son absence peut ruiner la société.
Pourtant, avec la téléphonie mobile et les réseaux sociaux, les parents doivent faire attention pour surveiller ce sur quoi les enfants échangent car, certains sites peuvent développer de mauvais comportements chez ces êtres en croissance.

5.1.3. Eglises

Les confessions religieuses servent de relais dans l'éducation-information de la population. Les adeptes suivent les conseils des religieux quant ces derniers prêchent la bonne nouvelle. En fait, rien n'empêche que les représentants des confessions religieuses abordent des questions en rapport avec la vie courante comme les violences sexuelles dont les enfants sont victimes. Cela est confirmé par CIZ, âgé de quatorze ans, qui s'exprime comme suit :

[1] KI-ZERBO, J., Eduquer ou périr, Paris, L'Harmattan, 1990, pp.57-58.

« Jewe numvise ko hari amabi afatiye ku gitsina y'abigisha akorerwa abanyeshule ku rusengero patiri ariko arasoma imisa. »

Ceci veut dire : *« J'ai entendu parler de l'existence des violences sexuelles des enseignants sur les écoliers par le biais du prêtre qui était en train de prêcher pendant la messe.»*

Nous remarquons que les enfants attachent une attention particulière aux dires d'une personnalité importante. Ils conservent le message d'un religieux puisqu'ils savent que celui-ci incarne une autorité le poussant à dire la réalité. Rappelons que les églises ont depuis longtemps contribué à l'encadrement-information de la jeunesse et cela se remarque concrètement dans la construction des écoles dites de « *sous convention* ».

NIN, âgée de douze ans, quant elle, dit avoir reçu l'information se rapportant à ces violences au cours des séances de retraite dites de la neuvaine qui s'organisent au sein de l'église catholique. Voici son témoignage : *« Duhora turonka impanuro mu gihe c'umwiherero w'iminsi icenda z'ingene twokwirinda ayo mabi afatiye ku gitsina mu mashule.»*

Ceci veut dire : *« C'est pendant la retraite des neuf jours que nous recevons des conseils pour lutter contre les bavures sexuelles qui se produisent en milieu scolaire.»*

Nous constatons que les enfants qui participent à des cultes religieux reçoivent des informations importantes qu'ils gardent à l'esprit et qu'ils prennent comme réalité sans pour autant en faire une analyse critique. En effet, *« l'expérience religieuse est le moyen d'échapper au jugement, l'acceptation sans condition.»*[1]

La religion constitue donc un moyen d'échapper au jugement, sans chercher des explications ni interprétations des situations vécues ou des informations reçues. En fait, les religieux sont perçus comme des acteurs qui incarnent, en général, le sens de la *réalité* qui s'imprègne dans l'esprit des adeptes. Pourtant, il faut toujours nuancer et analyser les informations reçues pour ne retenir que celles qui sont bénéfiques pour la vie.

5.1.4. Témoignages des victimes

Il n'est pas rare qu'une personne ayant subi des événements stressants ou traumatiques ne parvienne pas à cacher la cause de l'incident. C'est le cas des enfants qui, quand ils sont agressés sexuellement, dévoilent les auteurs à cause des conséquences physiques ou psychiques qui s'en suivent. IRA, âgé de quatorze ans, a évoqué qu'il détient l'information selon laquelle une écolière qui a été agressée sexuellement a été transférée à l'hôpital pour les

[1] HARRIS, A. T., D'accord avec soi et avec les autres : Guide pratique d'analyse transactionnelle, Paris, Epi s.a, 1973, p.204.

soins. Ecoutons ses propos : *« Hari igihe tubimenya kubera uwahohotewe yagiye mu bitaro. Akarorero ni ak' umukobwa yagize ingorane mu bihimba vy'irondoka yahavuye avuga ko yafashwe ku nguvu n'umwigisha.»*

Ce qui peut se traduire ainsi : *« Il y a des fois où nous l'apprenons par exemple quand la victime devient hospitalisée. C'est le cas d'une fille qui a subi des dommages au niveau des organes génitaux et qui a finalement dévoilé qu'elle avait été violée par son enseignant.»*

Nous remarquons qu'IRA a une idée sur les méfaits de l'agression sexuelle sur la santé de l'enfant. En effet, il comprend que, quand l'adulte viole un enfant, ce dernier est endommagé.

GIR âgé de quinze ans, lui aussi, est au courant de l'existence dudit crime puisque, dans son entourage, un cas concret s'est produit où une écolière est tombée enceinte parce qu'elle avait couché avec son enseignant. Voici ses propos : « *Mu kibano iwacu, umukobwa yatwaye inda yavuze ko yayitewe n'umwigisha kandi iyo nkuru yaramenyekanye hose.»*

C'est-à-dire : *« Dans notre entourage, une fille qui est tombée enceinte a affirmé que l'auteur de cette grossesse est un enseignant et l'information a circulé partout.»*

Nous saisissons qu'il est plus facile que les écoliers soient au courant de l'existence de l'abus sexuel des enseignants sur des écoliers quand ce crime se produit dans leur milieu de vie.

5.2. Facteurs des violences sexuelles

Les crimes sexuels qui se commettent dans la communauté scolaire sont sous-tendus par de nombreux facteurs. Ceux-ci sont divers car, les crimes se produisent dans des contextes variés.

Nul n'ignore que le bon enseignant transmet aux enfants tout ce qu'il a de positif. Cela revient à dire que si l'enseignant est indiscipliné, ce sont ses élèves qui vont en subir les conséquences. Pour IRE de onze ans, l'enseignant qui agresse sexuellement ses écoliers n'est guidé que par son mauvais comportement. Voici comment elle le dit : *« Uwo mu* monsieur *aba ashaka kwigisha indero mbi abanyeshure ngo bamere nka we.»*

Ce qui veut dire : *« Cet enseignant ne veut que transmettre une mauvaise éducation aux enfants pour que ces derniers deviennent indisciplinés comme lui.»*

Les écoliers dont IRE savent donc que parmi les enseignants, il y en a qui affichent des comportements inadaptés devant les enfants en raison de leur indiscipline.

Pour ITA de douze ans, cette infraction est due à la malfaisance pure et simple de l'enseignant car, il veut transmettre le VIH/SIDA à cet enfant. Il le disait dans les propos

suivants : *« Uwo mwigisha aba agwaye umugera wa SIDA hanyuma agaca agomba kuwumwanduza kubera hari ho aba* messieurs *canke aba* mamans *benshi bavuga bati : « None jewe uwu mugera nawanduye kubera iki ? Reka nanje ndawanduze uwo duhuye wese kugira amere nka nje.»*

Traduisons : *« Cet enseignant est séropositif et veut transmettre le VIH ne fût ce que pour gâcher la vie de l'enfant car, il y a des hommes ou des femmes séropositifs qui s'interrogent : « Pourquoi ai-je été contaminé(e) par le VIH ? Alors, moi aussi, je dois infecter quiconque que je rencontre pour qu'il souffre comme moi.»*

Il est à remarquer donc qu'ITA croit que, parmi les enseignants, il y en a qui sont guidés par la méchanceté à telle enseigne qu'ils veulent transmettre le VIH/SIDA aux jeunes. Il est donc déshonorant lorsque l'entourage de l'enseignant et particulièrement ses écoliers le soupçonnent comme agent de propagation du SIDA. KELLY explique qu' *« il arrive que les communautés tiennent les enseignants pour responsables de l'introduction et de la propagation du VIH/SIDA.»*[1]

Cela revient à dire que l'entourage des enseignants, y compris les enfants peuvent les taxer de vecteurs de propagation du VIH/SIDA, ce qui présente, par conséquent, un impact négatif quant à la réputation et le travail scolaire de ces enseignants.

NIZ, âgé de quatorze ans, relève que c'est la pauvreté que vivent certains écoliers qui est à la base des violences sexuelles des enseignants en milieu scolaire. Voici ses propos : *« Hari igihe abavyeyi b'umunyeshure babura uburyo bwo kumugurira ibikoresho vy'ishule bikwiye hanyuma umwigisha agaca amusaba kuryamana na we mu ntumbero yo kumuha ivyo akenye.»*

Ceci veut dire : « *Il y a des fois où les parents d'un écolier ou d'une écolière n'ont pas d'argent pour acheter pour lui du matériel scolaire et un enseignant peut alors lui proposer des rapports sexuels dans le but de lui donner ce qui lui manque.»*

Nous remarquons que NIZ conçoit que l'exploitation sexuelle est parfaitement liée à la pauvreté. Le manque de moyens matériels peut donc obliger certains écoliers à s'adonner à la sexualité pour gagner du *pain*. Pour KELLY, *« chez les femmes et les jeunes filles de familles pauvres, le besoin de survie les incite à se livrer à des pratiques sexuelles pour sauvegarder leur source de revenu.»*[2]

Il est clair que la pauvreté engendre les pratiques sexuelles même chez les jeunes filles en contrepartie de biens matériels.

[1] KELLY, J.M., Planifier l'éducation dans le contexte du VIH/ SIDA, Paris, UNESCO, 2000. p.85.
[2] KELLY, M.J., op. cit. , p.30.

DUS âgé de douze ans, quant à lui, avance l'idée que les violences sexuelles que l'écolier peut subir de la part de l'enseignant sont aussi dues à l'alcool et à la drogue que celui-ci donne à celui-là. Voici ses propos : *« Nibaza ko umwigisha aba yakunze uwo munyeshure hanyuma agaca amujana mu* cabaret *kumuha inkoko n'inzoga canke ibiyayuramutwe. Amaze kuborerwa, aca amujana mw'i hoteri kugira ahomboze ivyo yatanze mu kumusambanya.»*

C'est-à-dire : *« Je pense que l'enseignant a désiré son élève et l'emmène dans un bar pour lui offrir du poulet et de la bière ou la drogue. Après avoir été souillé, il conduit cet enfant dans un hôtel pour récupérer ce qu'il a dépensé en réalisant les rapports sexuels avec lui.»*

Ces propos montrent que DUS sait que l'intoxication ou l'alcoolisation provoque une sorte d'euphorie passagère qui conduit à une perte de contrôle de soi pouvant induire l'individu dans les rapports sexuels non souhaités. Ainsi, pour HOESSLER, *« lorsqu'il est consommé, l'alcool vient lever certains interdits et notamment ceux liés à la sexualité. Il permet de parler de soi, d'aller au contact et de s'abandonner plus facilement à l'autre.»*[1]

L'alcool entrave donc la capacité de résistance aux incitations sexuelles et accentue plutôt la chance de céder facilement aux avances sexuelles. Il est utile donc que les jeunes prennent des précautions vis-à-vis de l'alcool car sa prise peut les faire basculer *inconsciemment* dans la délinquance.

Aussi, dans le domaine de l'enseignement, en cas d'échec scolaire, un élève médiocre peut accepter toute forme de manipulation de la part l'enseignant, y compris les rapports sexuels pour réussir en contrepartie d'une note *gratuite*. Cela est perceptible dans les propos d'INGA de dix ans qui dit ceci : *« Nibaza ko bakorera ayo mabi abana kugira babahe amanota menshi batakoreye hanyuma bunguruzwe mw'ishure.»*

Cela signifie : *« Je pense qu'ils commettent ces violences sexuelles sur les enfants pour qu'ils donnent à ces derniers beaucoup des points non mérités afin d'avancer de classe.»*

INGA sait que les mauvais enseignants profitent de la faiblesse intellectuelle des enfants pour les conduire comme ils veulent.

BUK, exprime que les actes d'agression sexuelle commis par certains enseignants émanent de leur irresponsabilité et de l'ignorance de ce qu'ils sont. Ses propos, qui suivent, l'éclaircissent bien : *« Ivyo biva k'ukuntu abigisha bamwe batazi agateka n'icubahiro bafise. Aho hambere, bavuga ko ata mwigisha yikubanga impande y'abanyeshule, na cane cane abakobwa, yigisha kandi ajejwe kurera.»*

[1] HOESSLER, J, L'alcool, moi et les autres, Paris, Springer, 2009, p.41.

Ceci veut dire : *« Cela est dû au fait que certains enseignants ne connaissent pas la valeur et le respect dont ils disposent. Jadis, on disait que l'enseignant ne pouvait pas être familier avec les enfants, et surtout les filles dont il a la charge de l'enseignement et de l'éducation. »*
Ces propos montrent que BUK sait qu'actuellement, le sens de respect et de responsabilité qui doit guider tout enseignant s'étouffe de plus en plus. En fait, les écoliers savent que certains enseignants oublient ce qu'ils sont en posant des actes indignes en tant qu'éducateurs.

IRA, âgé de quinze ans, pour sa part, explique la cause de ces violences comme suit : *« Ikibituma ni uko hari ho impuzu abakobwa bashobora kwambara bigatuma abigisha batirimuka bagatangura kubakubagura. »*
Traduisons : *« Cela est dû au fait qu'il y a une certaine mode vestimentaire des filles qui attire les enseignants et qui les pousse au harcèlement sexuel. »*
Cela montre qu'actuellement, l'habillement des élèves constitue un facteur d'attrait des enseignants. En effet, les jeunes filles essaient de porter les habits permettant d'exhiber le corps pour attirer l'attention d'autrui. Selon WAQUET et LAPORTE, *« le vêtement étant porteur d'un message inconscient (...), il a une place incontournable dans le processus de séduction. »*[1]
Le vêtement joue beaucoup dans le processus de séduction chez les observateurs. Nous avons remarqué que quand quelqu'un porte des habits sales par exemple, c'est rare qu'il devienne objet d'attraction. Par ailleurs, s'il s'agit d'une fille qui porte des habits propres et laissant percevoir la configuration de son corps, elle peut devenir la cible du regard intéressé des passants.

Pour NJE, âgé de treize ans, les cas de violences sexuelles des enseignants sont recensés en milieu scolaire suite au manque d'éducation sexuelle. Voici ce qu'il explique : *« Ayo mabi afatiye ku gitsina ava ku kuntu abavyeyi b'umwana yahohotewe batamwigishije ingaruka mbi zo gukubagurwa bifatiye ku gitsina ukiri muto. »*
Cela veut dire: *« Ces violences sexuelles sont dues au fait que les parents de la victime n'ont pas inculqué à cette dernière, de façon sérieuse, les méfaits de l'exploitation sexuelle au bas âge. »*
Nous remarquons que NJE attribue une grande part de cette agression sexuelle à l'ignorance de la victime. Il culpabilise les parents par le fait qu'ils n'ont pas joué efficacement leur rôle d'éducateurs avant que ce drame ne se produise. Les parents doivent être aux côtés de leurs enfants pour les écouter et leur apprendre de bons comportements. Sinon, les enfants se

[1] WAQUET, D. et LAPORTE, M., La mode, Paris, PUF, 2002, p.68.

chercheront des renseignements ailleurs. En effet, selon DELVILLE et MERCIER, *« dans le domaine de la sexualité, les adolescents qui se sentent mal informés par leurs parents recherchent spontanément d'autres sources d'informations : livres, revues, cinéma, discussions entre amis, etc.»*[1]

Les enfants qui trouvent insuffisantes les informations en rapport avec la sexualité de la part de leurs parents peuvent se tourner vers d'autres sources d'information. Les parents doivent pour cela faire attention car, ces sources peuvent être dangereuses pour la vie sexuelle de l'enfant dans le sens où elles peuvent inciter au vagabondage sexuel.

5.3. Quelques cas de violences sexuelles commises connues par les écoliers

Dans cette étude, nombre d'enfants enquêtés n'ont pas hésité à relever des cas d'agressions sexuelles qui ont été commises par les enseignants à l'encontre d'écoliers. Ceci traduit le fait que les enfants ne sont pas des ignorants par rapport à ce qui se passe et se dit autour d'eux. Voici par exemple des propos d'écoliers qui ont relaté l'existence de ces forfaits. D'abord, nous présentons le témoignage de NIY, âgé de quinze ans, qui l'a révélé en ces termes : *« Umwigisha w'umugore aba mu Kanyosha yabwiye umunyeshure yiga mu wa gatandatu ko yoja kumufasha mu minsi y'akaruhuko gukora ibikorwa vyo muhira ace amuhemba amahera. Amaze kuhashika, yaciye amutegeka kumusanga mu cumba aryama mwo hanyuma aca amuha inzoga atangura kumukuyakuya. Uwo muhungu yari afise ubwoba bwo kwanka ahava aragira ivya mfurambi n'uwo mwigisha.»*

Traduisons : « *Une enseignante de Kanyosha a dit à un élève de sixième année de venir chez elle le week-end pour l'aider à réaliser certains travaux ménagers moyennant de l'argent. Arrivé chez-elle, il a reçu l'ordre de la rejoindre dans sa chambre à coucher puis elle lui a donné à boire et a commencé à le caresser. Le garçon qui avait peur de se révolter a fini par céder aux tentations et a eu des rapports sexuels avec elle. »*

NIY comprend qu'il n'est pas bon de rendre visite aux personnes surtout quand on est seul. Cet exemple renseigne donc sur le rôle de certaines informations que les enfants recueillent dans leur milieu de vie. Visiblement, de par ce témoignage, les violences sexuelles peuvent être infligées à n'importe quel individu quel que soit son sexe. Cet incident qui traduit le fait qu'un écolier ait été victime de l'agression sexuelle de la part d'une enseignante vient lever les fausses croyances chez les personnes qui pensent que ce sont seulement les gens de sexe féminin qui peuvent subir l'exploitation sexuelle. En effet, les individus de sexe masculin, et surtout les jeunes garçons, doivent toujours être sur leur qui-vive pour éviter les familiarités

[1] DELVILLE, J., et MERCIER, M., op. cit., p. 117.

avec les abuseurs sexuels car, ces derniers n'hésiteront pas à les séduire ou les harceler sexuellement. Nous estimons que, pour ce cas présent, NIY aura plus de précaution devant toute tentative de tromperie par cette voie par rapport à celui qui n'en sait rien et contribuera dans la sensibilisation d'autres jeunes garçons au cours des échanges ou des jeux collectifs pour que ceux-ci en soient informés.

Ensuite, IZE, âgé de treize ans, révèle qu'il détient une information selon laquelle un enseignant a profité sexuellement de son écolière pendant le moment réservé aux leçons de renforcement de la matière du soir, communément appelées *« cours du soir »*. Voici comment il l'explique : *« Umwigisha wo mu mwaka wa gatandatu yahenze umunyeshure w'umukobwa yigisha mu kumutumako i muhira iwe ngo amuhe* cours du soir *kugira amenye ibiharuro vyamugora. Amaze kuhashika, yaciye amusimbirako amufata ku nguvu.»*

Ceci peut être traduit de cette manière: *« Un enseignant de la sixième année a trompé son écolière en l'invitant à venir chez lui pour suivre un cours du soir dans le but de renforcer ses connaissances en mathématiques qu'elle ne maîtrisait pas bien. Arrivée chez lui, elle a été violée par ce dernier.»*

Nous constatons qu'IZE comprend, de par cette information qu'il garde en lui, que certains enseignants usent de la tromperie pour convaincre les écoliers à les rejoindre chez eux. En effet, quand l'enfant reçoit une invitation de la part de l'enseignant dans le but de l'aider à réviser la matière apprise en classe, celui-ci aura peu d'inquiétude à répondre présent au rendez-vous car, il croira que c'est pour son avantage. Pourtant, nous estimons qu'IZE et les autres enfants détenant cette information, auront plus d'attention dans de telles situations en doutant sur l'objectif de l'enseignant. Pour cette fin, les parents doivent veiller sur le sort des enfants quand ces derniers sont recrutés pour suivre les séances de renforcement de la matière pendant les soirées car, ils peuvent être abusés sexuellement par leurs formateurs en la personne desquels on a attaché une confiance comme de bons encadreurs d'enfants.

Enfin, ITE, âgée de onze ans, affirme qu'elle a entendu à la radio le cas d'un enseignant qui a profité sexuellement de la petite-sœur de sa femme. Voici ce qu'elle raconte : *« Jewe narumvise kw'i radiyo ko hari umwigisha yahaye indaro umukobwa murumuna w'umugore wiwe yiga mu mwaka wa gatanu mu nyuma yaduka amukorera amahi afatiye ku gitsina umugore wiwe atari hafi. Uwo mukobwa yahavuye asinzikara mu bihimba vy'irondoka baca bamujana ku bitaro kumuvuza, uwo mwigisha na we baca baramuhagarika baja kumupfunga.»*

C'est-à-dire *: « J'ai appris à la radio qu'il y a eu un enseignant qui a donné un hébergement à la petite-sœur de sa femme qui étudiait en cinquième année et il l'a, par la suite, exploitée*

sexuellement en l'absence de sa femme. Cet enfant a eu ses parties génitales abîmées et elle a été transférée à l'hôpital pour les soins et cet homme a été arrêté et emprisonné.»
Cette information qu'ITE détient est importante dans la mesure où elle peut permettre à cette fille de prévenir les autres enfants qui ne vivent pas dans leur famille sur la conduite à tenir devant les gens qui les prennent en charge. Nous pouvons affirmer, ici, qu'ITE a retenu une information ayant une place de choix dans la survie de l'individu et celle des autres.

De ces témoignages, il y a lieu d'en déduire que les écoliers gardent en eux des informations utiles pour leur vie sexuelle dans la mesure où ces enfants sont au courant de certaines tactiques pouvant être utilisées par les abuseurs sexuels d'enfants pour les convaincre à accepter les rapports sexuels. Nous pensons que ces connaissances leur permettraient d'y échapper au cas échéant. Selon GOBLE et PORTER, *« la seule façon dont un individu peut survivre dans n'importe quel milieu est d'extraire dans la masse d'informations qui lui parvient par ses sens, celles qui sont pertinentes.»*[1]
Il faut trier dans la gamme d'informations qui nous parviennent et privilégier celles qui sont utiles pour notre vie, mais aussi pour celle des autres. Signalons qu'il y a des informations qui ne font qu'embrouiller l'individu sans pour autant lui servir utilement. Ici nous pouvons dire, par exemple, que quand quelqu'un participe activement dans des bandes de violeurs, de voleurs, d'escrocs, de fraudeurs, d'assassins, d'abuseurs sexuels, etc., les informations qu'il y reçoit pour la réussite des missions spécifiques ne sont en aucun cas utiles pour la vie de ses congénères, sans oublier que l'intéressé peut encourir de graves risques pour sa vie pouvant déboucher sur sa propre élimination physique.

En peu de mots, il est évident que les écoliers sont informés à propos de l'existence du phénomène des violences sexuelles en milieu scolaire. Partant, les enquêtés ont révélé leurs sources d'informations en la matière qui sont essentiellement axées sur les échanges avec les autres personnes et les médias. Quant aux facteurs à la base de ces violences, les uns sont inhérents au comportement de l'enseignant et de l'écolier tandis que d'autres sont globalement liés à la pauvreté. Pourtant, les écoliers ne restent pas indifférents face à ce phénomène de violences sexuelles perpétrées par les enseignants en milieu scolaire.

[1] GOBLE, M.N., et PORTER, J.F., L'évolution du rôle du maître : perspectives internationales, Paris, UNESCO, 1977, p. 54.

CHAPITRE VI : ATTITUDES DES ECOLIERS FACE AU PHENOMENE DES VIOLENCES SEXUELLES DES ENSEIGNANTS

Qu'ils soient scolarisés ou non, les enfants ont une capacité d'appréciation des événements ou des actes qui se produisent dans leur milieu de vie. Que ces actes soient salutaires ou dégradants, les écoliers ne manquent pas, suivant l'entendement de chacun, d'attitudes qu'ils adoptent face à ces faits.

6.1. Appréciation du phénomène

Les sentiments éprouvés par les écoliers face au phénomène des violences sexuelles en milieu scolaire sont variés. En général, les enfants condamnent avec fermeté ce comportement des enseignants auteurs de ces faits.

6.1.1. Sentiments de désolation

Quand un éducateur occupe le devant dans la violation des droits et libertés fondamentaux de l'enfant, il constitue, en quelque sorte, une source de désespoir pour la communauté. Cela transparaît dans les propos d'IRA et NIZ qui confirment leur déception vis-à-vis de la présence des violences sexuelles en milieu scolaire. IRA l'exprime ainsi : *« Ivyo bintu jewe mbona ari ibara kandi ntibishimishije na gato. Vyongeye, bidutera kwihebura kuko bibangamira agateka ka zina muntu.»*

Traduisons : *« Je trouve que ces violences sont une honte et ne sont pas du tout louables. De surcroît, cela nous pousse au désespoir puisqu'elles menacent les droits de l'homme.»*

Nous constatons qu'IRA fustige les actes de violences sexuelles des enseignants par le fait qu'ils affectent la vie de l'individu. Ceci montre qu'il est préoccupé par la violation fragrante des droits et libertés de l'enfant. Les enseignants devraient plutôt viser la protection des enfants et assurer à ces derniers une meilleure jouissance de ces principes fondamentaux que la loi leur octroie. Selon JUVIGNY, *« l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.»*[1]

Une éducation qui ne s'appuie pas sur le respect des droits et libertés de l'enfant ne peut, en aucun cas, aboutir aux résultats escomptés.

[1] JUVIGNY, P., Contre les discriminations pour l'égalité devant l'éducation, Paris, UNESCO, 1963, p.27.

NIZ, quant à lui, se sent choqué d'entendre qu'un enseignant puisse violenter sexuellement ses éduqués. Voici ses propos : *« Ivyo bintu birambabaza kandi bituma numva icizero kubigisha kigabanuka.»*

Ceci veut dire : *« Ces actes me choquent et remettent en cause ma confiance envers les enseignants.»*

Il est clair que l'agression sexuelle des enseignants rend les enfants ennuyeux et diminue le degré de confiance qu'ils ont envers ces éducateurs. Le comportement de l'enseignant détermine donc sa réputation aux yeux des gens qui le côtoient. Nous pouvons dire que si l'enseignant perd la confiance de la part des écoliers, son action éducative sera vaine.

6.1.2. Acte de déshonneur et cruauté

Les écoliers ne mâchent pas les mots en qualifiant ces violences sexuelles infligées par des enseignants de comportements indignes mettant en cause la personnalité de l'enseignant et celle de l'écolier (e) victime. Normalement, le gouvernement recrute les enseignants pour que les enfants soient formés tant intellectuellement que moralement et cette tâche si délicate n'est exécutée que par les éducateurs dignes de ce nom. Pour agir efficacement, l'enseignant devrait se montrer compréhensif et tolérant. Pour IRA, l'enseignant qui abuse sexuellement les écoliers n'a plus la qualité d'éducateur et cela montre aussi qu'il n'est plus sensible au respect de la dignité humaine. Elle l'explique en ces termes : *« Uwo mwigisha ntaba yihaye agateka kandi aba amaramaje n'abo bikorana.»*

Version française : *« Cet enseignant ne se donne pas du tout de l'honneur mais aussi, il déshonore ses collègues.»*

Ces propos montrent que quand l'enseignant se méconduit, les enfants se rendent compte qu'il se *démystifie* et trahit ses collègues de travail. Les enseignants devraient alors se rendre compte que quand ils se respectent, les enfants le remarquent et les prennent pour une référence. En cas d'indiscipline de l'enseignant, les enfants peuvent ne pas le lui dire ouvertement à cause de la crainte des représailles mais ceci ne signifie pas qu'ils ne le sous-estiment pas, ils peuvent murmurer entre eux à son sujet.

Pour IRE, ayant quatorze ans, il s'agit d'une perversion sexuelle de l'enseignant en ce sens qu'il sape la vie sexuelle de ses écoliers. Il dit ceci : *« Ivyo bintu mbona ari akamenyo kuko ni ikizira. Iyumvire na we, umwigisha asimbira ku mwana yarajejwe gukwirikirana akanamubera urumuri rwa kazoza keza ! Jewe mbona ari ubukozi bw'ikibi.»*

Ceci veut dire: *« Cela est inimaginable tellement ; il relève de l'interdit. Imaginez vraiment, un éducateur qui ose violenter un enfant qu'il était chargé d'encadrer et d'éclairer pour un avenir meilleur ! Je conçois cela comme une cruauté.»*

Il se remarque qu'IRE comprend que les actes de violences sexuelles aux enfants rentrent dans la catégorie d'actes pervers, surtout quand elles sont commises par les éducateurs. Il ne comprend pas du tout comment de telles personnalités peuvent gâcher la vie de la jeunesse dont les yeux étaient tournés vers eux. Cela veut dire que la personnalité de ces agresseurs peut se retrouver dévalorisée à cause des mesures de représailles contre ce crime. Selon LEMAY, *« pour être dévalorisé, il faut avoir le sentiment de valeur acquis puis perdu. Le sentiment de dévalorisation se retrouve ainsi chez le sujet à structure délinquante du fait des agressions multiples qu'il subit en réponse de son antisocialité.»*[1]

Nous comprenons que le sentiment de dévalorisation n'apparaît que chez l'individu qui s'est senti un jour comme un homme ou une femme de valeur dans sa société, mais qui a perdu cette considération sociale à la suite des contraintes qu'il subit en réponse à ses actes socialement inacceptables. C'est le cas de l'enseignant qui, naturellement présentant une valeur élevée devant ses écoliers, peut se sentir humilié une fois puni à la suite d'une agression sexuelle qu'il a commise.

6.2. Réactions en cas d'agression ou de séduction sexuelle de l'enseignant

Devant un même stimulus, deux individus réagissent différemment. La violence ou la séduction sexuelle de l'enseignant sur les écoliers ne passe pas sans réaction chez ces enfants.

6.2.1. Information aux parents et aux autorités scolaires

Au cours de l'enquête, les écoliers se sont exprimés à propos de l'attitude personnelle à prendre devant la séduction sexuelle de la part de l'enseignant. L'enseignant qui approche son écolier pour le harceler ou l'agresser sexuellement change automatiquement son statut aux yeux de la victime. Au lieu d'être perçu comme un être respectueux, il devient plutôt un persécuteur. Face à cette situation, IGI, âgée de dix ans, souligne qu'en se sentant incapable de l'affronter et gérer l'affaire personnellement, elle s'empresserait pour alerter le directeur de l'école et les parents pour qu'ils la protègent. Suivons ce qu'elle en dit : *« Noca ndabimenyesha umuyobozi w'ishule kugira ankingire. Ntashe i muhira na ho noca mpamagara abavyeyi kugira ndababwire ingorane zanshikiye.»*

[1] LEMAY, M., Psychopathologie juvénile, Tome 1, Paris, Fleurus, 1973, p.175.

Traduisons: *« J'en informerais le directeur d'école pour qu'il me protège. A la rentrée de l'école, j'appellerais mes parents pour leur parler du fait en les alertant sur ce qui m'est arrivé. »*

Nous remarquons qu'IGI accorde une grande importance au rôle que les parents et le directeur peuvent jouer dans la gestion des difficultés rencontrées à l'école. Il est par conséquent conseillé aux éducateurs de répondre activement aux inquiétudes de l'enfant. Par exemple, l'enfant qui a été harcelé sexuellement peut éprouver la honte de le dire ouvertement aux autres. Les parents et les enseignants doivent briser cette honte afin de créer un climat de confiance. Selon PRUD'HOMME, *« la honte fait en sorte que l'enfant s'organise pour que ceux qui ne sont pas témoins de l'agression ne se doutent de rien. Il ne parle pas de ce qui lui arrive à l'école, il n'amène pas d'amis de l'école à la maison, de peur qu'ils en fassent mention. Il fait tout pour réduire les contacts entre ses parents et l'école. Il serait même prêt à mentir pour préserver son honneur. »*[1]

La honte peut entraver l'ouverture de soi chez l'écolier victime d'une violence sexuelle alors que la révélation de l'acte pourrait l'aider à se rétablir psychologiquement et socialement. En général, devant une situation honteuse, l'intéressé peut se chercher des stratégies pour cacher ce qui lui est arrivé et cela ne passe pas sans conséquences néfastes sur sa vie.

NIM, âgé de treize ans, avance l'idée qui rejoint celle d'IGI en avouant qu'en cas de violences sexuelles de l'enseignant, sa première réaction serait d'approcher le directeur pour dénoncer le malfaiteur. Il dit ceci : *« Muri ico gihe, noca ndabibwira* directeur *kugira abimenye ace afata n'ingingo zibereye. »*

C'est-à-dire : *« Dans ce cas, j'approcherais le directeur de l'école pour le mettre au courant de la situation afin qu'il prenne des mesures appropriées. »*

Ce point de vue de NIM relate la valeur qu'incarne le directeur de l'établissement. Il sait qu'à l'école, en cas de mésentente avec son enseignant, c'est le directeur qui a la charge de trancher. Les directeurs d'école devraient donc se rendre compte que les enfants attendent d'eux un arbitrage impartial en cas de conflits avec les enseignants. Ils doivent jouer également leur rôle tel que cela est stipulé par le règlement scolaire afin de bien gérer ceux dont ils ont la charge.

[1] PRUD'HOMME, D., Violence entre enfants : casse-tête pour les parents, Québec, Les Editions du Remue-méninge, 2008, p.90.

6.2.2. Abandon scolaire

Sachant que les enfants sont des êtres immatures au plan physique et psychique, ils sont plus sensibles aux menaces nuisant à leur santé. C'est la raison pour laquelle les jeunes scolarisés peuvent abandonner l'école, une fois traumatisés par leur enseignant. NTU, âgé de onze ans, confirme qu'en cas de violence sexuelle de son enseignant, l'option serait de quitter l'école. Il l'explique comme suit : *« Jewe mu gihe umwigisha yonkorera ayo mabi, noca mpeba ishule nkamuhunga. »*

Ceci veut dire : *« Si un jour il advenait que je sois violenté par mon enseignant, j'abandonnerais l'école afin de le fuir. »*

Comme le montrent ces propos, le comportement violent de l'enseignant est source de traumatisme chez l'enfant scolarisé pouvant déboucher sur l'arrêt de ses études. L'enseignant qui perturbe ses écoliers devient le danger pour la sécurité de ces derniers.

Cette idée de NTU ne s'écarte pas de celle de NIZ, ayant quatorze ans, qui trouve que l'abandon scolaire serait la meilleure voie de sortie par rapport à la séquestration sexuelle de son enseignant. Voici ce qu'elle raconte : *« Jewe yankoreye ayo mabi afatiye ku gitsina, noca mpeba ishule nkaguma muhira gushika uwo mwigisha afashwe agapfungwa canke akirukanwa kuri iryo shule. Agumye ho na ho, noca nsaba abavyeyi bakaja kundonderera ikibanza ahandi ku yindi shure. »*

C'est-à-dire : *« Etant agressée sexuellement, j'abandonnerais l'école et je resterais à la maison jusqu'à ce que l'auteur soit arrêté et emprisonné ou renvoyé de l'école. S'il reste dans cet établissement, je demanderais aux parents d'aller chercher pour moi une place ailleurs dans une autre école. »*

Cela montre que devant l'enseignant violent, la quiétude des enfants dans la poursuite de leurs études s'évanouit. En effet, si l'enfant remarque qu'il est la cible d'une agression sexuelle de l'enseignant, il ressent une insécurité permanente pouvant entraver sa poursuite des études. Selon ANTHONY et ses collaborateurs, *« le seul fait de connaître l'existence d'un risque provoque une angoisse (...). Nous savons que l'angoisse peut être utile, mais aussi source de méfaits. »*[1]

La présence d'un danger imminent dans son milieu de vie pousse l'individu à être toujours sur ses gardes. Les informations renseignant sur le fait qu'il existe des enseignants agresseurs sexuels bouleversent les écoliers. Au lieu de s'adonner au travail scolaire, l'enfant devient

[1] ANTHONY, E. et al, L'enfant dans sa famille : l'enfant à haut risque psychiatrique, Paris, PUF, 1980, p.211.

préoccupé par la manière dont il peut se sauver afin de se mettre à l'abri d'une éventuelle agression sexuelle.

6.2.3. Refus et fuite

Quand l'individu se trouve dans une situation d'insécurité suite aux menaces de son congénère, il a tendance à esquiver pour se trouver refuge ailleurs. Ou bien encore, il peut opposer une résistance sur place pour se libérer. Chez les écoliers qui sont menacés sexuellement par les enseignants, certains disent qu'ils doivent dire non ou prendre le large si l'auteur insiste. BUK indique que sa réaction devrait être le refus voire la fuite. Voici ce qu'il raconte : *« Dutegerezwa kumwankira ivyo yoba adusavye, mu gihe ashimitse na ho, twokwiruka kuko umugumye impande arashobora gukoresha inguvu.»*
Traduisons : *«Nous devons refuser catégoriquement les demandes de l'intéressé et si cela persiste, il faut fuir car si tu restes à coté de lui, il peut user de la force.»*
Ceci montre que BUK ne doit pas céder aux tentations ni aux intimidations de l'agresseur. Sachant qu'ils se croient faibles physiquement, donc incapables d'affronter les adultes par la force, les enfants savent que la fuite constitue l'une des meilleures options pour échapper au danger.

MAH, ayant seize ans, appuie également cette idée de BUK quant il confirme qu'il doit éviter son implication active dans ces violences. Il avance comme raison principale son statut d'enfant ne lui permettant pas de cautionner cette attitude de l'enseignant. Il le dit comme suit : *« Mu gihe yonkwegera muri ayo mabi, nomwankira kubera ndacari umwana.»*
Ceci peut être traduit ainsi : *« S'il m'entraîne dans ces violences, je le lui refuserais car je suis encore enfant.»*
MAH reconnaît son immaturité physique et psychique. Cela est à la base de son point de vue vis-à-vis de l'agression sexuelle de la part d'un enseignant. En fait, il est sûr et certain que s'il répond favorablement aux demandes séductrices de cet éducateur, ce dernier n'hésiterait pas à lui faire du mal et ne tiendrait pas compte du fait qu'il est encore enfant pour subir des conséquences graves de cet acte. Ainsi, selon DELVILLE et MERCIER, *« lors de l'abus sexuel, la personne responsable de l'abus ne respecte pas les capacités, le niveau de développement, ou les désirs de la victime (....) ; le partenaire n'est pas considéré comme un sujet, une personne avec ses motivations, ses désirs, ses responsabilités, mais comme un objet*

permettant d'assouvir des désirs sexuels. Il y a dans cette problématique un non-respect fondamental de l'autre.»[1]

En matière d'exploitation sexuelle, la victime n'est en aucun cas considérée comme une personne, ayant ses manières propres d'agir et de réagir. Plutôt, elle est considérée par l'abuseur comme un objet qu'on manipule quand on veut et comme on l'entend.

6.3. Attitudes face à l'agression sexuelle d'un camarade

Face aux plaintes d'un camarade victime d'abus sexuel de la part de l'enseignant, les écoliers expriment leurs attitudes à prendre dans le but de l'aider à sortir de ses difficultés.

6.3.1. Soutien moral et encouragement

Naturellement, quand quelqu'un connaît de graves difficultés, il a besoin d'être soutenu tant moralement que matériellement. En cas de violences sexuelles, l'enfant victime peut manquer le courage de dénoncer l'auteur et narrer les circonstances de l'agression. Les amis peuvent l'encourager à le faire et l'y aider s'il le faut. La participation visible de l'entourage pour sortir la personne de sa situation critique réconforte la victime. DUS de onze ans, dit qu'il peut contribuer en aidant l'enfant victime à révéler ce forfait aux autorités et qu'il militerait pour la sanction du malfaiteur. Voici ce qu'il déclare : *« Nofasha uwahohotewe kubimenyesha abarongozi boshobora gutorera umuti izo ngorane kandi ngasaba ko uwabikoze ahanwa bikomeye.»*

Traduisons : *« J'aiderais la victime à en informer les responsables pouvant prendre des mesures appropriées et je proposerais que l'auteur soit sérieusement puni.»*

De ces propos, nous déduisons que DUS a intériorisé la valeur de la révélation d'une menace à la vie humaine. En effet, c'est à partir de la prise de conscience que les autres individus sont au courant de ses problèmes que la personne en danger se sent soulagée.

Parallèlement, IRA ajoute qu'elle réagirait en approchant la victime pour l'encourager à sortir de son silence afin de pointer du doigt, aux yeux du public, cet enseignant. Elle est persuadée qu'il ne sert à rien de couvrir une telle personne. Elle l'explique ainsi : *« Nohanura uwo yabikorewe kuja kwitwara mu butungane kugira avuge ingene vyagenze kugira uwo mwigisha apfungwe.»*

Ceci veut dire : *« J'encouragerais la victime à aller se plaindre en justice pour montrer comment cela s'est passé afin que cet enseignant soit emprisonné.»*

[1] DELVILLE, J., et MERCIER, M., op. cit., p.145.

A partir de ce qu'IRA exprime, il s'avère pertinent de retenir que ce sujet accorde une place prépondérante à la justice dans la répression de ceux qui menacent les enfants. Il a confiance en la fonction de l'appareil judicaire pour la privation de liberté à ces agresseurs. Néanmoins, le problème qui peut se poser est que quand un enfant a subi une agression sexuelle, il peut refuser de dévoiler le criminel à ceux qui le prennent en charge pour qu'il soit traduit en justice. Nous tenons à préciser que, la plupart du temps, ce manque de volonté de dénonciation du malfaiteur est lié à la crainte des représailles de l'abuseur. Pour PRUD'HOMME, *« puisque la victime perçoit son agresseur comme étant plus fort qu'elle, elle croit qu'il a tous les pouvoirs. La peur des représailles est une des raisons pour lesquelles les victimes ne dénoncent pas leurs agresseurs aux autorités scolaires ni à leurs parents. »*[1]

La victime est toujours dans une situation de faiblesse par rapport à l'agresseur. Elle se perçoit incapable de le contraindre par la force pour se venger. Cette perception vis-à-vis du statut de l'agresseur renforce par conséquent la crainte pour la révolte. Il faut donc encourager la victime à se débarrasser de cette crainte, sinon l'agresseur pourra continuer à la malmener en silence.

6.3.2. Plaidoirie pour la prise en charge médicale et psychologique

Lorsqu'une personne vit quotidiennement un événement stressant ou traumatisant, elle est touchée d'une manière ou d'une autre au niveau de sa santé. Pour ce faire, elle est dans le besoin de conseils et d'orientation pour le soulagement. C'est dans cette logique que, face à un enfant qui a subi des violences sexuelles en milieu scolaire, le soutien de la part de l'entourage s'impose afin de réduire le choc psychologique qui le secoue. HAS, âgé de seize ans, affirme qu'il ne peut pas rester insensible face aux pleurs et lamentations d'un camarade agressé sexuellement par un enseignant. Mais, que ferait-il au juste ? Voici sa réaction : *« Jewe noca ndamuherekeza kwa muganga kugira bamusuzume bongere bamupime barabe ko atamwanduje indwara hanyuma bamuvure kandi bamukingire ko yandura. »*

Ceci veut dire : *« Je l'accompagnerais à l'hôpital/au dispensaire pour la consultation et l'examen médical afin de le traiter et prévenir toute infection. »*

Ces propos renseignent sur le fait que HAS comprend le rôle des soins médicaux. Il est convaincu qu'en cas d'atteinte corporelle suite aux causes diverses, la consultation médicale doit être privilégiée pour la réduction de la souffrance.

[1] PRUD'HOMME, D., op. cit., p.90.

INI de quinze ans a, quant à elle, avoué qu'elle se sent dans l'obligation de conseiller à l'enfant victime de l'abus sexuel à révéler cet incident afin d'être prise en charge psychologiquement. Elle l'exprime ainsi : « *Nohanura uwo mwana kuvuga hakiri kare ivyamushikiye kugira ntagume aremba canke ngo asare kandi abavyeyi bamutahure bongere bafate izindi ngingo zo kumukingira ingaruka mbi zobangamira amagara y'ubuzima bwiwe buvuye kuri iryo hohoterwa rifatiye ku gitsina.* »

C'est-à-dire : « *Je conseillerais à cet enfant de le dénoncer immédiatement avant qu'il ne souffre davantage ou soit perturbé mentalement afin que ses parents le comprennent, et entreprennent d'autres mesures pour le protéger des conséquences physiques ou psychologiques qui suivraient cette agression sexuelle.* »

Nous retenons que ces enfants savent la valeur d'être soutenu par les autres en cas situation difficile. INI est convaincue qu'en cas de violences sexuelles, la victime qui ne dénonce pas l'auteur peut sombrer dans la dépression. Par conséquent, elle a besoin d'être écoutée et aidée psychologiquement pour qu'elle comprenne que ce qui lui arrivé est surmontable. Ainsi, à travers cette relation d'aide psychologique, les bénéficiaires connaîtront des changements dans leur manière de penser et de percevoir la situation qu'ils vivent. AUGER indique que cette relation constitue « *une manière de procéder dans le cadre d'une relation interpersonnelle, manière de procéder qui cherche à libérer la capacité de la personne aidée de vivre plus pleinement qu'elle ne le faisait au moment du contact.* »[1]

Le soutien psychologique, à travers les conseils rassurants donnés à la personne victime d'une violence sexuelle, est essentiel. Il s'agit de rétablir un contact humain rassurant et sécurisant afin de réparer l'effraction causée par le traumatisme.

En conclusion, les écoliers expriment leurs sentiments de consternation face à la présence des enseignants qui osent violenter sexuellement les enfants qu'ils étaient censés éduquer et qualifient ces actes comme relevant d'une criminalité sans nom. Il est à préciser également qu'en cas d'agression sexuelle, leurs réactions diffèrent car les uns évoquent la demande du secours tandis que d'autres privilégient la fuite ou la confrontation. Egalement, face à un camarade victime de ces violences, ils expriment maintes stratégies de le soutenir pour l'aider à surmonter cette situation traumatique. Néanmoins, certains facteurs et pratiques réduisent la victimisation aux violences sexuelles chez les écoliers.

[1] AUGER, L., Communication et épanouissement personnel : La relation d'aide, Québec, Editions de l'Homme, 1972, p.14.

CHAPITRE VII: PRATIQUES ET FACTEURS DE RESILIENCE DES ECOLIERS

Avec les situations de crise politique, économique, sociale et sécuritaire que traverse le Burundi, la dégradation du respect des droits et libertés fondamentaux des enfants s'est accentuée. Il n'est pas étonnant de ce fait, qu'on s'interroge sur le fait que même si les violences sexuelles se commettent en milieu scolaire, la majorité d'écoliers n'abandonnent pas leurs études. Cette situation montre que ces enfants ont une certaine résistance face aux événements perturbants qui se passent autour d'eux. Cette résilience prend racine dans les facteurs personnels et environnementaux.

7.1. Pratiques échappatoires

Quand les actes de violence se commettent au sein d'une communauté, certaines personnes en souffrent tandis que d'autres parviennent à en échapper. Nombre d'écoliers résistent à l'exploitation sexuelle commise par des enseignants grâce à certaines pratiques qu'ils mettent en œuvre.

7.1.1. Absence de familiarités

Dans la vie quotidienne, les gens se côtoient les uns les autres pour des fins diverses. La vie en société est organisée en sorte que les interactions réciproques entre les composantes de la société soient inévitables. Pourtant, dans certaines situations, les rapprochements exagérés entre des catégories d'individus peuvent présenter des méfaits. Ici nous pouvons évoquer le cas des familiarités qui peuvent s'établir entre les enseignants et les élèves : si celles-ci sont exagérées, elles peuvent déboucher sur les dérapages comportementaux et biaiser l'action éducative. Pour ne pas s'exposer, INE et ses camarades indiquent qu'ils évitent les familiarités avec les enseignants. Cette attitude les met à l'abri de toute forme de harcèlement sexuel. Voici ce qu'elle raconte : *« Ntitwigera tugira imimenyerano n'abigisha kandi turirinda gukina na bo. »*

Ceci veut dire : *« Nous n'approchons jamais nos enseignants et nous évitons toute familiarité avec eux. »*

Nous remarquons qu'INE sait qu'il y a un écart entre elle et ses éducateurs vis-à-vis des responsabilités et du rôle qui incombent à tout un chacun de façon qu'elle évite toute familiarité avec eux. Ainsi, nombre d'enfants savent que leurs relations avec les enseignants doivent être celles qui sont centrées sur le travail pédagogique privilégiant l'apprentissage par la participation active. En principe, nous savons que les relations à encourager entre

l'enseignant et les écoliers sont celles qui devraient aboutir à une confiance mutuelle, au lieu de générer une mésentente ou un rejet. En effet, selon BURCHARDT, *« tout contact entre individus doit être fondé sur une relation de confiance et d'humanité. Cette relation se construit sur une base de sympathie et de loyauté réciproque. »*[1]

Il est donc indispensable que les relations interindividuelles soient basées sur la confiance mais aussi teintées d'humanité pour qu'elles perdurent et soient avantageuses pour tous les partenaires. Les enseignants doivent, pour ce faire, garder à l'esprit que les contacts avec les enfants qui s'écartent de leur mission principale d'enseigner et d'éduquer ne sont que de pures spéculations.

BUK, âgé de treize ans dit, que non seulement il ne badine pas avec les enseignants, mais aussi s'écarte de ses camarades pouvant l'impliquer dans le copinage qui, selon lui, est propice aux relations sexuelles. Cette option relève des connaissances qu'il a acquises dans certains enseignements où les enfants sont invités à éviter la turbulence. Il le dit comme suit : *« Ni ukubera nize mu cirwa co gukundisha igihugu n'indero runtu ko bikenewe kugira indero aho umuntu ari hose. Kuri ubwo,* sinderanja *mw'ishule kandi simpohotera abandi. Vyongeye, nta bagenzi b'abakobwa mfise, ah'ubwo mfise umugenzi w'umuhungu kandi ntabakobwa dufyina. »*

Ceci veut dire : *« C'est parce que j'ai appris dans le cours de Formation civique et humaine qu'il faut être discipliné partout. De ce fait, je ne dérange pas en classe et je n'agresse pas les autres. Mais aussi, je n'ai pas d'amis de sexe féminin, plutôt j'ai un ami et je ne joue pas avec les filles. »*

Avec certains cours que les enfants apprennent, ceux-ci parviennent sans doute à en tirer une leçon morale pouvant leur servir dans la réussite de la vie courante. Le cas de BUK est le plus parlant étant donné que le comportement qu'il adopte en classe est étroitement lié aux conseils reçus dans l'apprentissage du cours de *Formation civique et humaine*. De ce fait, les enseignants ne doivent pas négliger de dispenser les leçons qui valorisent la morale et le respect de la dignité humaine puisqu'elles contribuent à façonner les enfants comme êtres responsables.

7.1.2. Respect des ordres et maîtrise de soi

L'adaptation de l'individu à un milieu social donné s'appuie sur le respect des normes et les exigences de ses membres. Quand l'enfant ne parvient pas à obéir aux ordres de ses

[1] BURCHARDT, Y., Savoir communiquer avec les autres : mieux se connaître pour un échange positif et réussi avec les autres, Paris, Editions de Vecchi S.A, 1988, p. 37.

éducateurs ou de ses encadreurs, les chances de ne pas se heurter aux problèmes divers qui le guettent sont réduites. C'est la raison pour laquelle, TUR privilégie le respect des consignes de ses parents pour échapper aux violences sexuelles. Elle évite de rendre visite aux gens quand elle rentre de l'école ou lorsqu'elle quitte la maison pour l'école. Elle ne peut jamais, sans autorisation, emprunter un autre circuit sauf celui qui part de la maison pour l'école et vice-versa. Elle explique qu'elle exécute purement et simplement les ordres reçus.

Ecoutons ses propos : « *Jewe ntibirashinkira kubera nkwirikiza amategeko abavyeyi n'abigisha baduha. Kenshi na kenshi, bama batubuza kugenda turaca mu mihana iyo tugiye kw'ishule canke dutashe ngo kubera bohava batugirira nabi.* »

Cela signifie : « *Cela ne m'est pas encore arrivé parce que je suis à la lettre les ordres que les parents et les enseignants me donnent. Souvent, ils nous interdisent de passer côtoyer d'autres foyers quand nous allons à l'école ou quand nous retournons à la maison car les gens risqueraient de nous faire du mal.* »

Nous constatons que TUR comprend l'utilité du respect des ordres inculqués par les éducateurs. En effet, les structures éducatives dans lesquelles les enfants grandissent ont une influence notoire sur leur comportement y compris au plan sexuel. Cela montre que les ordres parentaux ne sont pas mauvais même s'ils peuvent constituer, dans certains cas, une entrave à l'épanouissement de l'enfant. Si l'enfant se conforme aux exigences des adultes, il peut être épargné de la malfaisance. Selon GESSELL, « *les façons de grandir de chaque enfant nous offrent des indications sur les facteurs constitutionnels sous-jacents à leur conduite et leurs possibilités d'adaptation aux exigences normales de la vie.* »[1]

La manière de se comporter chez l'enfant reflète la façon dont il a grandi et ses acquis à propos de sa conduite. Ainsi, sa réaction vis-à-vis des ordres des adultes peut favoriser ou entraver son adaptation aux exigences sociales.

Le moyen dont use BAS, âgée de douze ans, pour éviter qu'elle soit victime desdites violences à l'école est centré sur la maîtrise de soi quand elle est avec les autres. Elle évite de s'isoler avec un garçon car cela risque d'occasionner la séduction sexuelle. Elle préfère le jeu collectif avec les autres. Voici comment elle l'explique : « *Mu gihe tuba tugiye gukina, nama nja mu bandi kuko hari igihe umuhungu abesha ngo ararwaye umukobwa na we akifatisha ama* notes *kugira basigare mu buhumbu kandi hageze* récréation. *Vyongeye umuhungu uwo ari we wese ankoze ko ndamushibura.* »

Ceci veut dire : « *Pendant la récréation, je joue toujours en groupe avec les autres car, il y a des fois où un garçon invente qu'il est malade et la fille fait semblant de prendre notes en*

[1] GESSELL, A., et al, L'adolescent de 10 à 16 ans, Paris, PUF, 1996, p.505.

classe pour qu'ils fassent la délinquance sexuelle alors que c'est la pause. De surcroît, je ne tolère pas qu'un garçon me touche.»

Les propos de BAS montrent combien elle prend ses précautions quand elle est avec ses camarades de classe. Nous constatons qu'elle est soucieuse de leur intimité en refusant toute tentative de séduction sexuelle. En effet, elle comprend que les attouchements, de la part d'un garçon, peuvent conduire aux relations sexuelles.

7.2. Facteurs personnels de la poursuite scolaire

L'aspiration à un avenir meilleur ou à la considération sociale élevée est génératrice de détermination pour le travail scolaire chez l'élève. Les écoliers peuvent rencontrer maints problèmes à l'école, y compris la violence et parvenir à y résister grâce à la motivation personnelle.

7.2.1. Aspiration à de hautes fonctions

Qu'il le veuille ou non, l'homme normal vit avec des désirs ou des aspirations. Dans cette logique, c'est à partir de ce que l'individu prétend devenir qu'il peut déployer ses efforts afin d'y parvenir malgré les difficultés qu'il rencontre durant son parcours. Nombre d'enfants scolarisés racontent souvent qu'ils désirent devenir de hautes personnalités afin de servir valablement le pays. Cette vision renforce sans doute leur endurance et leur persévérance. RUG affirme qu'elle ne peut pas lâcher ses études malgré l'imminence d'un danger. Elle est persuadée que cela constitue la seule voie pour devenir un grand homme. Voici ses propos : *« Jewe nta bwoba ivyo bintera ntegerezwa kuguma niga kugira nzobe* président.*»*

Traduisons : *« Cela ne me fait pas peur, plutôt je dois poursuivre mes études pour devenir président de la république.»*

Nous remarquons que les aspirations peuvent constituer le fondement de la résistance face aux difficultés qui tendraient à contrecarrer la poursuite des désirs. Ceci renseigne sur le fait que les enfants peuvent se surestimer en se percevant comme capables d'atteindre des objectifs tellement difficiles. Le cas le plus parlant est celui de RUG qui souhaite occuper le fauteuil présidentiel dans l'avenir. Avec l'estime de soi élevée, l'enfant peut faire de son mieux pour se valoriser même s'il perçoit que l'accomplissement de certains de ses désirs dépasse ses capacités. Selon HARTER, *« (...) chaque enfant remarque un certain écart entre ce qu'il aimerait être (ou ce qu'il pense devoir être) et la façon dont il se perçoit. Quand cet écart est faible, l'estime de soi est généralement élevée.»*[1]

[1] HARTER, S., cité par BEE, H., in op. cit., p.222.

L'enfant a donc un idéal vers lequel il doit tendre et cela se rapporte significativement à la façon dont il se perçoit. En d'autres mots, celui qui souhaite être un homme de valeur se perçoit sans doute positivement.

De même, KAR âgé de treize ans révèle qu'il aspire à devenir médecin pour sauver la vie de la population. Il déclare qu'il se sent gêné quand les gens meurent par manque de médecins. Il le dit en ces termes: *« Jewe ntabwo ntinya kuja kw'ishule n'ubwo ayo mabi numva avurwa. Ndipfuza kuba* docteur *nzoze ndavura abantu kuko iyo babuze umuganga birambabaza.»*

Traduisons : *« Je ne crains pas d'aller à l'école malgré que les informations que je reçois en rapport avec ces violences circulent. Je souhaite devenir médecin pour pouvoir soigner les gens car, je me sens choqué quand ces derniers ne trouvent pas de médecin.»*

Nous constatons que KAR est guidé par un esprit altruiste pouvant le rendre persévérant pour les études. Le fait de vouloir soigner la population au moment opportun renforce son optimisme pour la réussite scolaire. Les adultes ne doivent pas se tromper en croyant que les enfants n'ont pas d'esprit critique par rapport à la situation qui prévaut dans les différents secteurs de la vie du pays. L'exemple le plus frappant est celui de cet enquêté qui déplore l'insuffisance en personnel médical qualifié dans le domaine de la santé. Plutôt, les adultes doivent aider les enfants à réaliser leur dessein en créant un environnement propice à la concrétisation de leurs idéaux.

7.2.2. Motivation pour la valeur de l'école

C'est rare que l'individu parvienne à réaliser une tâche quelconque sans qu'il en soit motivé. La motivation joue un rôle déterminant dans la réussite chez l'homme. Ainsi, du côté scolaire, les enfants résistent malgré l'existence des menaces sexuelles du fait de l'intérêt particulier qu'ils accordent à l'école ; ils perçoivent cette dernière comme le meilleur chemin pour un avenir meilleur. Agé de douze ans, BIT affirme qu'il ne peut pas quitter l'école même s'il entend que les enfants de son âge subissent des abus sexuels en milieu scolaire. Il avance pour motif l'intérêt qu'a l'école dans la vie de l'individu. Voici ce qu'il dit : *« Jewe ivyo ntaco bimbwiye kandi ntibishobora gutuma mpeba ishule kuko ndayikunda ridufitiye akamaro kanini.»*

Ceci veut dire : *« Ces menaces ne me font ni chaud ni froid et ne peuvent en aucun cas me pousser à abandonner l'école car, je suis motivé par l'importance qu'elle a pour nous.»*

Nous constatons que BIT accorde une grande importance à l'école et cela contribue positivement dans sa résilience face aux informations faisant état de l'existence de l'abus

sexuel d'enfants en milieu scolaire. En fait, si un individu attache une importance sur quelque chose, il lui est difficile de s'en détacher malgré les contraintes extérieures.

Egalement, DUS confirme qu'elle n'est pas soucieuse de sa sécurité mais qu'elle a plutôt l'ambition de travailler sérieusement pour réussir aux épreuves scolaires afin de préparer son avenir. Voici ce qu'elle dit : « *Iyo tugiye kw'ishule, tuba tuzi ko dukingiwe n'abigisha bacu. Jewe nta makenga y'umutekano mfita ndi ngaha kw'i shule. Ah'ubwo, ndakunda ishule kandi ntegerezwa gukora kugira ntore ivyirwa nongere ntegure kazoza.* »
Cela signifie : « *Quand nous allons à l'école, nous savons que nous sommes protégés par les enseignants. Je n'ai pas de souci ici à l'école à propos de ma sécurité. Plutôt, j'aime l'école et je dois travailler pour réussir mes études afin de préparer mon avenir.* »
Nous constatons que DUS se sent tranquille et ne craint pas pour sa sécurité même si des situations perturbantes dans l'institution scolaire ne manquent pas. En fait, elle juge bon de ne pas s'attarder aux rumeurs ou au danger imminent au profit du travail scolaire qu'elle valorise. Selon WINNICOTT, « *un enfant peut trouver des moyens de se développer normalement en dépit des facteurs défavorables de son environnement.* »[1]
Les facteurs environnementaux défavorables ne constituent pas toujours un handicap à l'épanouissement de l'enfant. Celui-ci peut s'adapter à son milieu de vie en mettant en œuvre des mécanismes l'aidant à surmonter les contraintes rencontrées.

7.3. Facteurs renforçant la résilience des écoliers face aux violences sexuelles

Les enfants trouvent nombre d'intervenants en matière de soutien et d'encadrement pour leur bien-être scolaire. Cela les réconforte et accentue leur résilience vis-à-vis des difficultés qu'ils peuvent encourir en milieu scolaire.

7.3.1. Soutien parental et des membres de l'entourage

Sachant que l'éducation de l'enfant commence en famille dès la naissance de ce dernier, elle se poursuit même pendant que l'individu évolue. Quand l'enfant débute l'école, il n'est du tout pas débarrassé de l'influence parentale dans son encadrement. Les parents doivent rester au courant de sa sécurité même quand il est à l'école et cela par la voie des correspondances permanentes avec les enseignants. Ils doivent éviter de l'envoyer à l'école ne fût-ce que pour s'en débarrasser. En réalité, l'implication visible des parents aux côtés de l'enfant pour les études le rend courageux et contribue à sa persévérance malgré les contraintes scolaires. NIN est de cet avis et signale qu'il ne craint pas l'école malgré les

[1] WINNICOTT, D.W., cité par ANTHONY, E. et al, in op. cit., p.45.

informations relatives aux violences sexuelles qui s'y produisent. Cet enquêté s'exprime en ces termes : *« Ni ukubera abavyeyi batwama hafi kandi bakaguma baturemesha mu kuduha ingoga n'impanuro.»*

Ceci peut être traduit ainsi : *« C'est parce que les parents sont toujours à notre disposition et sont toujours là pour nous donner courage et conseil.»*

Le rôle des parents reste donc essentiel pour la sécurité psychologique des enfants. Leurs paroles intériorisées présentent un effet positif sur le sentiment de sécurité qu'éprouvent ces enfants même s'ils ont quitté le domicile pour l'école.

L'idée de TUY âgé de dix ans, n'apparaît pas en opposition avec celle de NIN puisque celui-là affirme son appréciation positive vis-à-vis des efforts que ses parents et l'entourage fournissent pour le rassurer. Ecoutons ses propos : *« Abavyeyi n'ababanyi baradushigikira biboneka. I muhira, imbere yo kuturungika kw'ishule, abavyeyi baraduha impanuro nziza bati twubahe abigisha, twumvirize impanuro zabo, twirinde abantu badusamaza canke baduhenda mu buryo ubu canke buriya, n'ibindi.»*

Ceci veut dire : *« Les parents et les membres de l'entourage nous soutiennent visiblement. A la maison, avant de nous envoyer à l'école, les parents nous donnent des conseils constructifs comme respecter les enseignants, écouter leurs conseils, éviter les gens qui nous dérangent ou qui veulent nous tromper d'une manière ou d'une autre, etc.»*

Force est de constater que le comportement qu'affiche l'enfant à l'école est le reflet de celui qui lui a été inculqué par les parents. Si un enfant obéit aux ordres des enseignants, évite la barbarie de tout genre à l'école, c'est que les parents et l'entourage l'en ont imprégné. Ainsi, les parents doivent être de bons modèles dans ce qu'ils font et ce qu'ils disent. Ce comportement devient par la suite le miroir de celui de leur enfant. Pour BERGE, *« on dit et on fait ce que l'on croit qu'il faut dire ou faire pour être conforme à l'idée que l'on se fait du « bon éducateur ».*[1]

Un bon éducateur est celui qui fait et qui dit ce qui est socialement acceptable aux yeux de la communauté. Les enfants sont des êtres qui imitent ce qu'ils voient chez l'adulte. Il faut donc faire attention en présence des enfants puisque ces derniers cherchent à s'identifier à l'éducateur.

Néanmoins, BIB dont l'âge est de douze ans, dit qu'il va à l'école à cause de la contrainte des parents. Cet enfant dit que si ses parents ne l'obligeaient pas à aller à l'école, il aurait déjà abandonné les études. Suivons ses propos: *« Jewe sinshobora guheba ishule kuko*

[1] BERGE, A., Propos aux parents et aux éducateurs, Paris, Aubier-Montaigne, 1961, p.289.

abavyeyi barankarira cane, mbere n'iyo nsivye n'ukunkubita bahora bankubita. Na yo ahandi ku bwanje mba narahevye kwiga nkaja guca amahera.»

Version française : *« Il m'est impossible d'abandonner l'école car mes parents ne tolèrent en aucun cas cette option et ils n'hésitent même pas à me frapper quand je m'absente. Sinon, si cela ne tenait qu'à moi, j'aurais arrêté mes études pour chercher de l'argent.»*

Ces propos traduisent la divergence d'opinions existant entre BIB et ses parents. En effet, il est visible que cette obligation des parents est utile car ils sont soucieux de l'avenir de leur enfant. Mais il faut conseiller aux parents que, dans de telles situations, il ne sert à rien de forcer l'enfant, plutôt il est indispensable de prendre un moment pour lui expliquer le bien-fondé des études afin que l'enfant se sente personnellement motivé. Sinon, tous les efforts consentis dans le sens de la contrainte seront voués à l'échec.

7.3.2. Conseils des enseignants

Nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper que, dans les conditions normales du moins, les enseignants sont des substituts parentaux des enfants quand ces derniers sont à l'école. Quand les enseignants se montrent dégoûtés, incompréhensifs et résignés vis-à-vis des enfants, ces derniers se sentiront trahis par des gens censés être leurs parents. Pourtant, une attitude bienveillante rassure les enfants et leur donne le goût d'aimer l'école. Dans le témoignage de HAK ayant treize ans, nous pouvons saisir que les enseignants jouent un grand rôle pour qu'elle ne quitte pas l'école. Voici ce qu'elle raconte : « *Ntidutinya kuza ngaha kw'ishule kubera dufise abigisha b'akarorero batwigisha imico runtu kandi na twe tukayigendera. Ntibigera berekana ingendo yo kutugirira nabi canke ngo baduhahamure.»*

C'est-à-dire : *« Nous n'avons pas peur de venir ici à l'école car nous avons des enseignants modèles qui nous inculquent les valeurs morales auxquelles nous nous conformons. Ils ne manifestent jamais aucune intention de nuire à notre intégrité tant physique que psychologique.»*

L'enseignant qui transmet de bonnes valeurs aux enfants sert de talon à leur stabilité quand ils sont à l'école. Ces enfants trouvent donc l'occasion de se détendre et remarquent qu'ils ont devant eux un éducateur qui les aime. Ils éprouvent, par la suite, le plaisir d'être à l'école. Dans ces conditions, les informations selon lesquelles les enseignants agressent sexuellement les écoliers n'auront pas d'effet comme la crainte de l'école car elles se heurteront aux esprits rassurés des enfants.

Agée de quatorze ans, KAN dit qu'elle ne connaît pas de problèmes particuliers pouvant l'ennuyer dans sa vie scolaire. Nonobstant, elle n'ignore pas que les informations en

rapport avec les violences sexuelles en milieu scolaire sont décourageantes. Voici ce qu'elle explique : *« Twebwe nta ngorane dufitaniye n'abigisha ah'ubwo baradutahura, bakaduhanura kandi* bakatwankuraja *mu vyo dukora. Ivyo biratuma niyumva mwo kwiga n'aho ivyo bintu twumva bidutera ubwoba.»*

Traduisons : *« En ce qui nous concerne, nous n'avons pas de problèmes envers les enseignants, plutôt ils nous comprennent, nous conseillent et nous encouragent dans ce que nous faisons. Cela me pousse à aimer les études même si ces informations que nous recevons nous font peur.»*

Les propos de KAN montrent que l'absence de conflits entre les enseignants et leurs écoliers créent un climat de confiance pouvant rendre meilleur le travail scolaire. Les enseignants doivent toujours mettre en avant l'encouragement de leurs élèves et gratifier leurs bonnes actions afin qu'ils se sentent considérés et aimés. Cela renforcera leur goût pour l'école. Selon BEE, *« les enfants à qui l'on dit souvent qu'ils sont « beaux », « intelligents » ou « athlétiques » auront généralement une plus haute estime de soi que les enfants à qui l'on répète qu'ils sont « stupides », « maladroits » ou « gaffeurs».*[1]

Les encouragements adressés aux enfants qui font des actions louables sont importants car, ils rehaussent leur estime de soi. Dans le cas contraire, les injures envers les enfants, la sous-estimation de ce qu'ils réalisent, la connotation d'indisciplinés à l'endroit de ces derniers baissent leur considération personnelle. Pour cette fin, l'enseignant doit à chaque fois éviter des expressions comme *« tu ne vaux rien ! », « tu n'as rien fait ! », « tu me dégoûtes », « tu ne fais jamais du bien ! »*, etc. car, l'enfant se sent humilié et peut en être déprimé.

Brièvement, l'existence du phénomène d'agression sexuelle des enseignants sur les écoliers n'affectent pas tous les écoliers. En effet, même si ces violences sont devenues monnaie courante au Burundi, nombre d'enfants continuent à fréquenter l'école. En fait, les enfants évitent des familiarités et privilégient le contrôle de soi pour échapper à ces violences. L'ambition de devenir de hautes personnalités et la valeur qu'ils accordent à l'école sont des facteurs individuels qui les poussent à résister. Ils avouent également qu'ils sont soutenus et rassurés par les parents, les enseignants et l'entourage et cela réduit la crainte pour l'école. Cependant, les enfants enquêtés envisagent des perspectives face à cette méconduite sexuelle des enseignants.

[1] BEE, H., Psychologie du développement : les âges de la vie, Paris, Bruxelles, De Boeck Université, 1997, p. 224.

CHAPITRE VIII : PERSPECTIVES D'ERADICATION DES VIOLENCES SEXUELLES EN MILIEU SCOLAIRE

Nous savons que l'homme cherche toujours à trouver des moyens pour se tirer des situations embarrassantes auxquelles il est confronté. Quand il est dans l'incapacité de s'en sortir ou trouver des solutions aux menaces pour sa vie, il n'hésite pas à solliciter l'intervention de la part de ses congénères. Sous cet angle, les écoliers savent qu'ils ont un rôle à jouer dans l'éradication du phénomène des violences sexuelles des enseignants en milieu scolaire mais aussi, ils lancent un appel vibrant à d'autres personnes pouvant aider à sauver la jeunesse scolarisée menacée par ce crime.

8.1. Contribution des écoliers

Même s'ils sont encore jeunes, les écoliers affirment qu'ils ont un rôle à jouer pour contribuer à l'éradication du phénomène de violences sexuelles en milieu scolaire.

8.1.1. Contrôle de soi et patience

La maîtrise de soi donne l'idée d'une personnalité stable et capable de discerner les faits observés dans son milieu de vie. Quand une personne se contrôle dans ses pensées, ses actions ou ses interactions sociales, il est difficile de l'induire dans des actes criminels ou de déviance. Cet individu se montre patient dans ses actions et évite tout comportement impulsif. Des écoliers conseillent à leurs camarades de privilégier le contrôle de soi pour que les enseignants cherchant à les violenter se heurtent à une résistance résolue. KAN propose que les écoliers et surtout les filles évaluent à l'avance les problèmes que l'exploitation sexuelle peut engendrer sur leur santé. Elle le dit comme suit: *« Abanyeshure dutegerezwa kwisuzuma neza kandi tukigumya na cane cane twebwe abakobwa, kubera ingoruka z'ihohoterwa rifatiye ku gitsina kuri twebwe ari mbi cane tugereranije n'izishikira abahungu kuko bobo badashobora gutwara inda.»*

Traduisons: *« Nous les écoliers, nous devons nous contrôler et engager une maîtrise de soi et surtout nous les filles car, les conséquences relatives aux violences sexuelles sont plus désastreuses pour nous que pour les garçons, étant donné que ces derniers ne peuvent pas concevoir.»*

Ces propos montrent les inquiétudes de KAN par rapport aux conséquences néfastes de l'agression sexuelle. En fait, cette enquêtée se révèle très préoccupée par le fait qu'une fois subie les violences sexuelles, elle encourrait trop de risques en comparaison avec ceux

pouvant toucher les garçons. Elle est soucieuse surtout d'une grossesse qui deviendrait une entrave majeure pour son avenir.

Pour NIK de douze ans, les écoliers ne doivent pas ignorer qu'ils sont encore jeunes et il les invite à s'abstenir des rapports sexuels pour attendre le moment du mariage. Voici ses propos : « *Abanyeshure bategerezwa gutahura ko batarakura bakirinda kuja muri ayo mabi kandi bakihangana gukora imibonano mpuzabitsina gushika aho bazogirira* mariage. »
Traduisons : « *Les écoliers doivent savoir qu'ils sont encore mineurs pour s'impliquer dans de tels actes et ils doivent également patienter au sujet des relations intimes jusqu'au jour de leur mariage.* »
Il se fait que NIK attache une importance particulière à l'abstinence et à la patience pour attendre le moment opportun qu'est celui du mariage pour les rapports sexuels. Cela montre que les enfants comprennent eux aussi l'intérêt de fonder légalement un foyer à l'âge adulte. Dans le cas contraire, les relations sexuelles extraconjugales sont jugées déviantes. Ainsi, MAIR explique que « *lorsque les liens de parenté qui résultent du mariage sont l'élément déterminant de la situation et des avantages de l'existence, le mariage est l'événement le plus important. Un grand nombre de populations considèrent un célibataire comme quelqu'un qui n'est pas complètement adulte.* »[1]
Nous retenons que le mariage joue un rôle déterminant dans l'existence de l'individu. Il marque une étape décisive dans l'accession au stade adulte. Le célibataire est considéré, dans nombre de sociétés, comme étant encore immature. Les rapports sexuels immatures remettent en cause l'intégrité physique et morale de ces enfants dans la mesure où ces relations sont préjudiciables à leur santé et à leur statut social.

8.1.2. Travailler sérieusement et surveiller le comportement de l'enseignant

Comme le dit l'adage français, « *le travail anoblit l'homme* », nous pouvons dire que celui qui se consacre au travail devrait obtenir les résultats proportionnels aux efforts fournis. Dans le domaine scolaire, un enfant qui réussit aux épreuves se sent réconforté et est acclamé par son entourage. Il n'est plus objet de moqueries de la part des enseignants et de ses camarades. KAK, âgée de onze ans, trouve que pour échapper à la tentation sexuelle des enseignants en échange de la note scolaire non méritée, les élèves doivent travailler avec assiduité pour réussir. Elle le dit ainsi : « *Abanyeshure bokorana umwete kugira bamenye, umwigisha ntaronke aho abaca mu kubahendesha amanota.* »

[1] MAIR, L., Le mariage : étude anthropologique, Paris, Payot, 1974, p. 50.

Traduisons : *« Les élèves devraient travailler sérieusement pour réussir afin d'éviter la tentation de la part des enseignants d'octroyer des notes non méritées. »*

Nous voyons qu'avec le déploiement des efforts pour la réussite scolaire, KAK comprend que l'enfant se crée un bouclier contre toute tentation de corruption des enseignants par la note scolaire non méritée en visant les rapports sexuels. Dans ce sens, un enfant paresseux ou médiocre est relativement corruptible par l'enseignant par rapport à celui qui est un bon travailleur en classe.

NDU exhorte ses camarades à rester toujours vigilants pour considérer la nature de relations que les enseignants entretiennent avec les écoliers afin d'y réagir préventivement à temps. Voici ce qu'il dit : *« Twokwama ducunga imigenderanire umwigisha agirana n'abana kugira tubonye igamije ubuhumbu duce tumwiyamiriza hakiri kare. »*

Ceci veut dire : *« Nous devrions toujours veiller à la nature des relations que l'enseignant tisse avec les écoliers et si nous remarquons qu'elles vont dans le sens de la débauche, nous devons le dénoncer avant qu'il ne soit tard. »*

Nous comprenons que NDU rappelle à ses camarades la nécessité de surveiller les enseignants, même à l'insu de ceux-ci. Cette pratique leur permettra de détecter à l'avance les intentions de certains maîtres qui courtisent les enfants. Il arrive, par exemple, que ces éducateurs entretiennent des relations avec les filles et cela peut finir par l'agression sexuelle si ces enfants ne font pas attention. Selon PIRET, *« certains traits de personnalité, plus fréquents chez les filles, comme l'application et la docilité favorisent les relations avec les professeurs. »*[1]

Il est perceptible que les enseignants ou les professeurs ont plus de chance de gagner beaucoup plus les familiarités avec les filles en raison de la docilité de ces dernières liée à la structure sociale patriarcale qui caractérise la société burundaise. Les enseignants doivent donc éviter de profiter de cette personnalité de ces filles pour l'assouvissement de leurs désirs sexuels.

8.2. Rôle des parents

Les parents jouent un rôle consistant dans la prévention de toute forme de violence qui menace leurs enfants. Ils doivent s'impliquer beaucoup dans l'encadrement de leurs enfants afin que ceux-ci ne soient pas victimes d'agression sexuelle en milieu scolaire.

[1] PIRET, R., Psychologie différentielle des sexes, Paris, PUF, 1973, p. 38.

8.2.1. Education sexuelle des enfants

Généralement, les parents sont les premiers responsables dans l'éducation des enfants. Ils ont le devoir de satisfaire leurs besoins fondamentaux pour que ces enfants jouissent du soutien tant moral que matériel de la part de la famille. En effet, le rôle parental n'est pas seulement celui de nourrir et équiper matériellement les enfants, les parents sont également dans l'obligation de les éduquer. Aujourd'hui, avec la dégradation des valeurs culturelles traditionnelles, les parents doivent redoubler d'effort dans le but de donner une éducation sexuelle sérieuse aux enfants, étant donné que les effets de la méconduite sexuelle sont néfastes et peuvent conduire à la mort de la victime. De ce sens, des écoliers ont le souhait de voir les parents s'adonner à la sensibilisation et à l'éducation sexuelle de leurs enfants. Par exemple, KUB âgé de quatorze ans, exprime ceci: *« Abavyeyi boguma bahanura abana babo ko bokwigwenza neza bakareka ivyo gushurashura kubera hari ho abavyeyi batigera babwira abana na kimwe.»*

Ceci peut se traduire ainsi : *« Les parents devraient à tout moment conseiller à leurs enfants de bien se conduire et éviter le vagabondage sexuel car, il y a des parents qui ne disent rien à leurs enfants.»*

Nous comprenons que les enfants regrettent le fait qu'il y a des parents qui négligent de mettre en garde leurs enfants contre tout rapport sexuel. Dans ce cas, ils les laissent marcher sur un terrain glissant. Nous voyons que KUB n'hésite donc pas à lancer un appel aux parents pour qu'ils combattent pour l'éradication des violences sexuelles en milieu scolaire. Aucun parent ne peut être excusé pour son ignorance par rapport à la vie sexuelle de son enfant. En fait, pendant l'adolescence, l'enfant mène une vie sexuelle très excitée que les parents doivent canaliser afin de l'aider à accéder à l'âge adulte sans incident en la matière.

L'idée de MIS ayant treize ans ne s'écarte pas de celle de KUB dans la mesure où celui-là soutient que ce sont les parents qui doivent faire comprendre à leurs enfants qu'il leur est strictement interdit de faire les rapports sexuels à cause des conséquences néfastes qu'ils occasionnent sur la santé des mineurs. Suivons ce qu'il en dit : *« Ico dusaba ni uko abavyeyi bose bokwigisha abana babo ingaruka mbi zo kuja mu bintu vyo guhuza ibitsina hataregera kubaka.»*

Traduisons : *« Nous suggérons que tous les parents sensibilisent leurs enfants sur les conséquences désastreuses de se lancer dans l'aventure sexuelle avant la maturité pour le mariage.»*

Nous déduisons de ces propos que MIS insiste également sur la nécessité des efforts des parents dans l'information aux enfants sur les dérives causées par l'exploitation sexuelle au

bas âge. Une fois cette sensibilisation réussie, les enfants scolarisés seront sceptiques vis-à-vis des incitations sexuelles de la part de leurs enseignants. Les conseils des parents à propos du bon comportement sexuel à adopter, ont plus de chance de produire des résultats positifs quand ils sont adressés aux enfants. Ainsi, DELVILLE et MERCIER expliquent que *« ce sont les parents qui, par leurs paroles et leurs comportements, vont communiquer à leur enfant ce qui est une relation amoureuse et comment vivre la relation sexuelle de son être.»*[1]
Les paroles des parents ainsi que leurs manières d'agir et de réagir éclairent l'enfant et lui permettent d'adopter un comportement sexuel adéquat suivant ce qu'ils lui expliquent au sujet de la vie amoureuse et de la sexualité.

8.2.2. Achat du matériel suffisant et conseils aux enseignants

Nous savons que la scolarisation occasionne des coûts financiers de la part des familles. Même si le gouvernement appuie la population en s'occupant de certaines charges pour la scolarisation des enfants, les parents doivent acheter pour leurs enfants du matériel scolaire. Cependant, beaucoup de familles sont démunies et ne parviennent pas à acheter ce matériel. Dans ces conditions, des personnes ayant de l'argent peuvent exploiter sexuellement les enfants issus des familles pauvres pour leur procurer ce matériel. Les écoliers invitent donc les parents à acheter tout le matériel nécessaire pour les études. Dans ce cas, ces enfants seront de moins en moins tentés par ces malfaiteurs. Voici ce que MAS de douze ans exprime à ce propos : « *Abavyeyi bategerezwa kugurira ibikoresho bikwiye abana, na cane cane abakobwa, kugira ntibahendahendeshwe udu* cadeaux *tw'umutego tw'abantu bashaka kubakubagura.»*
C'est-à-dire: *« Les parents doivent acheter du matériel suffisant pour leurs enfants, et surtout les filles, pour que ces derniers ne soient pas tentés d'accepter des cadeaux « empoisonnés » de la part des gens qui ont l'intention de les exploiter sexuellement.»*
Ces propos mettent au clair le degré de compréhension des écoliers par rapport aux facteurs de l'agression sexuelle des enfants en milieu scolaire. Ce message que MAS adresse aux parents est important pour la prévention de ladite violence. Pourtant, les parents sont dans la limite de leurs capacités et ils peuvent ne pas avoir tout ce dont l'enfant a besoin. Nous interpellons alors les parents pour être plutôt vigilants et éviter de tourner le dos à l'abus sexuel de leurs enfants sous prétexte qu'ils n'ont pas assez de moyens financiers. Ils doivent redresser tout enfant qui veut avoir plus de moyens de la part d'autres personnes à leur insu.

[1] DELVILLE, J. et MERCIER, M., op. cit., p. 153.

NAM âgé de quinze ans, quant à lui, invite les parents à vaincre la timidité et de donner des conseils aux enseignants sur l'attitude à adopter devant les enfants. Il suggère que cela devrait être fait dans le cadre de réunions. Voici ses propos : « *Iyo bari mu ma nama, abavyeyi bohanura abigisha ko kizira gushurashuza abana bigisha kuko ari ibara ku mutemere. Vyongeye, bobasaba gushengeza uwubateza urubwa.*»

Ceci peut être traduit de cette manière: « *Au cours des réunions, les parents devraient conseiller aux enseignants qu'il est strictement interdit d'avoir des relations sexuelles avec leurs élèves puisque cela est scandaleux. De plus, ils devraient les inviter à dénoncer celui qui voudrait salir leur profession.*»

Nous constatons une insatisfaction de la part de NAM par rapport à ce qui se dit lors des réunions entre les parents et les enseignants. En effet, ceci montre que les écoliers auront à dire une fois invités dans de telles réunions et c'est la raison pour laquelle cet enquêté préfère relayer son message par la voie des parents. Les autorités scolaires sont donc invitées à choisir des représentants parmi ces enfants, selon du moins les points à l'ordre du jour, pour qu'ils y participent et exposent les souhaits de leurs camarades pour le bien-être de l'école.

8.3. Place des enseignants

Les enseignants du primaire ont une tâche non moins facile dans l'éducation-formation des écoliers. Ils se trouvent devant de petits enfants qu'ils doivent orienter et protéger contre toute situation pouvant entraver leur vie scolaire.

8.3.1. Conseil mutuel et éducation sexuelle

Pour qu'il y ait une compréhension mutuelle entre les collègues de service, un échange d'expériences personnelles et professionnelles s'avère utile. Les enseignants doivent donc prendre un moment de dialogue et c'est pendant ce temps que des conseils peuvent être donnés aux membres récalcitrants. A l'école, les enseignants doivent évaluer la conduite de chacun et se conseiller mutuellement si la nécessité s'impose. BAS a également proposé cela à ces éducateurs. Il l'exprime en ces termes : « *Abigisha boza barahanurana kandi uwufise ingeso yo gukubagura abana bakamuhana.*»

Cela signifie : « *Les enseignants devraient se donner des conseils entre eux et punir celui qui est guidé par l'esprit de violenter les enfants.*»

Nous constatons que BAS n'hésite pas à faire un clin d'œil aux enseignants pour qu'ils se ressaisissent en se concertant mutuellement. Cela montre que cet enquêté comprend le rôle des échanges interpersonnels dans le redressement des déviants.

Pour MIG âgé de seize ans, les enseignants doivent savoir que parmi les tâches qui les attendent, celle de donner l'éducation sexuelle aux élèves en fait partie intégrante. Tout simplement, cet enquêté précise que beaucoup d'écoliers trouvent dans l'école le cadre où ils peuvent recevoir cette éducation. Voici ce qu'il propose : *« Abigisha bokwigisha abana ivyerekeye imibonano mpuzabitsina n'ingaruka mbi zavyo kuko abana benshi i muhira nta vyo bababwira.»*

Ceci veut dire : *« Les enseignants devraient apprendre aux enfants ce qui est en rapport avec la sexualité et les conséquences qui s'y rapportent sachant que nombreux d'enfants n'en sont pas informés à la maison.»*

Les enseignants doivent savoir qu'ils ne sont pas là pour ne transmettre que les connaissances scientifiques. Plutôt, en classe tout comme à l'extérieur, ils sont interpellés à toucher sur divers aspects de la vie courante, y compris l'éducation sexuelle en faveur de ces enfants. Selon HANRY, *« l'information-éducation sexuelle qui s'inscrit actuellement de façon officielle dans le rôle d'enseignant peut être traitée comme une discipline traditionnelle et ne poser aucun problème pédagogique différent de ceux que l'on rencontre en mathématiques, en biologie, ou en lettres lorsqu'est visée la seule transmission des connaissances.»*[1]

Nous constatons qu'il est important que les écoliers reçoivent une éducation sexuelle à l'école. En fait, les enseignants qui se concentrent aux seuls cours scientifiques en ignorant le volet éducationnel sur tous les plans ne remplissent pas les conditions de bons éducateurs.

Heureusement, comme nous l'avons constaté, les concepteurs des programmes d'enseignement ont introduit à l'école primaire les cours comprenant les thèmes sur lesquels les enseignants peuvent s'appuyer dans l'éducation sexuelle des écoliers. Ici nous pouvons citer le cours d'*Etude du milieu* dans sa partie réservée à la *biologie*, le cours de *Formation civique et humaine* sur les thèmes réservés à *la santé et la reproduction*, à *l'éthique*, etc. Il existe également d'autres petits livrets renseignant sur la *prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA*, qui sont à la disposition des enseignants et des apprenants. Nous interpellons les enseignants de se focaliser également sur de tels enseignements car, quand la sexualité des enfants n'est pas bien canalisée, elle peut produire des effets désastreux.

[1] HANRY, P., op. cit., p. 11.

8.3.2. Respect de la déontologie professionnelle et de la dignité humaine

Etant donné que chaque métier doit être guidé par une certaine éthique, nous pouvons ajouter que chaque profession est régie par l'ensemble d'obligations morales auxquelles chaque membre doit respecter. Dans le domaine de l'enseignement, certaines pratiques des enseignants peuvent se révéler comme se situant à l'encontre de la déontologie professionnelle. En cas de violence sexuelle sur l'éduqué, l'enseignant viole toute une gamme de lois et d'obligations régissant la fonction à laquelle il est affecté. Pour que cette barbarie cesse, MUK de quinze ans prône le respect de ces lois et règles morales. Elle l'explique en ces mots : *« Abigisha bokwoma bashira imbere kubahiriza akarangamutima k'umwuga wabo bakareka guta umurongo.»*

Traduisons : *« Les enseignants devraient mettre en avant le respect de la déontologie de leur profession en évitant de perdre le cap.»*

Ceci montre que MUK a l'ambition de voir les enseignants qui se méconduisent changer de comportement pour la bonne marche de leur acte pédagogique. Les enfants scolarisés remarquent que l'agression sexuelle des enseignants est liée au manque de souci à propos de la mission qui leur est assignée et au non-respect des règles régissant leur métier.

Pour HAV âgé de douze ans, chaque enseignant doit respecter les enfants et les percevoir comme des gens ayant une valeur à l'instar des personnes adultes. Voici ses propos : *« Abigisha bategerezwa kubaha abanyeshure babo bakamenya ko ari abantu nk'abandi atari ibikoko bagenza uko bashatse.»*

C'est-à-dire : *« Les enseignants devraient respecter leurs éduqués tout en sachant que ces derniers ont une valeur humaine comme les autres personnes mais non comme des animaux qu'ils tiennent comme ils veulent.»*

Il convient de remarquer que HAV sait qu'il jouit de certains droits comme celui du respect de leur dignité humaine. Il considère par ailleurs que si l'enseignant abuse sexuellement un enfant, ils n'évaluent pas les retombées négatives de cet acte sur la personnalité de la victime. Or, *« l'abus sexuel est une expérience traumatisante, quel que soit le niveau intellectuel de la victime.»*[1]

Quelles que soient les aptitudes intellectuelles de la victime, l'exploitation sexuelle doit la traumatiser. Ceci montre que l'enseignant qui abuse sexuellement de ses écoliers, même ceux qui sont majeurs, saccage leur personnalité.

[1] MAC CABE, M.-P. et al, cités par DELVILLE, J. et MERCIER, M., in op. cit., p.161.

8.4. Travail de la justice

La machine pénale constitue un instrument de correction des fauteurs de trouble et cela rentre dans la catégorie des mesures préventives pour la société. Pour ce faire, la justice doit jouer un rôle prépondérant dans la protection des enfants contre tout abus sexuel.

8.4.1. Punir sérieusement les coupables

Même s'il n'est pas conseillé de punir ou châtier la personne pour chaque faute commise, il existe des situations où des sanctions, même sévères, s'imposent. Dans le cadre de la loi, nous savons qu'il y a une nuance à propos des peines infligées selon qu'il s'agit d'un fait criminel ou d'un délit. L'enseignant qui violente sexuellement son écolier commet un crime. Il doit être puni sans recul afin de décourager ce comportement. Ainsi, en cas d'agression sexuelle d'un enseignant sur son éduqué, NIM propose à la justice ce qui suit: *« Jewe nsaba ubutungane ko uwo mwigisha bwomupfunga umunyororo wo guherayo. »*
Version française : *« Je propose à la justice d'infliger à cet enseignant une peine d'emprisonnement à perpétuité. »*
Nous saisissons que NIM est convaincu que la meilleure solution de protéger les enfants contre l'enseignant malfaiteur est de l'en écarter par son incarcération. Ceci montre, selon notre entendement, que si les enfants continuent à voir l'enseignant qui a commis cette infraction circuler au sein de leur école, ils ne se sentiront plus en sécurité.

Ecoutons maintenant ce que BUK propose à la justice au cas où un enseignant agresserait sexuellement les écoliers : *« Ico nsaba ubutungane mu gihe umwigisha yakoreye amabi afatiye ku gitsina umunyeshure ni uko bwomuhagarika, hukamuca* amande *menshi, hanyuma bakamuha igihano gikomeye kugira bahashe ako kabi. Vyongeye, abajejwe ubutungane boja ku mashule kugabisha abandi bigisha kugira ntibabikore. »*
Ceci veut dire : *« Ce que je propose à la justice en cas de violences sexuelles d'un enseignant sur son élève, c'est d'abord l'arrêter, lui infliger une lourde amende, et appliquer une peine correctionnelle exemplaire pour décourager ce mauvais comportement. De plus, les jurés doivent aller aussi mettre en garde les autres enseignants à l'école même. »*
BUK indique qu'il est plus qu'urgent que les responsables judiciaires se ressaisissent dans l'optique de traquer les abuseurs sexuels d'enfants. En effet, quand les actes de violences sexuelles infligées aux enfants passent inaperçus aux yeux de la justice, les victimes resteront toujours dans l'humiliation et il leur manquera quelqu'un à qui se vouer. Dans ces conditions, pour PRUD'HOMME, *« être attaqué, humilié ou ridiculisé sans être défendu ni protégé a*

inévitablement un effet sur l'estime de soi, la confiance en soi, surtout si l'intimidation est répétée.»[1]

Ceci montre que la perpétuation de la violence sans défense chez la victime affecte sérieusement son être et réduit sa considération personnelle. Il faut voler au secours à toute personne sous menace ou sous la violence.

8.4.2. Bannissement de la corruption

La corruption est une pratique handicapante pour le développement du pays dans la mesure où elle favorise la non-application de la loi et la recrudescence de la criminalité. Quand les juges sont corrompus, par exemple, les abuseurs sexuels d'enfants seront libres et redoubleront de criminalité. Partant de cela, les écoliers ont formulé des recommandations à la justice en l'invitant à ne plus tolérer les enseignants qui agressent sexuellement les écoliers à la suite des pots de vin. Cette option réduirait, pour cette fin, l'habituation due à l'impunité. Voici les propositions d'INI : *« Ubutungane butegerezwa guca urubanza ataho bwegamiye. Ntibwokwica amatwi kumarira y'ababwituye ngo ni uko uwo mwigisha yatanze igiturire. Ubutungane bwomenya ko uwo mwana akwiye gusubizwa agateka kiwe n'ubwo adafise amahera yo gutanga ibiturire.»*

Traduisons : *« La justice doit trancher l'affaire dans l'équité. Elle ne devrait pas faire la sourde oreille aux cris de secours de la victime sous prétexte que l'enseignant a corrompu. La justice devrait savoir que cet enfant est dans la nécessité d'être rétabli dans ses droits même s'il n'a pas d'argent pour payer les pots de vin.»*

Nous remarquons qu'INI est préoccupée par l'impunité qui s'observe dans beaucoup de secteurs de la vie du pays et surtout dans le domaine judiciaire qui était censé protéger la population, notamment les personnes vulnérables comme les enfants. En fait, les enfants sont au courant que la justice peut être corrompue pour ne pas traquer un enseignant qui a agressé sexuellement un écolier.

MIB, âgé de dix ans, appuie également cette proposition d'INI. Il souhaite que la justice réprime en même temps l'enseignant qui a corrompu et le juge ou l'équipe de juges corrompus. Voici ce qu'il propose: *« Nsaba ubutungane ko bwohana uwo mwigisha yatanze igiturire hamwe n'abacamanza bacakiriye kugira n'abandi batinye.»*

Version française : *« Je demande à la justice de punir et l'enseignant qui a versé le pot de vin et les juges qui en ont reçu afin que les autres en soient découragés.»*

[1] PRUD'HOMME, D., op. cit., p.93.

Nous réalisons que MIB va plus loin en impliquant certains membres du corps de la justice d'être de mèche avec les enseignants abuseurs sexuels d'écoliers car, ils acceptent d'être corrompus afin de laisser tranquilles ces criminels. Il comprend que le réseau de malfaiteurs peut être élargi et cela complique davantage la répression de la criminalité sexuelle. Cet enquêté souhaite que les juges se débarrassent de toute forme de corruption pour prendre un élan de punir les malfaiteurs. Sinon, quand un enseignant abuseur sexuel d'enfants est mis en prison et libéré après quelques jours sans que la peine soit prononcée et la victime rétablie dans ses droits à cause de la corruption, cet agresseur peut de nouveau réitérer sa violence. HAESEVOETS explique qu'*« une fois en liberté, la confrontation directe de l'abuseur sexuel avec la réalité extérieure et ses tentations réveille quasi automatiquement les « anciens démons ».*[1]

Nous constatons que la mise en liberté d'un abuseur sexuel peut l'exposer à commettre de nouveaux crimes sexuels, étant donné que ce dernier regagne le milieu extérieur comprenant des stimuli pouvant l'exciter à l'assouvissement de ses désirs sexuels. Dans ces conditions, il peut être guidé par l'impulsion et se livrer au passage à l'acte.

En définitive, les écoliers ont formulé des propositions qui, selon leur entendement, peuvent contribuer à l'éradication du phénomène des violences sexuelles en milieu scolaire. Ils soulignent qu'ils ont un rôle important à jouer dans cette mission et sont également convaincus que le contrôle de soi, l'abstinence et la vigilance occupent une place de choix. De plus, le rôle des parents et des enseignants à travers l'éducation sexuelle continue, le respect de la déontologie professionnelle et de la personne humaine chez les enseignants doivent être une priorité. Enfin, la justice non corrompue et capable d'appliquer rigoureusement la loi jouerait un rôle déterminant dans le découragement de ce comportement dégradant.

[1] HAESEVOETS, Y.-H., op.cit., p.225.

CONCLUSION GENERALE

Avant de boucler notre travail de recherche, il nous faut rappeler les principaux points qui constituent sa charpente, ainsi que les résultats auxquels nous avons abouti. Cette recherche s'est articulée sur deux grandes parties à savoir la partie théorique et méthodologique, d'une part, et la partie d'analyse des données et interprétation des résultats de recherche, d'autre part.

Après avoir introduit notre travail, justifié le choix dudit thème et donné sa délimitation, nous avons élucidé différents concepts que nous avons jugés importants pour la compréhension du travail. Ensuite, nous avons développé quelques généralités sur les violences sexuelles et exposé sur les responsabilités de l'enseignant ainsi que l'impact de ces violences sur le travail scolaire quand elles sont commises par les enseignants sur des écoliers. Cette première partie a débouché sur la formulation de la problématique de notre travail ainsi que la présentation de la méthodologie et la technique de recherche que nous avons utilisées pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Nous avons réalisé des opérations de terrain qui ont permis d'analyser les données et interpréter les résultats de la recherche dont l'objectif général était d'*étudier les connaissances, attitudes et pratiques des écoliers face aux violences sexuelles des enseignants en milieu scolaire*. En guise de son opérationnalisation, cet objectif général a été scindé en quatre objectifs spécifiques que nous avons cherchés à atteindre.

A propos du premier objectif spécifique qui consistait à *mettre au clair les connaissances des écoliers sur les violences sexuelles des enseignants sur des apprenants*, nous avons constaté que nombre d'écoliers sont informés de l'existence du phénomène des violences sexuelles des enseignants en milieu scolaire. En effet, ils ont pu relever leurs principales sources d'information en la matière qui sont entre autres les membres de leurs familles et de l'entourage, les médias, la téléphonie mobile, les églises et les témoignages des victimes. De plus, ils ont évoqué quelques facteurs à la base dudit phénomène comme l'indiscipline et la méchanceté de l'enseignant, l'irresponsabilité de cet éducateur, mais aussi de l'écolier, la corruption par la note non méritée et l'intimidation par l'enseignant, la pauvreté de la famille de l'écolier, l'alcool et la drogue. Ils ont enfin énoncé quelques cas de violences sexuelles qui ont été commises par les enseignants qu'ils gardent pour eux. Ainsi, cet objectif a été atteint.

Concernant le deuxième objectif spécifique visant à *cerner les attitudes des écoliers face au phénomène des violences sexuelles des enseignants aux écoliers*, celui-ci a également été atteint. En effet, les données de recherche montrent que les écoliers manifestent une

appréciation négative et expriment leur sentiment de désolation vis-à-vis de ces violences. Ils les qualifient en effet d'actes cruels et déshonorants pour la société en général, et pour les enseignants et les écoliers, en particulier. Ils ont exprimé les réactions à adopter en cas de telles agressions. Les uns préfèrent alerter les parents et les autorités scolaires tandis que d'autres optent pour la résistance contre l'agresseur, la fuite ou l'abandon scolaire, dans le cas extrême, afin de s'écarter de cet enseignant. Face à un camarade de classe victime de l'agression sexuelle de l'enseignant, certains écoliers réagiraient par le soutien moral et l'encouragement de la victime pour l'aider à vivre positivement ce qui lui est arrivé. Par ailleurs, d'autres feraient appel aux personnes mieux outillées en matière de prise en charge médicale et psychologique des victimes.

Quant au troisième objectif qui consistait à *mettre au clair les pratiques et les facteurs à la base de la résilience des écoliers*, nous avons trouvé qu'il existe des pratiques des écoliers et du soutien social qui font que ces derniers n'abandonnent pas l'école malgré la menace sexuelle éventuelle en milieu scolaire. En effet, le soutien parental et celui des membres de l'entourage ainsi que les conseils permanents des enseignants sont généralement des facteurs externes conduisant des écoliers à la persévérance dans la poursuite de leurs études. Ces facteurs sont donc tranquillisants et rassurants pour la sécurité de ces apprenants. De surcroît, l'évitement des familiarités avec les enseignants, le respect des ordres des parents et des enseignants ainsi que la maîtrise de soi sont des moyens permettant aux écoliers d'échapper à toute forme de tentation sexuelle. Aussi, les motivations individuelles comme les aspirations aux hautes fonctions dans le futur et la valeur accordée à l'école sont des indices personnels favorisant leur résilience malgré ledit danger qui les guette en milieu scolaire. De par ces résultats, nous déduisons que cet objectif a été atteint.

S'agissant du quatrième objectif visant à *dégager les perspectives d'éradication du phénomène des violences sexuelles des enseignants sur les écoliers*, ce dernier a également été atteint dans la mesure où nous avons pu dégager maintes propositions fournies en la matière. Ces propositions sont entre autres l'implication visible et régulière des parents dans l'éducation des enfants, tout en mettant un accent particulier sur l'éducation sexuelle. Les enquêtés proposent aussi l'achat du matériel suffisant aux enfants pour que ces derniers n'en cherchent pas ailleurs en se laissant abuser sexuellement. Egalement, les écoliers conseillent à leurs camarades de privilégier le contrôle de soi, la patience, l'abstinence, la surveillance rigoureuse du comportement de l'enseignant et le travail rigoureux pour la réussite scolaire afin d'échapper à toute forme de corruption par une note non méritée.

De plus, ces enquêtés proposent aux enseignants de se conseiller mutuellement, assurer l'éducation sexuelle à l'école, c'est-à-dire que ces derniers doivent éviter de privilégier seulement les cours scientifiques et littéraires, respecter la dignité de la personne humaine et la déontologie professionnelle. Enfin, d'autres propositions ont été formulées à l'endroit de la justice en l'interpellant pour punir de façon exemplaire tout malfaiteur qui violente sexuellement les enfants et pour se défaire de toute spéculation liée à la corruption.

Avec l'atteinte des objectifs spécifiques, nous en déduisons par conséquent que notre objectif général a été atteint. En effet, l'analyse des données et l'interprétation des résultats de recherche nous ont permis de saisir ce que les écoliers connaissent sur les violences sexuelles des enseignants en milieu scolaire, de découvrir leurs réactions et opinions face à ce phénomène, mais aussi les pratiques résilientes leur permettant la poursuite du cursus scolaire. Cette analyse nous a permis enfin de dégager des suggestions pour que ce phénomène soit éradiqué.

Au terme de notre travail nous pensons que ce serait une erreur que de croire que nous avons tout épuisé en rapport avec les violences sexuelles en milieu scolaire, étant donné qu'il s'agit d'un domaine extrêmement vaste pour être étudié dans un seul travail de recherche. C'est pourquoi nous suggérons à toute personne qui s'y intéresse de travailler, par exemple, sur :

- *Le vécu psychosocial d'une écolière mère célibataire ayant été victime du viol en milieu scolaire.*

- *Attitudes des parents face au phénomène de détournement des écoliers pour la prostitution.*

SUGGESTIONS

Après avoir énoncé les grandes articulations qui ont vertébré notre travail, il s'avère judicieux d'émettre quelques suggestions aux personnes-cibles dans l'optique de contribuer à l'éradication du phénomène d'agression sexuelle infligée aux personnes en général, et aux écoliers par les enseignants, en particulier.

Au gouvernement, de :

- Veiller à ce que le personnel enseignant recruté se montre toujours responsable et fidèle aux obligations de leur fonction ;
- Chasser de la fonction ou contraindre par la punition disciplinaire tous les enseignants qui profitent de l'immaturité des élèves pour les agresser sexuellement ;
- Contrôler régulièrement le travail des directions scolaires dans l'encadrement des enseignants ;
- Se montrer responsable dans la protection de tous ses citoyens contre la violence sous toutes ses formes.

A l'UNICEF, de :

- Sensibiliser les parents et les enseignants sur la nécessité de créer un climat de confiance et de sécurité dans leurs relations avec les apprenants ;
- Mettre en place du personnel-antenne sur chaque direction scolaire pouvant recueillir et soumettre aux institutions habilités, les plaintes d'écoliers se rapportant aux violences qu'ils subissent en milieu scolaire ;
- Aider les enfants victimes des violences sexuelles en milieu scolaire à s'en sortir sainement pour que ces derniers se ressentent rétablis et réintégrés dans la communauté.

Aux parents, de :

- Savoir qu'ils sont dans l'obligation de veiller à la sécurité et à la protection de leurs enfants ;
- Assurer l'éducation sexuelle en faveur des enfants dès le bas âge et leur donner plus d'informations en rapport avec la sexualité ;
- Sensibiliser les enfants sur tous les méfaits du vagabondage sexuel;
- Rester en contact avec la direction scolaire et les enseignants afin d'être toujours au courant de la situation sécuritaire de leurs enfants quand ils sont à l'école ;

- Favoriser les échanges avec leurs enfants pour que ces derniers expriment sans crainte leurs inquiétudes se rapportant à la vie en général, et la vie scolaire, en particulier.

Aux écoliers, de :

- Savoir que leur mission principale est d'étudier afin de préparer leur avenir au lieu de se préoccuper des intérêts du moment pouvant entraver leur épanouissement ;
- Se rendre compte qu'ils sont les premiers responsables à veiller sur leur sécurité tout en évitant de se lancer dans des situations ou des épreuves pouvant nuire à leur intégrité tant physique que psychique ;
- Comprendre qu'il existe un écart d'expérience entre eux et leurs enseignants. Dans ces conditions, ils éviteront de nouer des relations intimes pouvant entraver leur travail scolaire;
- Respecter les conseils des parents et des enseignants à propos de la bonne conduite sexuelle à tenir en tout lieu et en toute circonstance.

Aux enseignants, de :

- Chercher des opportunités pour les concertations afin de se conseiller mutuellement quant à la meilleure attitude à prendre devant les enfants ;
- Eviter les familiarités extrapédagogiques avec leurs élèves car, ils peuvent dévier de leur objectif d'éduquer et de conduire les enfants ;
- Considérer les écoliers comme leurs propres enfants et que l'entretien des relations intimes avec ces derniers est un crime ;
- Se faire respecter et respecter les lois et les règles régissant le métier d'enseignant pour le bien-être des enfants et de toute la communauté scolaire.

A la justice et à la police des mineurs, de :

- Arrêter et poursuivre en justice les enseignants qui commettent les violences sexuelles sur des enfants sans aucune spéculation ;
- Bannir la corruption afin de bien traquer les enseignants et toute autre personne qui abuse sexuellement un enfant ;
- Surmonter les influences partisanes, en punissant de façon exemplaire les auteurs de la violence sexuelle en général et les enseignants agresseurs sexuels d'écoliers en particulier ;
- Appliquer de manière systématique la loi dans la répression de l'exploitation sexuelle des mineurs.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

1. ANTHONY, E. et al, L'enfant dans sa famille : l'enfant à haut risque psychiatrique, Paris, PUF, 1980.
2. AUGER, L., Communication et épanouissement personnel : La relation d'aide, Québec, Editions de l'Homme, 1972.
3. BALLON, R., L'argent et l'école, Paris, Stock, 1977.
4. BEE, H., Psychologie du développement : les âges de la vie, Paris, Bruxelles, De Boeck Université, 1997.
5. BERGE, A., L'éducation sexuelle chez l'enfant, Paris, PUF, 1977.
6. BERGE, A., Propos aux parents et aux éducateurs, Paris, Aubier-Montaigne, 1961.
7. BERGER, A., La sexualité d'aujourd'hui, Paris, PUF, 1992.
8. BIGREAD, J.M., La violence, Paris, Librairie Larousse, 1975.
9. BOUCHARD, S. et CYR, C., Recherche psychosociale : pour harmoniser recherche et pratique, Québec, Presses de l'Université de Québec, 2005.
10. BOWLBY, J., Attachement et perte, Paris, PUF, 1984.
11. BREINES, I. et al, Rôles masculins, masculinités et violence : perspectives d'une culture de paix, Paris, UNESCO, 2004.
12. BRUCHON-SCHWEITZER, M., Psychologie de la santé : modèles, concepts et méthodes, Paris, Dunod, 2002.
13. BURCHARDT, Y., Savoir communiquer avec les autres : mieux se connaître pour un échange positif et réussi avec les autres, Paris, Editions de Vecchi S.A, 1988.
14. CAMPEAU, R. et al, Individu et société : initiation à la sociologie, Québec, Gaëtan Morin, 2004.
15. CIALVALDINI, A. et BALIER, C., Agressions sexuelles : pathologies, suivis thérapeutiques et cadre judiciaire, Paris, Masson, 2000.
16. CLARK, C. et SHORE, B.M., L'éducation des élèves à haut potentiel, Paris, UNESCO, 2008.
17. COENEN, M.-T., Corps de femmes : sexualité et contrôle social, Bruxelles, De Boeck Université, 2002.
18. DAVALLON, J., Les éducateurs de jeunes enfants, Toulouse, Privat, 1979.
19. DE BECKER, E., Inceste et facteurs de résilience, Bruxelles, Elsevier-Masson, 2008.
20. DELVILLE, J. et MERCIER, M., Sexualité, vie affective et déficience mentale, Paris, Bruxelles, De Boeck Université, 1997.

21. DOTTRENS, R., Tenir sa classe, Yaoundé, Presses du Centre de Production de Manuels et d'Auxiliaires de l'Enseignement, 1964.
22. FAVRE, D., Transformer la violence des élèves, Paris, Dunod, 2007.
23. FISCHER, G.-N., Traité de psychologie de la santé, Paris, Dunod, 2002.
24. FOUCAULT, P., L'abuseur sexuel, Montréal, Editions Logiques, 1990.
25. FOUQUET, M. et CLAVEL, J., L'éducateur et ses responsabilités, Paris, ESF, 1978.
26. GEORGIN, J., Les jeunes et la crise des valeurs, Paris, Editions du Centurion, 1975.
27. GESSELL, A., et al, L'adolescent de 10 à 16 ans, Paris, PUF, 1996.
28. GIMENO, J. B., L'échec scolaire dans l'enseignement primaire : moyens de le combattre, Paris, UNESCO, 1984.
29. GLOWCZEWSKI, B., Adolescence et sexualité : l'entre-deux, Paris, PUF, 1995.
30. GOBLE, M.N., et PORTER, J.F., L'évolution du rôle du maître : perspectives internationales, Paris, UNESCO, 1977.
31. HAESEVOETS, Y.-H., L'enfant victime d'inceste : de la séduction traumatique à la violence sexuelle, Bruxelles, De Boeck Université, 1997.
32. HANRY, P., L'information-éducation sexuelle, Paris, Armand Colin, 1974.
33. HARNY, P., Erotisme africain : le comportement sexuel des adolescents guinéens, Paris, Payot, 1970.
34. HARRIS, A. T., D'accord avec soi et avec les autres : Guide pratique d'analyse transactionnelle, Paris, Epi s.a, 1973.
35. HEUYER, G., Les troubles mentaux : étude criminologique, Paris, PUF, 1968.
36. HOESSLER, J., L'alcool, moi et les autres, Paris, Springer, 2009.
37. HUBERT, R., Traité de pédagogie générale, Paris, PUF, 1965.
38. JUVIGNY, P., Contre les discriminations pour l'égalité devant l'éducation, Paris, UNESCO, 1963.
39. KELLY, J.M., Planifier l'éducation dans le contexte du VIH/ SIDA, Paris, UNESCO, 2000.
40. KI-ZERBO, J., Eduquer ou périr, Paris, L'Harmattan, 1990.
41. LAUZON, R., et BOUGIE-LAUZON, S., C'est bon la sexualité : drogue et sexualité, Québec, Guérin, 1975.
42. LEGENDRE, R., Une éducation... à éduquer, Québec, Editions Ville-Marie, 1981.
43. LEMAY, M., Psychopathologie juvénile, Tome 1, Paris, Fleurus, 1973.
44. LEON, A., Manuel de psychopédagogie expérimentale, Paris, PUF, 1977.
45. MAIR, L., Le mariage : étude anthropologique, Paris, Payot, 1971.

46. MALINOWISKI, B., La sexualité et sa répression dans les sociétés primitives, Paris, Payot, 1980.
47. MONTEIL, J.-M., Eduquer et former : perspectives psychosociales, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1989.
48. MUCCHIELLI, R., Le questionnaire dans l'enquête psychosociale, Paris, E.S.F., 1975.
49. NADEAU, L. et al., Les facteurs de résilience chez les victimes d'abus sexuel : état de la question, Québec, Presses Universitaires de Montréal, 1999.
50. NADEAU, L. et al., Les facteurs de la résilience chez les victimes d'abus sexuels : état de la question, Québec, Elsevier science Ltd, 2000.
51. NDAYISABA, J., et DE GRANDMONT, N., Les enfants différents, Montréal, Les Editions Logiques, 1999.
52. PIRET, R., Psychologie différentielle des sexes, Paris, PUF, 1973.
53. POISSON, Y., La recherche qualitative en éducation, Québec, Presses de l'Université de Québec, 1990.
54. PRUD'HOMME, D., Violence entre enfants : casse-tête pour les parents, Québec, Les Editions du Remue-méninge, 2008.
55. SGROI, S.M., L'agression sexuelle et l'enfant : approche et thérapies, Québec, Editions du Trécarré, 1986.
56. SZABO, D. et al., L'adolescent et la société, Bruxelles, Dessart et Mardaga, 1977.
57. UNDERWOOD, B.M., Aider l'enfant dépressif: guide pratique à l'intention des parents, Québec, Les Editions de l'Homme, 2006.
58. WAQUET, D. et LAPORTE, M., La mode, Paris, PUF, 2002.
59. WERY, E., Sexe en ligne : aspects juridiques et protection des mineurs, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 2004.
60. ZWANG, G., Pathologie sexuelle : les troubles de la fonction érotique du comportement sexuel de l'adulte, Paris, Maloine, 1990.

II. Dictionnaires, mémoire, revues et autres documents

1. BIROU, A., Vocabulaire pratique des sciences sociales, Paris, Editions Ouvrières, 1966.
2. Confédération Internationale des Organisations Syndicales Libres, Les problèmes en milieu de travail, Paris, PUF, 1999.
3. Dictionnaire encyclopédique Quillet, V.4, Paris, Librairie Aristide Quillet, 1977.
4. HOTYAT, F., Dictionnaire encyclopédique de pédagogie moderne, Paris, Fernand Nathan, 1973.
5. NSHIMIRIMANA, M., Contribution à l'étude des facteurs du tabagisme chez les jeunes adolescents, Bujumbura, UB, FPSE, 2002.
6. OMS, Analyse diagnostique de la situation de la violence de femmes sinistrées au Burundi, Bujumbura, 1998.
7. OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, Genève, 2002.
8. PELICIER et al., Univers de la psychologie : vocabulaire de psychologie, v.7, Paris, Editions Lidis, 1977-1981.
9. SILLAMY, N., Dictionnaire encyclopédique de psychologie, Paris, Bordas, 1980.

ANNEXES

Annexe I : Présentation et consigne en Kirundi

Banyeshule mwese, ndabaramukije,

Jewe nitwa HAFASHIMANA Siméon, nkaba ndi umunyeshure wo mw'Ishule Kaminuza y'Uburundi. Ndiko ndakora igikorwa c'ubushakashatsi ku vyerekeye amabi afatiye ku gitsina akorwa n'abigisha ku banyeshure mu mashule. Ico gikorwa cerekeye **abanyeshure bo mwaka wa gatanu no mu mwaka wa gatandu y'amashule y'intango**. Tuza kuyaga ku vyerekeye ico muzi, inyifato n'ingendo vyanyu n'ico mukora kubijanye n'amabi afatiye ku gitsina akorwa n'abigisha mu mashule. Ko muri mubagize uwo murwi. nipfuje ko ari mwebwe twobiganira ko kuko nibaza ko ari mwe mushobora kumpa inkuru y'imvaho.

Ndazi neza ko ivyo muza kumbwira vyose bizoba bimfitiye akamaro kanini cane, ni co gituma naje nitwaje aka kuma gafata amajwi kugira ntihagire na kimwe nibagira canke mpindura mu vyo mwambariye.

Ndabijeje ko ivyo tuja kuyaga atawuzomenya uwabivuze.

Mbaye ndabakengurukira.

Annexe II: Guide de discussion en Kirundi

I. Umwidondoro

Imyaka : Ishule rya:

Igitsina : Ubuyobozi bw'inyigisho bwa komine ya:

Umwaka wa: Ubuyobozi bw'inyigisho bw'intara ya:

II. Ikiganiro nyezina

Agace ka 1: Amakuru n'ubumenyi vy'abanyeshure ku vyerekeye amabi afatiye ku gitsina akorwa n'abigisha ku banyeshure babo

1. Mumenya amakuru yerekeye ihohotera rifatiye ku gitsina ry'abigisha ku banyeshure babo biciye mu buryo ubuhe?

2. Mwibaza ko ivyoba bituma ayo mabi akorwa ari ibiki ?

3. Amakuru mufise kuri ayo mabi ni ayahe neza na neza?

Agace ka 2: Inyifato n'ingendo vy'abanyeshure imbere y'amabi afatiye ku gitsina akorwa n'abigisha mu mashule

4. Mubona gute ayo mabi y'ihohoterwa rifatiye ku gitsina ?

5. Mwogira inyifato iyihe iyo muriko murakwegwakwerwa n'umwigisha muri ayo mabi?

6. Mwokora iki umunyeshure yakorewe amabi afatiye ku gitsina n'umwigisha ?

Agace ka 3: Ibikorwa n'imvo ibituma abanyeshure batadohoka kw'ibanga ryo kwiga

7. Ni ubuhe buryo mukoresha mu kwirinda igeragezwa iryo ari ryo ryose ry'ihohoterwa rifatiye ku gitsina rikozwe n'umwigisha ?

8. Ni kuki muguma mwiga kandi mwumva ko namwe mwoshobora guhohoterwa umwanya uwariwo wose?

9. N'iki kibaremesha ku buryo mwumva mudatinya ivy'iryo hohoterwa rifatiye ku gitsina?

Agace ka 4: Icokorwa kugira ihohoterwa ry'abanyeshule rifatiye ku gitsina riranduranwe n'imizi

10. Abanyeshure bogira ingendo iyihe yotuma ayo mabi ahagarara?

11. Abavyeyi boterera iki mu gutuza ayo mabi afatiye kugitsina akorwa n'abigisha ku banyeshule babo?

12. Musaba iki abigisha kugira ayo mabi afatiye ku gitsina ahave burundu ?

13. Ubutungane bwoterera iki mu guhasha ayo mabi ?

Annexe III : Présentation et consigne en Français

Bonjour à vous les écoliers,

Je m'appelle HAFASHIMANA Siméon, je suis étudiant à l'Université du Burundi. Je suis en train d'effectuer une recherche centrée sur le phénomène des violences sexuelles des enseignants sur les écoliers en milieu scolaire. Cette étude s'intéresse, par conséquent, **aux écoliers des classes de cinquième et de sixième années**. L'échange va être centré sur vos connaissances, vos attitudes, mais aussi vos pratiques face aux violences sexuelles des enseignants en milieu scolaire. Tenant compte que vous appartenez à cette catégorie de gens, je souhaite donc m'entretenir avec vous à ce sujet parce que vous êtes, à mon entendement, les personnes les mieux indiquées pour me livrer des informations fiables dont j'ai besoin.

Sachant que tout ce que vous allez me dire m'est de grande utilité, je me suis muni d'un appareil enregistreur pour que rien ne m'échappe et je ne trahisse pas vos productions verbales de notre échange.

Je vous assure sincèrement de la sauvegarde de l'anonymat du contenu de notre échange.

Je vous remercie d'avance.

Annexe IV: Guide de discussion en français

I. Identification

Age :

Sexe :

Classe :

Ecole primaire de :

Direction Communale de l'Enseignement de :

Direction Provinciale de l'Enseignement de :

II. Entretien proprement dit

Sous-thème 1: Informations et connaissances des écoliers se rapportant aux violences sexuelles des enseignants sur les apprenants

1. Par quels moyens recevez-vous les informations en rapport avec les violences sexuelles faites par les enseignants aux écoliers ?
2. A votre avis, quels sont les facteurs favorisant cette infraction ?
3. Quelles informations détenez-vous à ce sujet au juste ?

Sous-thème 2 : Attitudes des écoliers face au phénomène des violences sexuelles des enseignants en milieu scolaire

4. Comment appréciez-vous ce phénomène ?
5. Quel comportement adopteriez-vous en cas de séduction sexuelle de l'enseignant ?
6. Que feriez-vous face à l'écolier ou l'écolière agressé (e) sexuellement par l'enseignant ?

Sous-thème 3 : Pratiques et facteurs à la base de la résilience des écoliers

7. Quelles stratégies utilisez-vous pour échapper à toute tentative de violences sexuelles des enseignants ?
8. Pourquoi n'abandonnez-vous pas l'école malgré cette menace imminente de ces violences sexuelles ?
9. Quels sont les facteurs renforçant votre résilience face aux violences sexuelles ?

Sous-thème 4 : Perspectives d'éradication du phénomène des violences sexuelles posées par les enseignants sur les apprenants

10. Quel comportement susceptible de contrecarrer cette infraction, devraient adopter les écoliers?
11. En quoi devraient-ils contribuer les parents pour lutter contre ce fléau ?
12. Que suggérez-vous au personnel enseignant dans la lutte contre ces violences ?
13. Que pourrait-elle apporter la justice dans l'éradication de ce phénomène ?